



Inside Secure
Société anonyme au capital de 17 647 664,80 euros
Siège social : rue de la Carrière de Bachasson – CS 70025 – Arteparc Bachasson – 13590 Meyreuil
399 275 395 RCS Aix-en-Provence

ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE 2017

INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2018



La présente actualisation du document de référence a été déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») le 21 décembre 2018, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Elle complète le document de référence 2017 d'Inside Secure déposé auprès de l'AMF le 10 avril 2018 sous le numéro D.18-0307. Le document de référence et son actualisation pourront être utilisés à l'appui d'une opération financière s'ils sont complétés par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de la Société (www.insidesecure.com).

TABLE DES MATIERES

1.	PERSONNES RESPONSABLES	11
1.1	Responsable du Document de Référence	11
1.2	Attestation de la personne responsable.....	11
1.3	Responsable de l'information financière.....	11
2.	INFORMATIONS FINANCIERES	12
2.1	Informations financières sélectionnées.....	12
3.	FACTEURS DE RISQUES	14
3.1	Facteurs de risques liées au projet d'acquisition de Verimatrix par Inside Secure.....	14
3.2	Risques financiers.....	17
4.	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE	20
4.1	Histoire et évolution de la Société.....	20
4.2	Investissements.....	20
5.	EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE.....	26
5.1	Résultats semestriels consolidés du Groupe au 30 juin 2018	26
5.2	Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre et des 9 premiers mois de 2018	26
6.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	28
6.1	Capitaux.....	28
6.2	Flux de trésorerie.....	28
6.3	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement.....	29
6.4	Sources de financement nécessaires à l'avenir.....	29
7.	TENDANCES	30
8.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DIRECTION GENERALE	31
8.1	Direction générale, conseil d'administration et comité exécutif	31
8.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale.	38
9.	REMUNERATIONS ET AVANTAGES	39
9.1	Rémunération des mandataires sociaux.....	39
9.2	Actions attribuées gratuitement, bons de souscription d'actions et options de souscription d'actions attribués aux mandataires sociaux	39
10.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	40
10.1	Direction de la Société.....	40
10.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages	40
10.3	Comités.....	40
10.4	Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	44
11.	SALARIES.....	47
11.1	Participations et stock-options des mandataires sociaux	47

12.	INFORMATIONS FINANCIERES	48
12.1	Date des dernières informations financières.....	48
12.2	Informations financières intermédiaires	48
12.3	Information financière consolidée pro forma non auditée.....	76
12.4	Procédures judiciaires et d'arbitrage	90
13.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	92
13.1	Capital social	92
13.2	Acte constitutif et statuts	104
14.	CONTRATS IMPORTANTS	109
14.1	Emprunt obligataire afférent à l'acquisition de Verimatrix.....	109
15.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	111
15.1	Rapport du cabinet BM&A, expert désigné par le conseil d'administration pour l'assister dans le cadre de l'acquisition de Verimatrix	111
16.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	114
17.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	115

Note

Dans le présent document :

- l'expression « Actualisation » désigne la présente actualisation du Document de Référence de la Société ;
- l'expression « Document de Référence » désigne le document de référence 2017 de la Société déposé auprès de l'AMF le 10 avril 2018 sous le numéro D.18-0307 ;
- les termes « Inside Secure » ou la « Société » désignent la société Inside Secure, société anonyme dont le siège social est situé rue de la Carrière de Bachasson – CS 70025 – Arteparc Bachasson – 13590 Meyreuil, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 399 275 395 ; le terme « Groupe » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales consolidées ;
- le terme « Verimatrix » désigne la société Verimatrix Inc. faisant l'objet d'un projet d'acquisition par Inside Secure décrit dans le présent document.

Avertissement

Informations prospectives

La présente Actualisation contient des indications sur les perspectives et axes de développement du Groupe. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pouvoir » ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques auditées et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par le Groupe. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. Ces informations sont mentionnées dans différents paragraphes de la présente Actualisation et contiennent des données relatives aux intentions, estimations et objectifs du Groupe concernant, notamment, le marché dans lequel il évolue, sa stratégie, sa croissance, ses résultats, sa situation financière, sa trésorerie et ses prévisions. Les informations prospectives mentionnées dans la présente Actualisation Document de Référence sont données uniquement à la date de dépôt de la présente Actualisation. Le Groupe opère dans un environnement concurrentiel et en constante évolution. Il ne peut donc anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective, étant rappelé qu'aucune de ces informations prospectives ne constitue une garantie de résultats réels.

Les données opérationnelles historiques relatives à Verimatrix incluses dans la présente Actualisation sont issues de l'information mise à disposition d'Inside Secure par Verimatrix dans le cadre du processus d'acquisition.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement les facteurs de risques décrits au chapitre 3 « *Facteurs de risques* » de la présente Actualisation et au chapitre 4 « *Facteurs de risques* » du Document de Référence avant de prendre toute décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. En outre, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par le Groupe, à la date de dépôt de la présente Actualisation, pourraient également avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Informations financières pro forma

La présente Actualisation présente notamment les informations financières pro forma consolidées non auditées pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et le semestre clos le 30 juin 2018 établies selon les normes IFRS. Ces informations sont destinées à appréhender les impacts de l'acquisition envisagée de Verimatrix et de son financement sur les principaux agrégats financiers du Groupe au 31 décembre 2017 et au 30 juin 2018 (étant précisé que les informations financières concernant Verimatrix utilisées pour les préparer n'ont pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen limité par les commissaires aux comptes de la Société). Ces informations financières pro forma ont une valeur purement illustrative, et en raison de leur nature, traitent d'une situation hypothétique. Elles ne constituent pas une indication des résultats des activités opérationnelles ou de la situation financière du nouveau groupe combiné qui auraient été obtenus si l'opération était intervenue à ces dates.

Incorporation

La présente Actualisation incorpore le rapport financier semestriel mis à la disposition du public et déposé auprès de l'AMF le 28 août 2018 relatif aux comptes consolidés semestriels au 30 juin 2018. La présente Actualisation présente les événements récents relatifs à la Société et actualise certaines sections spécifiques du Document de Référence.

Tables de concordance

La table de concordance ci-dessous indique les rubriques du Document de Référence mises à jour dans la présente Actualisation, conformément à l'annexe 1 du Règlement européen 809/2004 du 29 avril 2004.

Document de Référence		Actualisation	
1.	PERSONNES RESPONSABLES	1.	PERSONNES RESPONSABLES
1.1	Responsable du Document de Référence	1.1	Responsable du Document de Référence
1.2	Attestation de la personne responsable	1.2	Attestation de la personne responsable
1.3	Responsable de l'information financière	1.3	Responsable de l'information financière
2.	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES		
2.1	Commissaires aux comptes titulaires		
2.2	Commissaires aux comptes suppléants		
3.	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	2.	INFORMATIONS FINANCIERES
4.	FACTEURS DE RISQUES	3.	FACTEURS DE RISQUES
4.1	Risques liés à l'activité		
4.2	Risques liés à la propriété intellectuelle		
4.3	Risques liés à l'organisation du Groupe		
4.4	Risques juridiques		
4.5	Risques financiers	3.2	Risques financiers
4.6	Changements dans la législation, les politiques fiscale et réglementaire		
4.7	Assurances et couverture des risques		
		3.1	Facteurs de risques liées au projet d'acquisition de Verimatrix par Inside Secure
5.	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE	4.	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE
5.1	Histoire et évolution de la Société	4.1	Histoire et évolution de la Société
5.2	Investissements	4.2	Investissements
6.	APERCU DES ACTIVITES		
6.1	Présentation générale		
6.2	Principaux marchés		
6.3	Technologie et produits		
6.4	Clients		
6.5	Concurrence		

Document de Référence		Actualisation	
6.6	Organisation		
6.7	Organisation géographique		
6.8	Réglementation de l'activité cryptologie du Groupe		
6.9	Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication		
7.	ORGANIGRAMME		
7.1	Description sommaire du Groupe		
7.2	Liste des filiales, succursales et établissements secondaires		
8.	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENT		
8.1	Descriptif des propriétés immobilières		
8.2	Informations RSE (Grenelle II)		
8.3	Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion		
9.	EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE	5.	EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE
9.1	Présentation générale des résultats du Groupe		
9.2	Informations financières et résultats consolidés du Groupe		
9.3	Appréciation qualitative et quantitative des risques de marché du Groupe		
9.4	Résultats sociaux de la Société		
		5.1	Résultats semestriels consolidés du Groupe au 30 juin 2018
		5.2	Chiffre d'affaires du 3ème trimestre et des 9 premiers mois de 2018
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	6.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX
10.1	Capitaux	6.1	Capitaux
10.2	Flux de trésorerie	6.2	Flux de trésorerie
10.3	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement	6.3	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement
10.4	Restriction à l'utilisation des capitaux		
10.5	Sources de financement nécessaires à l'avenir	6.4	Sources de financement nécessaires à l'avenir

Document de Référence		Actualisation	
11.	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES		
11.1	Recherche et développement		
11.2	Propriété intellectuelle		
12.	TENDANCES	7.	TENDANCES
13.	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE		
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE	8.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DIRECTION GENERALE
14.1	Membres du directoire et membres du conseil de surveillance	8.1	Direction générale, conseil d'administration et comité exécutif
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction générale	8.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale
15.	REMUNERATIONS ET AVANTAGES	9.	REMUNERATIONS ET AVANTAGES
15.1	Rémunérations des mandataires sociaux	9.1	Rémunération des mandataires sociaux
15.2	Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux		
15.3	Actions attribuées gratuitement, bons de souscription d'actions et options de souscription d'actions attribués aux mandataires sociaux	9.2	Actions attribuées gratuitement, bons de souscription d'actions et options de souscription d'actions attribués aux mandataires sociaux
15.4	Etat récapitulatif des opérations de plus de 20 000 euros des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier sur les titres de la Société réalisées au cours de l'exercice 2017		
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	10.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION
16.1	Direction de la Société	10.1	Direction de la Société
16.2	Contrats de services entre les membres du directoire ou les membres du conseil de surveillance et la Société	10.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages
16.3	Comités	10.3	Comités
16.4	Rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise	10.4	Déclaration relative au gouvernement d'entreprise

Document de Référence		Actualisation	
16.5	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise		
17.	SALARIES	11.	SALARIES
17.1	Informations sociales		
17.2	Instruments financiers donnant accès au capital de la Société consentis aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers		
17.3	Participations et stock-options des mandataires sociaux	11.1	Participations et stock-options des mandataires sociaux
17.4	Participation des salariés dans le capital de la Société		
17.5	Contrats d'intéressement et de participation		
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES		
18.1	Répartition du capital et des droits de vote		
18.2	Actionnaires significatifs non représentés au conseil de surveillance		
18.3	Droits de vote des principaux actionnaires		
18.4	Contrôle de la Société		
18.5	Accords pouvant entraîner un changement de contrôle		
18.6	Etat des nantissements d'actions de la Société		
18.7	Informations requises par l'article L. 225-103 du code de commerce		
19.	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES		
19.1	Conventions intra-groupe		
19.2	Opérations avec les apparentés		
20.	INFORMATIONS FINANCIERES	12.	INFORMATIONS FINANCIERES
20.1	Informations financières historiques		
20.2	Vérification des informations financières historiques annuelles		
20.3	Date des dernières informations financières	12.1	Date des dernières informations financières
20.4	Informations financières intermédiaires	12.2	Informations financières intermédiaires
20.5	Politique de distribution de dividendes		
20.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	12.4	Procédures judiciaires et d'arbitrage
20.7	Changement significatif de la situation financière ou commerciale		
20.8	Dépenses non déductibles fiscalement		

Document de Référence		Actualisation	
20.9	Proposition d'affectation du résultat de la Société - Dividendes		
		12.3	Information financière consolidée pro forma non auditée
21.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	13.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
21.1	Capital social	13.1	Capital social
21.2	Acte constitutif et statuts	13.2	Acte constitutif et statuts
21.3	Nantissement d'actifs ou d'actions du Groupe		
22.	CONTRATS IMPORTANTS	14.	CONTRATS IMPORTANTS
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	15.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	16.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	17.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS
26.	GLOSSAIRE		

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Responsable du Document de Référence

Monsieur Amedeo D'Angelo, président directeur général.

1.2 Attestation de la personne responsable

Meyreuil, le 21 décembre 2018

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente Actualisation sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les états financiers consolidés, présentés de manière résumée, pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport semestriel d'activité figurant en page 48 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans la présente Actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble de l'Actualisation.

Amedeo D'Angelo
Président directeur général

1.3 Responsable de l'information financière

Monsieur Richard Vacher Detournière
Directeur général - directeur financier

Adresse : rue de la Carrière de Bachasson – CS 70025 – Arteparc Bachasson – 13590 Meyreuil - France
Courriel : contactinvestisseurs@insideseure.com

2. INFORMATIONS FINANCIERES

2.1 Informations financières sélectionnées

Le chapitre 3 « *Informations financières sélectionnées* » du Document de Référence est complétée par la rédaction suivante :

Les informations financières sélectionnées présentées dans le chapitre 3 du Document de Référence sont issues des états financiers consolidés du Groupe des exercices clos les 31 décembre 2015, 2016 et 2017 audités par les commissaires aux comptes figurant à la section 20.1 « *Informations financières historiques* » du Document de Référence ainsi que des états financiers consolidés de la Société du semestre clos le 30 juin 2018, ayant fait l'objet d'une revue limitée par les commissaires aux comptes, figurant dans le rapport financier semestriel au 30 juin 2018 incorporé dans l'Actualisation et reproduit à la section 12.2.1. de la présente Actualisation.

Ces informations financières doivent être lues en parallèle avec (i) l'examen du résultat et de la situation financière du Groupe présenté au chapitre 5 de la présente Actualisation et (ii) l'examen de la trésorerie et des capitaux du Groupe présenté au chapitre 6 de la présente Actualisation.

Le Groupe a retenu le dollar américain comme devise de présentation de ses états financiers consolidés. Le dollar est la devise fonctionnelle de la Société, monnaie dans laquelle est libellée la majorité de ses transactions. C'est la monnaie principalement utilisée pour les transactions du Groupe et dans les relations entre clients et fournisseurs dans l'industrie dans laquelle le Groupe opère.

Les cours de conversion de l'euro, principale devise utilisée dans le Groupe après le dollar, sur les exercices clos les 31 décembre 2015, 2016 et 2017 et les semestres clos les 30 juin 2017 et 2018 sont les suivants :

<u>Euro/ US Dollar</u>	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2016</u>	<u>30 juin 2017</u>	<u>31 décembre 2017</u>	<u>30 juin 2018</u>
Taux de clôture	1,0887	1,0541	1,1412	1,1993	1,1658
Taux moyens	1,1096	1,1066	1,1229	1,1293	1,2108

Extraits des informations financières consolidées pour les exercices clos les 31 décembre 2015, 2016 et 2017 et les semestres clos les 30 juin 2017 et 2018

Informations financières sélectionnées du compte de résultat consolidé :

<u>(en milliers de dollars)</u>	<u>Exercice clos le</u>			<u>Semestre clos le</u>	
	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2016</u>	<u>31 décembre 2017</u>	<u>30 juin 2017</u>	<u>30 juin 2018</u>
Chiffre d'affaires	26 920	49 944	38 816	14 359	22 492
Marge brute ajustée ⁽¹⁾	24 137	44 523	37 048	13 734	21 012
<i>Marge brute ajustée en % du chiffre d'affaires</i>	90%	89%	95%	96%	93%
Résultat opérationnel ajusté ⁽²⁾	(7 414)	10 895	7 714	62	2 670
Résultat opérationnel	(18 507)	2 114	1 645	(3 351)	803
Résultat net consolidé des activités poursuivies	(19 650)	(265)	(798)	(3 894)	1 803
Résultat net consolidé des activités non poursuivies	(24 933)	12 609	(278)	-	-
Résultat net consolidé	(44 583)	12 344	(1 076)	(3 894)	1 803
EBITDA ⁽³⁾	(6 126)	12 264	8 773	585	3 161
<i>EBITDA en % du chiffre d'affaires</i>	-23%	25%	23%	4%	14%

⁽¹⁾ La marge brute ajustée est définie comme la marge brute avant (i) l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, (ii) les éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, (iii) la charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions et (iv) les coûts et produits non récurrents liés aux restructurations et aux acquisitions et cessions conduites par le Groupe.

⁽²⁾ Le résultat opérationnel ajusté est défini comme le résultat opérationnel avant (i) l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, (ii) les éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, (iii) la charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions et (iv) les coûts et produits non récurrents liés aux restructurations et aux acquisitions et cessions conduites par le Groupe.

⁽³⁾ L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel ajusté avant les amortissements et dépréciations non liés aux regroupements d'entreprises.

Des tableaux présentant la réconciliation entre le compte de résultat consolidé et les agrégats financiers ajustés, tels que définis ci-dessus, pour les exercices 2016 et 2017 figurent dans la note 6 de l'annexe aux états financiers consolidés du Groupe figurant à la section 20.1 « *Informations financières historiques* » du Document de Référence, pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, à la section 20.1 « *Informations financières historiques* » du document de référence de la Société de l'année 2016 et pour les semestres clos les 30 juin 2016 et 2017, à la section 12.2.1 « *Rapport financier semestriel* » de la présente Actualisation.

Informations financières sélectionnées du compte de résultat de l'activité stratégique :

En milliers de dollars	Exercice clos le			Semestre clos le	
	31 décembre 2015	31 décembre 2016	31 décembre 2017	30 juin 2017	30 juin 2018
Chiffre d'affaires	26 575	35 754	38 816	14 359	20 686
Marge brute ajustée (1)	24 510	34 701	37 624	14 020	19 951
Marge brute ajustée en % du chiffre d'affaires	92%	97%	97%	98%	96%
Résultat opérationnel ajusté (2)	(7 041)	1 234	8 290	348	1 713
EBITDA	(6 328)	2 040	8 773	585	1 918
EBITDA en % du chiffre d'affaires	-24%	6%	23%	4%	9%

L'activité stratégique regroupe la conception, le marketing et la vente des logiciels et des composants de propriété intellectuelle du Groupe ainsi que les fonctions « corporate ». Elle n'intègre pas la contribution du programme de licence de brevets NFC de la Société, ni l'activité semi-conducteurs qui a été abandonnée en 2016 (voir également la section 9.1.2 « *Remarques liminaires sur les informations financières et les résultats du Groupe* » du Document de Référence).

Informations financières sélectionnées du bilan consolidé :

En milliers de dollars	Exercice clos le			Semestre clos le	
	31 décembre 2015	31 décembre 2016	31 décembre 2017	30 juin 2017 (*)	30 juin 2018
Total des actifs non courants	57 399	32 191	40 986	26 691	38 791
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 434	27 081	45 874	43 878	49 075
Autres actifs courants	29 265	25 278	19 356	21 176	15 647
Total des actifs courants	45 699	52 358	65 230	65 054	64 722
Total de l'actif	103 097	84 549	106 216	91 745	103 513
Capitaux propres	48 767	63 670	66 836	60 343	68 750
Passifs non courants	19 762	465	22 589	17 533	20 911
Passifs courants	34 568	20 414	16 791	13 869	13 852
Total du passif et des capitaux propres	103 097	84 549	106 216	91 745	103 513

(*) Le bilan au 30 juin 2017 ne tient pas compte des impacts de l'adoption par anti-déclatation de l'IFRS15

Informations financières sélectionnées du tableau des flux de trésorerie consolidé :

En milliers de dollars	Exercice clos le			Semestre clos le	
	31 décembre 2015	31 décembre 2016	31 décembre 2017	30 juin 2017	30 juin 2018
Trésorerie à l'ouverture	36 315	16 434	27 081	27 081	45 874
Flux nets de trésorerie générés (absorbés) par l'activité	(25 099)	(1 604)	2 477	(4 002)	3 622
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(1 187)	1 886	(862)	4 124	(95)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	6 252	10 654	17 222	16 427	-
Profits / (pertes) de change sur trésorerie ⁽¹⁾	154	(289)	(44)	247	(326)
Trésorerie à la clôture	16 434	27 081	45 874	43 877	49 075

⁽¹⁾ Élément sans impact sur la trésorerie provenant de la conversion en dollars de la trésorerie libellée dans d'autres devises.

3. FACTEURS DE RISQUES

Les facteurs de risques décrits dans le Document de Référence demeurent, à la date de la présente Actualisation, exacts, sous réserve des facteurs de risques complémentaires figurant ci-dessous et de la mise à jour de certains risques figurant également ci-dessous.

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans la présente Actualisation et dans le Document de Référence, avant de décider d'acquiescer ou de souscrire des actions de la Société. Dans le cadre de la préparation du Document de Référence et de l'Actualisation, la Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés. Il n'est cependant pas exclu que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, au jour du dépôt de la présente Actualisation, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives, puissent ou pourraient exister.

Le chapitre 4 « *Facteurs de risques* » du Document de Référence est complété par la rédaction suivante :

3.1 Facteurs de risques liées au projet d'acquisition de Verimatrix par Inside Secure

Risques liés au financement de l'acquisition de Verimatrix

La Société entend financer l'acquisition de Verimatrix (voir la section 4.2.1 « *Principaux investissements en cours* » de la présente Actualisation) par une combinaison d'utilisation d'une partie de sa trésorerie disponible pour environ 38 millions de dollars, du produit d'un emprunt obligataire souscrit par un fonds de dette privée d'un montant pouvant aller jusqu'à 55 millions de dollars, en fonction du montant du complément de prix éventuel, d'une émission réservée d'obligations remboursables en actions pour 30 millions d'euros et d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour environ 22 millions d'euros.

Le bilan pro forma au 30 juin 2018 figurant à l'alinéa 3.3 de la section 12.2 « *Information financière consolidée pro forma non auditée* » de la présente Actualisation permet, notamment, d'appréhender l'impact de cette acquisition et de son financement sur la trésorerie et l'endettement du Groupe. L'endettement net pro forma du Groupe¹ ressortirait à 39,1 millions de dollars au 30 juin 2018, soit 1,6 fois l'EBITDA pro forma sur les 12 mois glissants au 30 juin 2018 avant mise en œuvre des synergies prévues, ou 1,1 fois en intégrant la réalisation des synergies attendues estimées à 10 millions de dollars (voir la section 4.2.1 « *Principaux investissements en cours* » de la présente Actualisation).

En raison du recours à l'endettement découlant de l'acquisition de Verimatrix, Inside Secure pourrait se trouver dans l'obligation de consacrer une partie importante des flux de trésorerie provenant de ses activités opérationnelles au service de la dette, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Risques dans le domaine des ressources humaines

En dehors de l'évolution courante des effectifs du Groupe et de Verimatrix, incluant les départs indépendamment de l'acquisition, Inside Secure pourrait avoir des difficultés à conserver certains de ses employés clés ou ceux de Verimatrix en raison d'incertitudes ou d'insatisfaction quant à leurs futures fonctions au sein de l'organisation intégrée résultant de l'acquisition et de la mise en œuvre de la stratégie d'intégration. Dans le cadre du processus d'intégration, Inside Secure devra traiter des problématiques inhérentes à la gestion et à l'intégration d'un plus grand nombre d'employés ayant des parcours, des profils, des structures de rémunérations et des cultures distincts, ce qui pourrait perturber sa capacité à gérer ses

¹ Dettes financières part courante et part non courante, en ce compris la dette d'acquisition susmentionnée et les OCEANE 2017, déduction faite de la trésorerie et équivalents de trésorerie. Voir également la section 12.4 « *Information financière consolidée pro forma non auditée* » de la présente Actualisation.

activités comme prévu. De telles difficultés pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Risques concernant les synergies et les autres bénéfices attendus

Inside Secure et Verimatrix sont deux entreprises qui ont fonctionné de manière indépendante, avec des activités géographiquement dispersées, des cultures d'entreprises et des types de clients différents.

Le processus d'intégration de Verimatrix au sein du Groupe comporte des incertitudes et des coûts qui lui sont inhérents. Les synergies et autres bénéfices attendus de l'acquisition (notamment des économies de coûts et des opportunités de croissance) pourraient ne pas se concrétiser comme anticipé si Inside Secure n'était pas en mesure, à titre d'exemple, de faire adopter ses produits par les clients existants de Verimatrix et vice versa, ou de mener à bien l'intégration des systèmes d'information et des processus opérationnels, ou du fait de contraintes juridiques ou réglementaires résultant, par exemple, de la réglementation sur les investissements étrangers aux États-Unis ou du fait d'une réaction négative de clients ou de fournisseurs à la suite de l'acquisition.

Outre le fait qu'il pourrait être confronté à des difficultés d'intégration et de création de synergies, tant au niveau opérationnel qu'humain, le nouveau groupe ainsi créé pourrait devoir faire face à des mises en jeu de sa responsabilité, notamment en raison d'un accroissement des contentieux de propriété intellectuelle ou salariaux, la perte de clients historiques ou des difficultés à assurer une continuité de services aux clients des activités acquises.

La finalisation de l'acquisition et l'intégration réussie de Verimatrix nécessiteront, une implication forte des équipes de direction du Groupe, ce qui pourrait affecter leur capacité à diriger leurs autres activités de manière efficace pendant la période d'intégration, et ce même si des équipes dédiées seront mises en place pour gérer ce processus.

Même si les synergies estimées et autres bénéfices escomptés de l'acquisition sont significatifs (ils sont estimés à ce stade à 10 millions de dollars par an une fois complètement mis en œuvre, voir la section 4.2.1 « *Principaux investissements en cours* » de la présente Actualisation), tout échec, retard important ou coûts inattendus dans le processus d'intégration pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Enfin, il existe un risque de dépréciation des actifs identifiés qui auront été acquis et qui seront reconnus dans les comptes consolidés à leur juste valeur, ainsi que du goodwill résultant de cette acquisition. Ces actifs seront amortis sur un calendrier à définir et le goodwill sera soumis à un test annuel de dépréciation. Un retard significatif et non récupérable dans la mise en œuvre du plan d'affaires pourrait conduire à un amortissement anticipé des actifs acquis voire du goodwill, ce qui aurait un effet défavorable sur les résultats consolidés du Groupe.

Risques relatifs aux clauses de changement de contrôle

Verimatrix est lié par des contrats de vente et de fourniture de solutions qui peuvent contenir des clauses de changement de contrôle ou des clauses similaires. Même si les contreparties concernées de Verimatrix devraient accepter le changement de contrôle de Verimatrix préalablement à la finalisation de l'acquisition, cette dernière pourrait entraîner la mise en œuvre d'autres clauses de ce type, stipulant ou pouvant conduire à la résiliation anticipée des accords en question ou entraîner d'autres conséquences pouvant avoir un impact défavorable significatif sur la situation opérationnelle ou financière d'Inside Secure.

Risques liés aux travaux de due diligence et d'audit

Inside Secure a effectué des travaux de due diligence et d'audit dans le but d'identifier les éléments pertinents relatifs à Verimatrix permettant d'évaluer l'acquisition (y compris la détermination du prix d'acquisition) ainsi que pour élaborer une stratégie opérationnelle. Il se peut toutefois que les informations fournies à Inside Secure et ses conseillers au cours de ces travaux aient été incomplètes, inadaptées ou inexactes. Si les travaux de due diligence ne permettaient pas d'identifier correctement certains problèmes ou des passifs importants

au sein de Verimatrix, ou si Inside Secure n'évaluait pas correctement l'importance de certains risques, Inside Secure pourrait être exposé à d'importants passifs non divulgués de l'entreprise acquise et/ou constater par la suite des charges pour dépréciation ou autres passifs, charges et autres pertes que les garanties consenties par les actionnaires cédants de Verimatrix et l'assurance pourraient ne compenser qu'imparfaitement en raison notamment des difficultés que la Société pourrait avoir à les actionner et les franchises, plafond, durée et autres limites et cas d'exonération applicables. Une telle situation pourrait conduire à une performance opérationnelle plus faible qu'anticipée à l'origine ou à des difficultés supplémentaires dans la mise en œuvre du plan d'intégration, lesquelles pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Risque lié aux différences entre les informations financières d'Inside Secure et les informations financières pro forma non auditées du Groupe

La présente Actualisation contient (A) des informations financières consolidées condensées pro forma non auditées du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, établis sur la base (i) des états financiers consolidés audités d'Inside Secure pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 aux normes IFRS et (ii) des états financiers consolidés audités de Verimatrix pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, établis conformément aux normes comptables américaines (US GAAP) et (B) des informations financières consolidées condensées pro forma non auditées pour le semestre clos le 30 juin 2018, établis sur la base (i) des états financiers consolidés résumés d'Inside Secure pour le semestre clos le 30 juin 2018 ayant fait l'objet d'un examen limité par les commissaires aux comptes d'Inside Secure et (ii) le compte de résultat non audité de Verimatrix pour le semestre clos le 30 juin 2018 issu du reporting interne de la société préparé selon les US GAAP (voir la section 12.3 « *Information financière consolidée pro forma non auditée* » de la présente Actualisation). Ces informations financières consolidées condensées pro forma reflètent l'acquisition de Verimatrix, son financement ainsi que la structure du refinancement comme si ces opérations étaient intervenues (i) au premier jour de l'exercice 2018 s'agissant du compte de résultat et (ii) au 30 juin 2018 s'agissant de l'état de la situation financière.

Les informations financières consolidées condensées pro forma non auditées sont basées sur des estimations préliminaires et des hypothèses que Inside Secure considère comme raisonnables et fournies uniquement à titre indicatif.

Les estimations et les hypothèses utilisées dans la préparation des informations financières consolidées condensées pro forma non auditées incluses dans la présente Actualisation pourraient être sensiblement différentes des résultats réels ou futurs du Groupe. Par conséquent, ces informations financières pro forma n'ont pas pour objet d'indiquer les résultats qui auraient effectivement été réalisés si les transactions avaient été conclues à la date susvisée ou pour les périodes présentées ou les résultats qui pourraient être réalisés à l'avenir. De même, les informations financières consolidées condensées pro forma non auditées ne donnent effet à aucun événement autre que ceux mentionnés et les notes y afférentes.

Risques concernant les frais de transaction

Inside Secure et Verimatrix ont encouru et vont continuer d'encourir des frais de transaction significatifs et d'autres coûts associés à l'acquisition dont les montants estimés sont inclus dans le plan de financement relatif au projet. Ces frais et coûts comprennent des frais et dépenses de financement, de conseils financiers, juridiques, fiscaux, comptables, stratégiques et organisationnels. Des coûts supplémentaires non anticipés pourraient être encourus dans le cadre de l'acquisition et pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Risques de non réalisation de l'opération d'acquisition de Verimatrix

Le 4 décembre 2018, Inside Secure a signé un engagement d'exclusivité avec Verimatrix jusqu'au 17 février 2019 ; la signature du contrat d'acquisition ne pouvant intervenir, notamment, qu'à l'issue de la procédure d'information et de consultation des instances représentatives du personnel d'Inside Secure en France (étant précisé que l'avis positif du comité d'entreprise a été obtenu le 18 décembre 2018) et de l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires de la Société de l'émission réservée d'obligations remboursables en actions et de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de la Société devant

contribuer au financement de l'acquisition de Verimatrix. Il ne peut être toutefois complètement exclu que Verimatrix et ses actionnaires ne signent pas le contrat d'acquisition à l'issue de ces procédures, ce qui serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

3.2 Risques financiers

La section 4.5.2 « *Risques de crédit, de taux d'intérêt et relatif à la gestion de trésorerie* » du Document de Référence est remplacée dans son intégralité par la rédaction suivante :

3.2.1 Risques de crédit, de taux d'intérêt et relatif à la gestion de la trésorerie

A la date de dépôt de la présente Actualisation, le Groupe n'a pas contracté d'endettement bancaire significatif. En juin et septembre 2017, la Société a procédé à l'émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes Inside Secure (« OCEANE ») ayant pour date d'échéance juin 2022, pour un montant nominal total de 16,1 millions d'euros ; les OCEANE portant intérêt au taux fixe de 6% par an.

Le Groupe estime, en conséquence, ne pas être exposé, au jour du dépôt de la présente Actualisation, à un risque significatif de variation de taux d'intérêt. Le Groupe pourrait néanmoins, à l'avenir, diversifier ses sources de financement en recourant progressivement à un endettement financier, si bien qu'il pourrait être exposé, à terme, à ce risque.

Dans le cadre du financement de l'acquisition de Verimatrix, le Groupe a prévu de recourir à un emprunt obligataire souscrit par un fonds de dette privée spécialisé pour un montant pouvant aller jusqu'à 55 millions de dollars, en fonction du montant du complément de prix éventuel (voir les sections 4.2.1 « *Principaux investissements en cours* » et 14.2 « *Endettement afférent à l'acquisition de Verimatrix* » de la présente Actualisation). Le recours à un tel emprunt pourrait être de nature à réduire de manière significative l'accès du Groupe à des financements futurs pour financer ses besoins d'exploitation courants et ses développements ou contraindre le Groupe à négocier de futurs endettements à des conditions qui pourraient ne pas être avantageuses ou dégradées. Les conditions de cet emprunt seraient par ailleurs susceptibles d'imposer au Groupe le respect de clauses contractuelles qui pourraient limiter la capacité de ce dernier à faire appel à de nouvelles sources de financement.

Le Groupe pourrait également faire face à des besoins imprévus résultant notamment d'une augmentation de son besoin en fonds de roulement ou de conditions de marché défavorables.

Le Groupe exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par le Groupe (essentiellement des SICAV monétaires et des dépôts à terme). A la date de dépôt de la présente Actualisation, les disponibilités et valeurs mobilières de placement détenues par le Groupe sont placées dans des produits ayant une maturité inférieure à douze mois.

3.2.2 Risques de change

La section 4.5.1 « *Risques de change* » du Document de Référence est complétée comme suit :

L'acquisition de Verimatrix sera financée, en sus de l'utilisation de sa trésorerie disponible et de l'emprunt obligataire mentionné à la section 4.5.2 « *Risques de crédit, de taux d'intérêt et relatif à la gestion de trésorerie* » du Document de Référence telle que modifiée par la section 3.2.1 de la présente Actualisation, par une émission réservée d'obligations remboursables en actions pour 30 millions d'euros et une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour environ 22 millions d'euros. Le Groupe établissant ses états financiers consolidés en dollars, il pourra être exposé au risque de conversion lié à l'intégration dans ses comptes des fonds levés dans le cadre de l'émission d'obligations remboursables en actions et de cette augmentation de capital qui le seront en euros. La variation de l'euro par rapport au dollar, entre le moment où les fonds levés au titre de l'émission d'obligations remboursables en actions et de l'augmentation de capital et le moment où ils seront intégrés dans les capitaux propres du Groupe, pourrait avoir effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses

perspectives, et le Groupe n'est pas en mesure d'établir de façon précise, à la date de dépôt de la présente Actualisation, quels pourraient être les impacts effectifs d'une telle variation.

3.2.3 Risques de liquidité – Besoins futurs en fonds propres et financements complémentaires

La section 4.5.7 « *Risques de liquidité – Besoins futurs en fonds propres et financements complémentaires afin d'assurer son développement* » du Document de Référence est remplacée dans son intégralité par la rédaction suivante :

Le Groupe pourrait avoir besoin de renforcer ses fonds propres ou de recourir à des financements complémentaires afin d'assurer son développement.

Historiquement, la Société a financé son développement par un renforcement de ses fonds propres, par voie d'augmentations de capital réalisées auprès de fonds de capital-risque et de partenaires industriels, puis, en février 2012, dans le cadre d'une offre publique concomitante à l'admission de ses actions aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, et enfin, en avril 2016, dans le cadre d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Dans le cadre de l'acquisition envisagée de Verimatrix, la Société a prévu de procéder à une émission d'obligations remboursables en actions réservée en totalité à un fonds de One Equity Partners d'un montant de 30 millions d'euros suivie d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant d'environ 22 millions d'euros (prime d'émission incluse).

En outre, en juin et septembre 2017, la Société a procédé à l'émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes Inside Secure (« OCEANE ») ayant pour date d'échéance juin 2022 (voir la section 6.4 « *Sources de financement nécessaires à l'avenir* » de la présente Actualisation).

A la date de dépôt de la présente Actualisation, le Groupe n'a pas eu recours à des emprunts bancaires significatifs. En conséquence, le Groupe estime ne pas être exposé à un risque de liquidité résultant de la mise en œuvre de clauses de remboursement anticipé d'emprunts bancaires.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et il considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir sur les douze prochains mois.

Le Groupe continuera à avoir des besoins de financement pour le développement de ses technologies, la commercialisation de ses services et solutions et la réalisation d'éventuelles opérations de croissance externe. Il se pourrait, dans ces conditions, que les flux de trésorerie opérationnels générés par le Groupe ne soient pas suffisants pour autofinancer sa croissance ce qui le conduirait à rechercher d'autres sources de financement, en particulier par le biais d'augmentations de capital ou, plus généralement, d'appels au marché.

Le niveau du besoin de financement et son échelonnement dans le temps dépendent d'éléments qui échappent pour partie au contrôle du Groupe, tels que :

- des coûts plus élevés et des progrès plus lents que ceux escomptés pour ses programmes de recherche et développement ;
- des coûts de préparation, de dépôt, de défense et de maintenance de ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle ;
- des coûts pour répondre aux développements technologiques du marché et pour assurer la fabrication et la commercialisation de ses produits ;
- des opportunités nouvelles de développement de nouveaux produits ou d'acquisition de technologies, de produits ou de sociétés ; et
- d'un déploiement plus long qu'anticipé de solutions combinant l'expertise de Verimatrix et d'Inside Secure chez leurs clients respectifs.

Il se peut que le Groupe ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand il en aura besoin, et ces capitaux pourraient ne pas être disponibles à des conditions financières acceptables pour le Groupe. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, le Groupe pourrait devoir :

- retarder, réduire ou supprimer des programmes de recherche ;
- obtenir des fonds par le biais d'accords de partenariat industriel qui pourraient le contraindre à renoncer à des droits sur certaines de ses technologies ou certains de ses produits ; ou
- accorder des licences ou conclure des accords qui pourraient être moins favorables pour lui que ceux qu'il aurait pu obtenir dans un contexte différent.

De plus, dans la mesure où le Groupe lèverait des capitaux par émission d'actions nouvelles ou autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, la participation de ses actionnaires pourrait être diluée. Le financement par endettement pourrait par ailleurs contenir des conditions restrictives et être coûteux. La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

3.2.4 Risque de dilution

La section 4.5.8 « *Risque de Dilution* » du Document de Référence est remplacée dans son intégralité par la rédaction suivante :

Le Groupe pourrait procéder à l'avenir à l'émission ou l'attribution d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société, pour financer son développement ou dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants et salariés.

Ainsi qu'il est indiqué à la section 4.5.7 « *Risques de liquidité – Besoins futurs en fonds propres et financements complémentaires afin d'assurer son développement* » du Document de Référence telle que modifiée par la section 3.2.3 de la présente Actualisation et au-delà de l'émission réservée d'obligations remboursables en actions et de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription envisagés dans le cadre de l'acquisition de Verimatrix, la Société pourrait recourir à l'émission de nouvelles actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital pour financer son développement.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de motivation de ses dirigeants et salariés, la Société a, depuis sa création, émis ou attribué des bons de souscription d'actions, des options de souscription d'actions et des actions gratuites à plusieurs reprises.

Ainsi, l'exercice intégral de l'ensemble des instruments donnant accès au capital, ainsi que l'acquisition définitive de toutes les actions gratuites non encore acquises et la conversion uniquement par attribution d'actions nouvelles de la totalité des 4 313 125 OCEANE émises en 2017 entraînerait l'émission de 6 382 943 actions nouvelles générant une dilution de près de 14,5 % du capital social actuel (soit un capital « pleinement dilué » de 20 200 842 euros, divisé en 50 502 105 actions).

D'une façon générale, la Société entend poursuivre le développement de sa stratégie et pourrait continuer à procéder à l'émission ou l'attribution de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société, au-delà de celles envisagées dans le cadre de l'acquisition de Verimatrix. De telles opérations auraient pour effet de diluer la participation des actionnaires.

4. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

4.1 Histoire et évolution de la Société

4.1.1 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

La section 5.1.4 « *Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités* » du Document de Référence est remplacée dans son intégralité par la rédaction suivante :

La Société est une société anonyme régie par le droit français, et principalement soumise, pour son fonctionnement, aux articles L. 225-1 et suivants du code de commerce. A la suite du changement de mode d'administration de la Société décidée par l'assemblée générale à caractère mixte des actionnaires en date du 16 mai 2018, la Société est gérée par un conseil d'administration, en lieu et place de la structure dualiste qui prévalait jusqu'à cette date.

Le siège social de la Société est situé rue de la Carrière de Bachasson – CS 70025 – Arterparc Bachasson – 13590 Meyreuil – France.

Les coordonnées de la Société sont les suivantes :

Courriel : info@insidesecond.com

Site Internet : www.insidesecond.com

Numéro de téléphone : 04 42 90 59 05

4.2 Investissements

4.2.1 Principaux investissements en cours

La section 5.2.2 « *Principaux investissements en cours* » du Document de Référence est remplacée dans son intégralité par la rédaction suivante :

Inside Secure a annoncé le 5 décembre 2018 la conclusion d'un accord d'exclusivité portant sur l'acquisition de Verimatrix, société non cotée ayant son siège à San Diego, Californie, Etats-Unis.

Le conseil d'administration de la Société a approuvé à l'unanimité cet accord d'exclusivité, les principaux termes de l'Opération ainsi que les modalités du financement de l'Opération.

Verimatrix qui emploie plus de 300 personnes dans 20 pays, avec ses activités principales en Californie et en Allemagne, est un leader mondial indépendant de la sécurité logicielle pour les services vidéo auxquels font confiance tous les principaux propriétaires de contenus pour l'industrie du Divertissement. Les solutions de sécurité de Verimatrix sont reconnues pour la prise en charge de l'ensemble des réseaux et le maintien de l'intégrité de service de bout en bout. Les solutions proposées par Verimatrix permettent de réduire les coûts et la complexité des processus actuels de diffusion de contenu. La société s'appuie sur son innovation technique pour offrir aux fournisseurs de services vidéo une plate-forme complète de collecte et d'analyse de données pour l'optimisation automatisée en temps réel de la qualité d'expérience (QoE) qui favorise le pilotage de la performance de sécurité, l'engagement des utilisateurs et la monétisation du contenu.

Verimatrix a réalisé un chiffre d'affaires¹ en croissance de l'ordre de 5% à 78,7 millions de dollars et 14,5 millions de dollars d'EBITDA¹ sur la période des douze mois se terminant le 30 septembre 2018.

Verimatrix est détenue en grande partie par plusieurs fonds de capital-risque et plus marginalement par des personnes physiques, dont des salariés et managers de la société. A la connaissance d'Inside Secure, Verimatrix et Inside Secure n'ont pas d'actionnaire commun. Les deux sociétés n'ont pas de mandataire social en commun.

¹ US GAAP, non audité

Un rapprochement répondant à une forte logique stratégique

Industrie du Divertissement : création d'un acteur majeur de la sécurité logicielle avec une position de leader

La transaction donne naissance à un acteur mondial reconnu dans le domaine de la sécurité logicielle occupant une position importante dans l'industrie du Divertissement. Ce nouvel acteur est en mesure de répondre à une demande de solutions de sécurité bien établie et toujours en forte croissance, dans un contexte :

- De basculement majeur vers des solutions de sécurité tournées vers des réponses logicielles et basées dans le Cloud ;
- De croissance de la demande pour des solutions Big Data dans un environnement marqué par la consommation de contenus vidéo multi-supports et multi-formats ; et
- De propriétaires de contenus et opérateurs de services de plus en plus déterminés à protéger leur revenus numériques et leurs marges (la perte de revenus due au piratage en 2018 étant estimée à 37 milliards de dollars¹).

Ce rapprochement crée pour Inside Secure une proposition de valeur unique sur le marché de la sécurité dans l'industrie du Divertissement, qui permet aux fournisseurs de contenu et aux opérateurs de services de gérer les défis les plus complexes en matière de sécurité vidéo en tirant partie de :

- Une plate-forme robuste répondant à l'ensemble des besoins multi-réseaux de l'écosystème ;
- Un positionnement prouvé d'acteur centré sur le logiciel et présent sur les segments en forte croissance du marché de la protection de contenus numériques ;
- Une large gamme de solutions qui s'étend des composants de propriété intellectuelle (« Silicon IP ») à l'arbitrage et le suivi des droits ;
- Un portefeuille clients solide et très diversifié avec des solutions ancrées et bénéficiant de la confiance tant des studios d'Hollywood que des autres propriétaires de contenu du monde entier ;
- Une opportunité unique d'offrir plus de valeur aux clients en déployant des solutions vidéo intégrées multi-supports.

Internet des objets (« IoT ») et Voitures Connectées : renforcer une position forte dans le domaine de la sécurité logicielle

Au-delà de l'industrie du Divertissement, le rapprochement des deux entreprises fournit des bases solides pour accélérer la pénétration d'autres segments de marché prometteurs faisant face à des défis de sécurité, notamment l'Internet des objets et les voitures connectées. Il permet notamment de proposer une plate-forme extrêmement robuste de gestion des informations d'identification des périphériques et de fournir une offre complète de technologies et de services de sécurité de bout en bout à ces segments de marché.

Big Data et applications d'analyse : ouvrir de nouvelles opportunités de croissance

Ce rapprochement permettra à Inside Secure de saisir des opportunités dans l'analyse avancée dans le Cloud au-delà de l'industrie du Divertissement. La société peut maximiser la valeur de l'analyse des données basées dans le Cloud de Verimatrix sur tous ses segments de marché pour donner à ses clients une visibilité en temps réel sur les performances de sécurité (par exemple détection et analyse des menaces et des attaques) et le comportement des utilisateurs.

Un changement d'échelle offrant un potentiel de création de valeur important

L'opération envisagée permettra à Inside Secure de bénéficier d'une portée et d'un effet de taille beaucoup plus grands.

Les activités regroupées auraient généré un chiffre d'affaires ajusté de 119 millions de dollars et un EBITDA de 21,5 millions de dollars en 2017 sur une base pro forma IFRS (voir la section 12.4 « *Information financière consolidée pro forma non audité* » de la présente Actualisation). Le nouveau groupe bénéficiera à la fois

¹ Source: Statista Research – Global online TV and movie revenue lost through piracy, 2018

d'un effet de taille accru, de la résilience de la base de revenus de Verimatrix ainsi que d'un profil de revenus à la fois récurrents et répétitifs des deux sociétés.

Tirant parti d'un solide portefeuille de technologies et de produits ainsi que d'une base de clients complémentaire, le rapprochement des deux entreprises créera de multiples opportunités de ventes additionnelles tout en bénéficiant d'économies d'échelle.

Inside Secure prévoit 10 millions de dollars de synergies annuelles de coûts prévues une fois leur mise en œuvre complète, représentant 10% de la base combinée de dépenses opérationnelles :

- Des économies d'échelle avec les équipes de développement, les fournisseurs, l'écosystème de partenaires et les coûts d'approvisionnement en matériel ; et
- L'optimisation des frais généraux et administratifs en tirant parti de la taille combinée et de la rationalisation de l'organisation.

La transaction devrait être relative¹ pour les résultats d'Inside Secure à compter de 2019, principalement en raison du résultat incrémental apporté par Verimatrix et des synergies de 4 millions de dollars attendues en 2019 avant la mise en œuvre complète des synergies attendues.

Une opération entièrement financée en trois étapes²

Le montant de la transaction serait financé par la combinaison :

- d'une partie de la trésorerie disponible d'Inside Secure pour un montant d'environ 38 millions de dollars (hors coûts et honoraires liés à l'opération) ;
- d'une dette privée entièrement sécurisée d'un montant de 54 millions de dollars (pouvant aller jusqu'à 55 millions de dollars, en fonction du montant du complément de prix éventuel), auprès d'Apera Capital, gestionnaire européen indépendant de dette privée fournissant des solutions de capital privé aux entreprises de taille moyenne en Europe, dont les principaux termes sont détaillés à la section 14 « *Contrats importants* » de la présente Note d'Opération et dont les plus significatifs sont résumés ci-dessous :
 - Engagement de mise à disposition d'un financement obligataire par la souscription d'obligations pour un montant de 45 millions de dollars, augmenté d'un montant additionnel pouvant atteindre 10 millions de dollars pour contribuer au financement du complément de prix. L'engagement d'Apera Capital est soumis à la préparation, négociation et signature d'une convention de souscription des obligations, des termes et conditions des obligations et des autres documents de financement y afférents ainsi qu'à la levée des conditions suspensives usuelles pour ce type d'émission ;
 - Terme de 7 ans, remboursable in fine en totalité ;
 - Intérêts : LIBOR (sous réserve d'un taux plancher de 2%) majoré d'une marge initiale de 7% susceptible d'être réduite après 12 mois en fonction du niveau de ratio de levier financier net. Certaines commissions d'arrangement et commissions d'engagement seront également payables ;
 - Covenants financiers habituels (ratio de levier financier net et test de couverture des intérêts) ;
 - Ensemble de sûretés en ligne avec les pratiques du marché ;
 - Remboursement anticipé à l'initiative d'Inside Secure : entre la date d'émission et le premier anniversaire de l'émission, l'amortissement anticipé ne sera pas possible. L'amortissement anticipé sera ensuite possible en contrepartie d'un versement correspondant à (i) 102% du montant en principal de l'emprunt obligataire en cas d'amortissement anticipé au cours des 6 premiers mois suivants le premier anniversaire de la date d'émission des obligations, réduite à (ii) 101% du montant en principal de l'emprunt obligataire en cas d'amortissement anticipé au

¹ Sur la base de l'EBITDA et du résultat opérationnel ajusté, hors impact des écritures d'allocation du prix d'acquisition (« PPA ») et des charges de restructuration

² Le financement en fonds propres reste soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

cours des 6 mois suivants. Les obligations pourront faire l'objet d'un amortissement anticipé au pair après l'expiration d'un délai de 24 mois à compter de leur date d'émission.

- Remboursement anticipé à l'initiative des obligataires : la documentation contiendra également des clauses usuelles pour ce type d'emprunts obligataires en matière d'amortissement anticipé obligatoire des obligations, d'engagements de faire et de ne pas faire ainsi que des cas de défaut (y compris de défaut croisé) susceptibles d'entraîner la déchéance du terme au profit des porteurs d'obligations.
- deux opérations sur fonds propres pour un montant total de 52 millions d'euros (environ 60 millions de dollars), devant être présentées aux actionnaires d'Inside Secure pour approbation lors de l'assemblée générale devant se tenir le 21 janvier 2019 :
- l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 30 millions d'euros par voie d'émission d'obligations remboursables en actions dont la souscription serait réservée à un fonds de One Equity Partners (« OEP »), valorisées sur la base du montant le plus bas entre :
 - (i) 1,66 euro (i.e. 90 % de la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés par les volumes de l'action Inside Secure sur le marché réglementé d'Euronext à Paris sur une période de sept jours de cotation du 26 novembre au 4 décembre 2018 (ces deux dates étant incluses), et
 - (ii) le montant le plus élevé entre (x) la moyenne arithmétique sur sept jours des cours moyens pondérés par les volumes de l'action Inside Secure sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, à compter du septième jour de bourse précédant le jour où le remboursement en actions est demandé (ou la date d'échéance en cas de remboursement à l'échéance (fixée à 5,5 ans après la date d'émission des obligations)) et (y) 1,38 euro (i.e., 75% de la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés par les volumes de l'action Inside Secure sur le marché réglementé d'Euronext à Paris sur une période de sept jours de cotation du 26 novembre au 4 décembre 2018 (ces deux dates étant incluses).

Ces obligations remboursables porteront intérêts au taux annuel de 2,5%, payable une fois par semestre et seront considérées comme un instrument de fonds propres par Inside Secure. En cas de paiement par la Société d'une distribution de dividende, de réserve ou de prime d'émission, les porteurs d'obligations remboursables auront droit à un intérêt complémentaire en numéraire égal à l'excès (i) du montant qu'ils auraient reçu s'il avait été procédé au remboursement de leurs obligations remboursables en actions nouvelles de la Société à la date de la mise en paiement de ladite distribution sur (ii) le montant total des intérêts versés depuis la date d'émission des obligations remboursables.

L'émission des obligations remboursables en actions entraînerait une dilution estimée à 29%¹ sur la base du capital actuel d'Inside Secure.

- une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires de l'ordre de 22 millions d'euros à laquelle :
 - (i) l'équipe dirigeante d'Inside Secure et des fonds d'investissements gérés par Jolt Capital (détenant au global 8,2% du capital et des droits de vote de la société à la date du présent communiqué) se sont déjà engagés à souscrire à titre irréductible, et
 - (ii) OEP s'est irrévocablement engagé à en garantir le succès en souscrivant à toutes les actions nouvelles qui n'auraient pas été souscrites à titre irréductible et réductible².

¹ En supposant un prix de remboursement en action correspondant à 1,66 euro.

² Dès finalisation de l'augmentation de capital et remboursement des obligations remboursables, dans l'hypothèse où (i) le prix de remboursement est égal à 1,66 euro, (ii) que le cours de bourse de la société reste égal à la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés par les volumes de l'action Inside Secure sur le marché réglementé d'Euronext à Paris sur une période de

Le prix indicatif par action nouvelle, émise dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, sera égal à environ 75% du dernier cours de clôture de l'action Inside Secure (prime d'émission incluse) sur le marché réglementé d'Euronext à Paris avant le lancement de l'augmentation du capital.

A titre indicatif, un actionnaire qui déciderait de ne pas participer à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription supporterait une dilution supplémentaire estimée à 15% sur la base du capital d'Inside Secure augmenté du remboursement en actions des obligations à un prix de 1,66 euros.

Une structure financière saine à la réalisation de l'opération

La dette nette consolidée pro forma¹ aurait été de 39,1 millions de dollars au 30 juin 2018, représentant 1,6x l'EBITDA pro forma pour la période de douze mois glissants au 30 juin 2018, avant mise en œuvre des synergies prévues, ou 1,1x en intégrant la réalisation des synergies attendues estimées à 10 millions de dollars.

Un nouvel investisseur de référence, accompagnant le développement et la stratégie à venir

En investissant dans les obligations remboursables en actions et en s'engageant à soutenir l'augmentation de capital, OEP² deviendra un nouvel investisseur de référence d'Inside Secure.

OEP est une société de capital investissement dans les sociétés de taille moyenne, spécialisée sur les secteurs de la santé et des technologies en Amérique du Nord et en Europe. OEP œuvre à la création de sociétés leader sur leur marché en identifiant et en mettant en œuvre des opérations de *build-up* et de transformation des activités. OEP est un partenaire de confiance, doté d'un processus d'investissement différencié, d'une équipe senior diversifiée et d'un excellent bilan en termes de création de valeur à long terme pour ses partenaires. Depuis 2001, la société a finalisé plus de 170 transactions dans le monde. OEP, fondée en 2001, s'est séparée de JP Morgan en 2015. La société a ses bureaux à New York, à Chicago et à Francfort.

Gouvernance

A compter de la finalisation de l'émission obligataire d'un montant de 30 millions d'euros qui lui est réservée, OEP aura le droit de demander la désignation par l'assemblée générale des actionnaires d'un administrateur au conseil d'administration d'Inside Secure (initialement, OEP VII IS, LLC) et d'un censeur (initialement, Monsieur Philipp von Meurers) aussi longtemps qu'il détiendra, collectivement avec ses sociétés affiliées, une participation dans la Société au moins égale à 15 % du capital sur une base pleinement diluée (i.e., en prenant pour hypothèse le remboursement en actions des obligations remboursables), étant précisé qu'à compter du remboursement de ses obligations remboursables, OEP aura le droit de demander que son censeur au sein du conseil d'administration soit désigné administrateur.

L'assemblée générale des actionnaires, qui sera convoquée pour statuer sur les résolutions relatives aux opérations sur fonds propres susmentionnées, devra également se prononcer sur lesdites nominations.

Emission d'actions gratuites et d'options sur actions

Aux fins d'alignement des intérêts des collaborateurs et principaux cadres du futur groupe issu du rapprochement des deux entreprises avec ceux des actionnaires sur le long terme, le conseil d'administration

sept jours de cotation du 26 novembre au 4 décembre 2018 jusqu'à la fixation du prix de l'émission (1,84 euro) et (iii) que OEP ne souscrit aucune action dans le cadre de l'augmentation de capital, OEP détiendra environ 24% du capital social d'Inside Secure. Ce pourcentage pourra varier étant donné que le prix de remboursement des obligations remboursables et le prix d'émission lors de l'augmentation du capital dépendront du cours futur de l'action de la Société, et que ledit pourcentage ne tient pas compte de tous ajustements potentiels au titre des instruments dilutifs existants.

¹ Dettes financières part courante et part non courante, en ce compris la dette d'acquisition susmentionnée et les OCEANE 2017, déduction faite de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

² OEP a accepté vis-à-vis de la Société un blocage d'un an sur les obligations et les actions qu'il détiendrait, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

a également décidé de demander que les actionnaires autorisent l'attribution d'options sur actions et actions gratuites supplémentaires, d'un nombre total maximum de 1,3 million d'actions.

Prochaines étapes

Une procédure d'information-consultation du comité d'entreprise d'Inside Secure en France portant sur les opérations de financement en fonds propres envisagées dans le cadre de l'acquisition de Verimatrix a été engagée à l'issue de la signature du contrat d'exclusivité. La Société a obtenu l'avis positif du comité d'entreprise el 18 décembre 2018.

La transaction devrait être signée en janvier 2019 sous réserve du vote des actionnaires d'Inside Secure concernant les opérations sur fonds propres. La réalisation de la transaction est prévue pour le premier trimestre 2019, sous réserve de la réalisation préalable de conditions suspensives usuelles pour ce type d'opérations.

5. EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE

La présentation et l'analyse qui suivent doivent être lues avec l'ensemble de la présente Actualisation et, notamment, les états financiers consolidés résumés du Groupe pour le semestre clos le 30 juin 2018 figurent dans le rapport financier semestriel 2018 de la Société reproduit à la section 12.2.1. de la présente Actualisation.

Les états financiers consolidés du Groupe ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) telles qu'adoptées par l'Union européenne et obligatoires au 30 juin 2018. Les états financiers consolidés pour les semestres clos les 30 juin 2017 et 2018 ont fait l'objet d'une revue limitée par les commissaires aux comptes de la Société.

5.1 Résultats semestriels consolidés du Groupe au 30 juin 2018

Se reporter au rapport financier semestriel 2018 de la Société reproduit à la section 12.2.1. de la présente Actualisation.

5.2 Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre et des 9 premiers mois de 2018

Chiffre d'affaires du 3^e trimestre 2018

Le chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2018 a atteint 9 076 milliers de dollars, en baisse de 21% par rapport au 3^{ème} trimestre 2017 du fait d'un effet de base exceptionnel avec des royalties particulièrement élevées d'un client américain historique du secteur de la défense. Ce client n'a pas contribué au chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2018 et la Société n'attend plus de revenu additionnel de ce client à l'avenir. Sur ce trimestre, en excluant la contribution de ce client américain, la progression en rythme annuel du chiffre d'affaires de l'activité stratégique de logiciels et de licences de technologies de sécurité a été de 18%.

Ce trimestre, la Société a de nouveau tiré parti des investissements réalisés dans le développement commercial et la réalisation de ventes additionnelles auprès de ses clients existants, et aussi de la forte dynamique du marché sur la plupart de ses segments. Dans certains cas, par ailleurs, la comptabilisation du chiffre d'affaires s'est trouvée accélérée par l'application de la norme IFRS 15.

Au 3^{ème} trimestre, les revenus de licences se sont élevés à 4 302 milliers de dollars, en hausse de 43% par rapport au troisième trimestre 2017, tandis que les royalties ont atteint 3 257 milliers de dollars. Les revenus de contrats de maintenance et autres services se sont élevés à 1 517 milliers de dollars, conformément à la croissance du chiffre d'affaires et aux prévisions de la Société.

Ce trimestre, le chiffre d'affaires a été généré à la fois avec de nouveaux clients et par la signature de nouveaux projets avec des clients existants, ce qui illustre l'adéquation du portefeuille de produits à leurs besoins en matière de sécurité et la capacité de la Société à les aider à accélérer le délai de mise sur le marché de leurs produits.

Sur les marchés des centres de données et de l'Internet des objets, la Société a remporté de nouveaux contrats (*design wins*), notamment sur la ligne de produits Silicon IP et les solutions de sécurisation des équipements de réseaux. Par exemple, Inside Secure a été sélectionnée par une société de premier plan pour sécuriser ses infrastructures réseaux 5G grâce à son logiciel (IPsec Toolkit) qui permet de garantir l'authentification, la confidentialité et l'intégrité des données et répond aux normes en vigueur.

De même, dans l'industrie Automobile, la Société a signé d'importants nouveaux contrats, notamment grâce à ses produits de protection de codes logiciels et d'applications pour les applications d'ouverture à distance de voiture avec le téléphone mobile.

Dans l'industrie du Divertissement, durant le trimestre, la Société a renouvelé plusieurs contrats avec ses clients existants pour sécuriser les applications de vidéo à la demande tout en poursuivant le développement de nouvelles solutions de protection de contenu permettant de protéger les revenus de ses clients. La Société

a annoncé le lancement de solutions de protection ayant pour objectif d'aider les fournisseurs de contenu OTT à éviter la perte de recettes publicitaires en ligne.

Chiffre d'affaires des 9 premiers mois de 2018

Chiffre d'affaires consolidé (IFRS)

Sur les neuf premiers mois de 2018, le chiffre d'affaires total de la Société s'est élevé à 31 568 milliers de dollars, ce qui représente une progression de 22% par rapport à 2017 malgré la forte diminution attendue de la contribution d'un client de l'industrie de la défense aux États-Unis.

Chiffre d'affaires de l'activité stratégique

Le chiffre d'affaires de l'activité stratégique de logiciels et de licences de technologies de sécurité a atteint 29 762 milliers de dollars pour les 9 premiers mois de 2018, en hausse de 15% par rapport à 2017, grâce à la forte progression des revenus de licences et, dans une moindre mesure, des revenus de maintenance et autres services. En excluant la contribution du client américain dans le domaine de la défense, la progression en rythme annuel du chiffre d'affaires de l'activité stratégique de logiciels et de licences de technologies de sécurité a été de 32% sur la période.

En 2018, Inside Secure a continué de diversifier son chiffre d'affaires ; les 10 premiers clients ont représenté 53% du chiffre d'affaires sur les neuf premiers mois de l'année, contre 72% en 2017.

Les revenus de licences pour les neuf premiers mois de 2018 se sont élevés à 10 874 milliers de dollars, en progression de 38% sur un an, portés par une activité commerciale soutenue tant auprès de clients existants que de nouveaux, et sur l'ensemble des lignes de produits de la Société. Inside Secure s'est employé activement à commercialiser et mettre en œuvre les solutions de ses lignes de produits Silicon IP et protection des applications sur des marchés en croissance tels que les équipements réseaux, l'Internet des objets (notamment dans l'automobile) et le secteur financier (banque et paiements mobiles).

Sur les neuf premiers mois de 2018, le niveau des royalties est resté relativement stable à 14 698 milliers de dollars (progression de 1% en rythme annuel) tandis que les revenus de contrats de maintenance et autres services se sont élevés à 4 190 milliers de dollars, en progression de 18% en rythme annuel.

Programme de licence de brevets NFC

Au cours de la période, les revenus provenant du programme de commercialisation des brevets NFC ont atteint 1 800 milliers de dollars grâce à la signature d'un nouveau contrat de licence au 2^e trimestre 2018 par France Brevets, qui gère le programme.

6. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

6.1 Capitaux

La section 10.1.3 « Sources de financement » du Document de Référence est remplacée dans son intégralité par la rédaction suivante :

Depuis sa création, la Société a été financée par l'émission d'actions nouvelles ainsi que par le remboursement du crédit d'impôt recherche (soit via une restitution directement par l'Etat, soit via une cession de créances sans recours à un établissement financier) et de façon marginale, par des subventions et avances remboursables accordées, notamment, par Bpifrance.

Bien que le Groupe présente ses comptes en dollars, la Société, qui a son siège social en France, procède à des augmentations de capital en euros. En 2016, la Société a procédé à une augmentation de capital de 5 494 milliers d'euros dans le cadre d'une émission avec maintien du droit préférentiel de souscription.

En juin et septembre 2017, la Société a procédé à l'émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes Inside Secure (« OCEANE ») ayant pour date d'échéance juin 2022, pour un montant de 16,1 millions d'euros (se reporter à la section 7.3 « Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement » ci-dessous).

Dans le cadre du projet d'acquisition de Verimatrix (voir la section 4.2.1 « Principaux investissements en cours » de la présente Actualisation), la Société a prévu de recourir à un emprunt obligataire, une émission réservée d'obligations remboursables en actions et une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour contribuer au financement du projet.

6.2 Flux de trésorerie

La section 10.2 « Flux de trésorerie » du Document de Référence est complétée par la rédaction suivante :

Informations financières sélectionnées du tableau des flux de trésorerie consolidés :

(en milliers de dollars)	S1 2018	S1 2017
Flux nets de trésorerie générés (absorbés) par l'activité hors variation du besoin en fonds de roulement	2 139	(1 812)
Flux nets de trésorerie générés (absorbés) par le besoin en fonds de roulement	1 926	(2 037)
Intérêts et charge d'impôt	(444)	(154)
Trésorerie nette générée (absorbée) par l'activité	3 622	(4 002)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(95)	4 124
Flux nets de trésorerie générés par les opérations de financement (*)	-	16 428
Variation de trésorerie nette	3 527	16 549
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	45 874	27 081
Effets de change	(326)	247
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	49 075	43 878

(*) émission des OCEANE en juin 2017 principalement

Au 30 juin 2018, le montant de la trésorerie disponible consolidée s'élevait à 49,1 millions de dollars, en progression sensible par rapport aux 45,9 millions de dollars au 31 décembre 2017 et aux 43,9 millions de dollars au 30 juin 2017. Cette amélioration de la trésorerie au 1^{er} semestre 2018 reflète la performance opérationnelle de la Société (3,6 millions de dollars), y compris la variation du besoin en fonds de roulement, contre 4 millions de dollars consommés au 1^{er} semestre 2017 (se reporter également au tableau consolidé des flux de trésorerie figurant dans le rapport financier semestriel 2018 de la Société reproduit à la section 12.2.1. de la présente Actualisation).

6.3 Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement

La section 10.3 « *Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement* » du Document de Référence est remplacée dans son intégralité par la rédaction suivante :

Le Groupe n'a pas recours à des emprunts bancaires à la date de dépôt de la présente Actualisation.

En juin et septembre 2017, la Société a procédé à l'émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes Inside Secure (« OCEANE ») ayant pour date d'échéance juin 2022, pour un montant de 16,1 millions d'euros (voir la section 21.1.4.4 « OCEANE » du Document de Référence et la note 20 de l'annexe aux états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos les 31 décembre 2017 figurant à la section 20.1 « *Informations financières historiques* » du Document de Référence).

Le Groupe a, historiquement et jusqu'à l'exercice clos le 31 décembre 2016 inclus, procédé au financement des créances de crédit d'impôt recherche dans le cadre de cessions sans recours de ces créances à des établissements financiers. La quasi-totalité des risques et avantages attachés à ces créances étant transférée au cessionnaire les dettes financières et les créances cédées sont décomptabilisées et ne figurent plus au bilan voir la note 14 de l'annexe aux états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos les 31 décembre 2017 figurant à la section 20.1 « *Informations financières historiques* » du Document de Référence).

Dans le cadre du projet d'acquisition de Verimatrix ainsi que détaillé dans la section 4.2.1 « *Principaux investissements en cours* » de la présente Actualisation, la Société a prévu, outre l'utilisation d'une partie de sa trésorerie disponible, de recourir à un emprunt obligataire une émission réservée d'obligations remboursables en actions et une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour financer le projet.

6.4 Sources de financement nécessaires à l'avenir

La section 10.5 « *Sources de financement nécessaires à l'avenir* » est remplacée dans son intégralité par la rédaction suivante :

Outre l'objectif de maintenir la génération de flux de trésorerie opérationnelle, le Groupe pourrait recourir à des contrats de location-financement pour couvrir une partie de ses besoins d'investissements informatiques courants et à des emprunts bancaires. Plus généralement, le Groupe entend continuer à optimiser sa structure et sa flexibilité financière en recourant à des produits de dette, voire à des appels au marché pouvant passer par l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Dans le cadre du projet d'acquisition de Verimatrix ainsi que détaillé dans la section 4.2.1 « *Principaux investissements en cours* » de la présente Actualisation, la Société a prévu de recourir à des emprunts bancaires, une émission réservée d'obligations remboursables en actions et une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour contribuer au financement du projet.

7. TENDANCES

Le chapitre 12 « Tendances » du Document de Référence est remplacé dans son intégralité pour la rédaction suivante :

Perspectives d'Inside Secure pour 2018

La Société confirme ses perspectives pour 2018 sur la base des performances des neuf premiers mois et de l'activité actuelle : la croissance du chiffre d'affaires en 2018 devrait plus que compenser le déclin attendu des revenus liés à un client américain qui a généré un niveau exceptionnellement élevé de revenus provenant des redevances au second semestre de 2017. Les charges d'exploitation ajustées en 2018 devraient se situer dans le bas de la fourchette de 36 à 37 millions de dollars communiquée précédemment. Le Groupe confirme que l'EBITDA sera positif en 2018 avant de revenir à une marge normative d'EBITDA supérieure à 20 % (sur le périmètre actuel de la Société).

Objectifs 2021

Inside Secure a pour objectif de réaliser en 2021, en intégrant Verimatrix (voir section 4.2.1 « Principaux investissements en cours » de la présente Actualisation) un chiffre d'affaires d'environ 150 millions de dollars tout en générant une marge d'EBITDA d'environ 25% du chiffre d'affaires.

L'objectif de chiffre d'affaires s'entend à périmètre constant en intégrant uniquement Verimatrix ; il n'intègre pas d'éventuelles acquisitions ou cessions d'activités ou sociétés.

L'objectif de marge d'EBITDA inclut le plein effet des 10 millions de dollars de synergies annuelles de coûts attendus de la combinaison d'Inside Secure et Verimatrix (voir section 4.2.1 « Principaux investissements en cours » de la présente Actualisation)

Les objectifs de chiffre d'affaires et de charges d'exploitation du plan d'affaires reposent sur une parité euro/dollar fixe, à 1,17 dollar pour 1 euro, soit le cours retenu pour le budget opérationnel pour l'année 2019.

Les objectifs présentés ci-dessus sont fondés sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par la Société à la date de la présente Actualisation. Ces objectifs, qui résultent des orientations stratégiques de la Société, ne constituent pas des données prévisionnelles ou des estimations de bénéfice du Groupe et ne constituent pas des données prévisionnelles résultant d'un processus budgétaire. Les données et hypothèses présentées ci-dessous sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en fonction notamment de l'évolution de l'environnement économique, concurrentiel, financier ou comptable ou en fonction d'autres facteurs dont le Groupe n'aurait pas connaissance à la date de la présente Actualisation du Document de Référence.

En outre, la matérialisation d'un ou plusieurs risques décrits au Chapitre 4 « Facteurs de risques » du Document de Référence et des facteurs de risques complémentaires et/ou actualisés figurant dans la section 3 « Facteurs de risques » de la présente Actualisation et de pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe et donc remettre en cause sa capacité à réaliser les objectifs présentés ci-dessus.

8. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DIRECTION GENERALE

Le chapitre 14 « Organes d'administration, de direction et de direction générale » du Document de Référence est remplacé dans son intégralité par la rédaction suivante :

A la suite du changement de mode d'administration de la Société décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires le 16 mai 2018, la Société est gérée par un conseil d'administration, en lieu et place de la structure dualiste qui prévalait jusqu'à cette date. Le fonctionnement du conseil d'administration est décrit dans les statuts de la Société et repris dans le paragraphe 21.2.2 du Document de Référence tel que modifié par la section 13.2 de la présente Actualisation.

8.1 Direction générale, conseil d'administration et comité exécutif

<u>Nom et adresse professionnelle</u>	<u>Fonction au sein de la Société</u>	<u>Principales fonctions exercées en dehors de la Société</u>	<u>Dates de début et de fin de mandat</u>
Amedeo D'Angelo rue de la Carrière de Bachasson – CS 70025 – Arterparc Bachasson – 13590 Meyreuil – France.	président du conseil d'administration directeur général	Inside Secure Corp. (Etats-Unis) - président du conseil d'administration	<u>Date de 1^{ère} nomination en qualité d'administrateur</u> : 16 mai 2018 <u>Date d'échéance</u> : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 <u>Nomination en qualité de président directeur général</u> : conseil d'administration du 16 mai 2018

Le président directeur général a pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

L'expertise et l'expérience en matière de gestion du président directeur général résultent des différentes fonctions salariées et de direction qu'il a précédemment exercées, lesquelles sont ci-après résumées.

A la date de la présente Actualisation, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit :

<u>Nom et adresse professionnelle</u>	<u>Fonction au sein de la Société</u>	<u>Principales fonctions exercées en dehors de la Société</u>	<u>Dates de début et de fin de mandat</u>
Amedeo D'Angelo rue de la Carrière de Bachasson – CS 70025 – Arterparc Bachasson – 13590 Meyreuil – France.	président du conseil d'administration directeur général	Inside Secure Corp. (Etats-Unis) - président du conseil d'administration	<u>Date de 1^{ère} nomination en qualité d'administrateur</u> : 16 mai 2018 <u>Date d'échéance</u> : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
Alain Blancquart Hohenbühlstrasse 8152 Opfikon, Suisse	vice-président du conseil d'administration membre indépendant du conseil d'administration membre du comité d'audit	Président Directeur général de Sierrabolics	<u>Date de 1^{ère} nomination en qualité d'administrateur</u> : 16 mai 2018 <u>Date d'échéance</u> : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
Jean Schmitt 8 rue Leroux 75116 Paris	membre indépendant du conseil d'administration membre du comité d'audit membre du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance	Président de SuperJolt SAS Président de Jolt Capital Président de Alma Learning Group	<u>Date de 1^{ère} nomination en qualité d'administrateur</u> : 16 mai 2018 <u>Date d'échéance</u> : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
Muriel Barnéoud 183, rue Lecourbe 75015 Paris	membre indépendant du conseil d'administration présidente du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance	Directeur de l'engagement sociétal du groupe La Poste	<u>Date de 1^{ère} nomination en qualité d'administrateur</u> : 16 mai 2018 <u>Date d'échéance</u> : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

<p>Catherine Blanchet 8 avenue Aristide Briand 78400 Chatou</p>	<p>membre indépendant du conseil d'administration</p> <p>présidente du comité d'audit, membre du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance</p>	<p>Président de Catherine Blanchet Conseil</p>	<p><u>Date de 1^{ère} nomination en qualité d'administrateur</u> : 16 mai 2018</p> <p><u>Date d'échéance</u> : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020</p>
---	--	--	---

L'expertise et l'expérience en matière de gestion des membres du conseil d'administration résultent des différentes fonctions salariées et de direction qu'ils ont précédemment exercées, lesquelles sont ci-après résumées.

Amedeo D'Angelo

président du conseil d'administration, directeur général
naissance : 1954
nationalité : française

Amedeo D'Angelo est Président du conseil d'administration et directeur général d'Inside Secure. Avant de rejoindre Inside Secure en 2015, Amedeo D'Angelo a passé une grande partie de sa carrière dans des entreprises de haute technologie. Il a consacré les douze premières années de sa vie professionnelle au métier des semi-conducteurs, chez AMD (Advanced Micro Devices), avant de rejoindre Samsung en tant que responsable des opérations européennes. Il a ensuite exercé diverses fonctions de direction au sein de plusieurs grandes sociétés européennes, notamment en tant que président de Gemplus Card International du groupe Gemplus, aujourd'hui Gemalto. Il a également été le fondateur et directeur général d'Incard, une société italienne spécialisée dans le développement de cartes à puces, d'applications logicielles et de produits de sécurité destinés aux marchés de la banque, des télécoms et de l'identité, ainsi que président d'Y Generation, une société qui a développé une plateforme de paiement mobile. M. D'Angelo a également été directeur des opérations d'Oberthur Card Systems, spécialiste du développement de solutions de sécurité et de logiciels pour systèmes personnels, puis directeur général d'Ingenico, un leader mondial des systèmes de transactions et de paiements sécurisés, où il a mis en œuvre les changements structurels stratégiques nécessaires pour permettre à la société de renouer avec la rentabilité. Il est par ailleurs président non exécutif de Linxens, un leader mondial de la conception et de la fabrication de connecteurs de cartes à puce et d'antennes pour documents sécurisés.

Alain Blancquart

vice-président du conseil d'administration, administrateur indépendant, membre du comité d'audit
naissance : 1946
nationalité : française

Alain Blancquart est actuellement président-directeur général de Sierrabolics, une société de logiciels d'analyse de données basée en Californie. Il a passé les 40 dernières années occupant des postes allant de vice-président international à président-directeur général, tant dans des sociétés émergentes que dans des groupes établis, y compris des sociétés cotées en bourse, dont Micropro, Borland, Computervision, Openwave, Esmertec et Streamezzo. En tant que président-directeur général d'Esmertec, M. Blancquart a conduit une introduction en bourse réussie à la bourse suisse quatre ans après la création de l'entreprise. Son expertise dans le développement de startups, la restructuration de sociétés à l'échelle mondiale et la création de valeur pour les investisseurs est reconnue. Il est diplômé en génie électronique de l'Ecole Centrale à Paris, en France.

Jean Schmitt

administrateur indépendant, membre du comité d'audit, membre du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance

naissance : 1965

nationalité : française

Jean Schmitt est managing partner de Jolt Capital. Avant de fonder Jolt Capital, il a été de 2001 à 2011 partner puis managing partner de Sofinnova Partners. Auparavant, Jean Schmitt avait fondé plusieurs sociétés dont SLP InfoWare, société de big data et d'intelligence artificielle appliquée au CRM. A la suite de sa cession à Gemplus en 2000, il a occupé la double fonction de président-directeur général de SLP InfoWare et de vice-président Telecoms Solutions & Applications de Gemplus. Il siège actuellement au conseil d'administration de Fogale Nanotech (FR), Blackwood Seven (DK), Interel (SG), Softonic (SP) ; il a quitté les conseils de Authentec après sa cession à Apple Inc. (NASDAQ : AUTH), Myriad (SIX : MYRN) et Heptagon après sa cession pour près d'1,3B€ à AMS (SIX:AMS). Il est diplômé de Telecom ParisTech Paris et titulaire d'un DEA en intelligence artificielle. Il est chargé de cours à Telecom ParisTech, à Mines Paristech et à HEC.

Muriel Barnéoud

administrateur indépendant, présidente du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance

naissance : 1967

nationalité : française

Muriel Barnéoud est directeur de l'engagement sociétal du groupe La Poste. De 2010 à 2016, elle a été président directeur général de Docapost (filiale du groupe La Poste, 450 M€ de chiffre d'affaires, 4.500 collaborateurs), spécialiste de la transition numérique et mobile des entreprises et des institutions et experte en gestion du document, digitalisation et sécurisation des échanges électroniques. Après une première expérience chez Arthur Andersen, Muriel Barnéoud a rejoint le groupe La Poste en 1994. Elle y a notamment occupé le poste de directeur général adjoint du courrier, en tant que directeur industriel. A ce titre, elle a assuré la présidence non exécutive de deux holdings de logistique (Viapost et STP). Dans le cadre de Docapost, elle a par ailleurs siégé au comité de surveillance d'Xange Private Equity, société de capital investissement du groupe La Poste, et au conseil d'administration de Sofipost, holding du groupe La Poste. Elle est également administrateur indépendant d'Akka tech. Elle préside l'ESIEE (école d'ingénieurs) et siège au conseil d'administration d'HEC et de l'ESCP (grandes écoles de commerce), de l'association professionnelle ACSEL (hub de la transformation digitale) et de l'association AFRC (Association Française de la Relation Client) et au conseil de gestion de la fondation CNAM Abbé Grégoire. Muriel Barnéoud est diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et de l'Ecole Nationale Supérieure des Postes et Télécommunication (ENSPTT) et est titulaire d'un DESS de gestion financière et fiscalité.

Catherine Blanchet

administrateur indépendant, présidente du comité d'audit, membre du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance

naissance : 1970

nationalité : française

Catherine Blanchet est administrateur et président du comité d'audit de Cohéris (Euronext : COH), éditeur de solutions CRM et Analytics. En 2015, elle crée sa propre structure pour accompagner les sociétés en croissance dans l'accélération de leur développement et l'optimisation de leur valorisation. Mme Blanchet a débuté sa carrière en 1994 au Crédit Lyonnais à New York, avant de rejoindre l'inspection générale de la banque. De 1998 à 2008, Mme Blanchet a travaillé pour la société Completel, opérateur télécom B2B, notamment en tant que directeur financier adjoint en charge du planning stratégique, du financement et des relations investisseurs, pour accompagner le développement du groupe et le promouvoir auprès des marchés financiers. De 2009 à 2015, Catherine Blanchet a travaillé chez Ingenico (Euronext : ING) en qualité de directeur des relations investisseurs pour construire la visibilité et l'attractivité du groupe auprès des marchés financiers, puis, en tant que vice-président en charge des relations investisseurs et de la communication externe pour gérer la transformation de l'image du groupe. Mme Blanchet est diplômée de Paris IX Dauphine (1993) et de l'Institut Mines-Telecom Business School (1994), spécialisation télécom pour la finance de l'Institut Mines-Telecom Bretagne.

Autres mandats des membres du conseil d'administration

<u>Noms</u>	<u>Mandats actuellement en cours (exercés par la personne morale mandataire le cas échéant) en dehors du Groupe</u>	<u>Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour (exercés par la personne morale mandataire le cas échéant) en dehors du Groupe</u>
Amedeo D'Angelo	<ul style="list-style-type: none"> - Linxens (France) – président du comité de surveillance - Lutech (Italie) – administrateur - Veriphone (Etats-Unis) - administrateur 	<ul style="list-style-type: none"> - Intelcav (Brésil) – administrateur - Intelicard (Italie) – administrateur - Tactilis (Singapour) – président du conseil d'administration - Bloompix (Italie) – administrateur - Diadema (Italie) – administrateur
Alain Blancquart	<ul style="list-style-type: none"> - Sierrabolics (Etats-Unis) – président, directeur général 	
Jean Schmitt	<ul style="list-style-type: none"> - Fogale Nanotech (France) – administrateur - Softonic (France) – administrateur - Greentropism (France) – administrateur - Blackwood Seven (Danemark) - administrateur - Interel (SG) – administrateur - Compagnie Financière de Haute Joux (France) - président - Jolt Capital (France) – président 	<ul style="list-style-type: none"> - Upek/Authentec (Etats-Unis) - administrateur - Comprove (Irlande) - administrateur - Heptagon (Singapour) - Skill & You (France) – administrateur
Muriel Barnéoud	<ul style="list-style-type: none"> - Sofrepost (France) – administrateur - Fondation CNAM Abbé Grégoire (France) – administrateur - La Banque Postale Assurances IARD – administrateur - Akka Technologie 	<ul style="list-style-type: none"> - La Poste Global Mail (France), administrateur - Proveance (ex SFDOC.4) (France) – représentant permanent de Docapost qui en est le président - La Vosgienne Industrielle de Mailings (France) – représentant permanent de Docapost qui en est le président - Orsid (France) – président - Mediapost Holding (France) – administrateur - Viapost (France) – administrateur - Syntec Numérique (France) – administrateur - Docapost IoT (France) – président - SFDOC. B (France) – représentant permanent de Docapost au conseil d'administration

<u>Noms</u>	<u>Mandats actuellement en cours (exercés par la personne morale mandataire le cas échéant) en dehors du Groupe</u>	<u>Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour (exercés par la personne morale mandataire le cas échéant) en dehors du Groupe</u>
		<ul style="list-style-type: none"> - SFDOC.C (France) – représentant permanent de Docapost au conseil d’administration - Maileva (France) – représentant légal de Docapost, président - Docapost BPO (France) – président - Docapost BPO IS (France) – président du conseil d’administration - CER – Docapost (France) – président - Docapost Conseil (France) – président du conseil de surveillance - Seres (France) – représentant permanent de Docapost au conseil d’administration - Xange Capital (France) – représentant permanent de Docapost au conseil de surveillance - Sefas Innovation (France) – représentant permanent de Docapost au conseil d’administration - Bretagne Routage (France) – représentant permanent de Docapost, président du conseil d’administration - Docapost CSP (France) – représentant permanent de Docapost, président du conseil d’administration - Docapost DPS (France) – président du conseil d’administration
Catherine Blanchet	<ul style="list-style-type: none"> - Catherine Blanchet Conseil - président - Coheris (*) (France) – administrateur 	

Les sociétés marquées d’un astérisque (*) sont des sociétés cotées.

Déclarations relatives aux membres de la direction générale et du conseil d’administration

A la connaissance de la Société, il n’existe, entre les personnes énumérées ci-dessus, aucun lien familial.

A la connaissance de la Société, aucune de ces personnes, au cours des cinq dernières années :

- n’a fait l’objet de condamnation pour fraude ;

- n'a été associée en qualité de membre des organes d'administration, de direction ou de surveillance à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur;
- n'a fait l'objet d'incriminations et/ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés).

Comité exécutif

L'expertise et l'expérience en matière de gestion des membres du comité exécutif résultent des différentes fonctions salariées et de direction qu'elles ont précédemment exercées, lesquelles sont ci-après résumées.

Amedeo D'Angelo

président directeur général

voir ci-dessus.

Richard Vacher Detournière

directeur général - directeur financier

Avant de rejoindre la Société en 2008, Richard Vacher Detournière, était associé chez Siparex, l'un des premiers groupes français indépendants de capital investissement et de capital-risque. Entré chez Siparex en 1994, il a joué un rôle clé dans plus de 25 opérations de financement, incluant des LBO, des opérations de capital-développement et des investissements dans des entreprises de croissance. Il a ensuite été associé dans le secteur des technologies de l'information. Puis, basé dans la Silicon Valley (Californie), il a participé au développement de SBV Venture Partners, fonds de capital-risque co-géré par Siparex. Il a été représentant permanent de Siparex aux conseils d'administration et de surveillance de 13 sociétés de son portefeuille, dont Nanolase (vendue à JDS Uniphase), SoiSic (vendue à ARM), Leguide.com (cotée sur le marché Alternext à Paris), EVE (vendue à Synopsys) et la Société. Il était également membre des comités d'audit de plusieurs de ces sociétés. Il est par ailleurs administrateur indépendant et membre du comité d'audit de la société Provepharm Life Solutions. Richard Vacher Detournière a commencé sa carrière en 1990 en tant que consultant chez Price Waterhouse dans les secteurs de l'audit et du *transaction support*, en France, puis en Europe Centrale. Richard Vacher Detournière est diplômé de l'Ecole supérieure de commerce d'Amiens et possède un diplôme d'études supérieures comptables et financières (DESCF).

Simon Blake-Wilson

directeur général des opérations (« chief operating officer »)

Simon Blake-Wilson est Directeur général des opérations d'Inside Secure. Avant de rejoindre Inside Secure, Simon a été vice-président des produits et du marketing chez Rambus. Simon a passé plus de 20 ans dans l'industrie de la sécurité, notamment chez Certicom, SafeNet, AuthenTec et Inside Secure (2012-2014). Simon a commencé sa carrière dans des postes techniques et est le co-inventeur de EAP-TTLS, l'une des solutions de sécurité WLAN les plus populaires de l'industrie. Il est co-auteur du livre, *Digital Signatures: Security and Controls*, et a édité plusieurs normes ANSI sur la cryptographie à courbe elliptique qui ont été adoptées par le gouvernement américain. Simon est titulaire d'un doctorat en sécurité de l'information et de mathématiques de l'Université de Londres, et a passé une année en tant que boursier Fulbright visitant l'Université Auburn

Valérie Convers

directrice des ressources humaines

Valérie Convers est directrice des ressources humaines d'Inside Secure. Elle possède plus de 25 ans d'expérience dans des rôles de gestion opérationnelle. Avant de rejoindre Inside Secure en 2005, Valérie a

occupé diverses fonctions managériales corporate au sein de la société Gemplus. Elle a mis en place l'organisation *customer service* pour le groupe Gemplus et en a été responsable pendant six ans puis a dirigé le département des appels d'offres et du support commercial. Valérie est titulaire d'un Master en Management des activités commerciales à l'international (Ecole Supérieure de Commerce et de Management de Marseille) et d'un Master en Ressources Humaines (IAE d'Aix-en-Provence).

8.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale

A la date de dépôt de la présente Actualisation et à la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres susvisés du conseil d'administration et de la direction générale de la Société et/ou d'autres devoirs.

Le conseil d'administration a adopté un règlement intérieur lors de sa séance du 16 mai 2018 dont un article relatif à l'obligation de loyauté des membres du conseil d'administration requiert que, dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêt entre l'intérêt social et son intérêt personnel, direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, le membre du conseil d'administration concerné doit en informer dès qu'il en a connaissance le conseil d'administration et s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante.

Une convention règlementée a été autorisée par le conseil de surveillance le 19 octobre 2017, et amendée le 19 décembre 2017, avec la société Catherine Blanchet Conseil, contrôlée par Madame Catherine Blanchet, membre indépendant du conseil d'administration de la Société. Le contrat, d'une durée initiale d'un an, renouvelé pour une durée identique après autorisation du conseil d'administration le 18 octobre 2018, porte sur des prestations de conseil en matière de communication financière et de relations investisseurs. Ce contrat est résiliable par anticipation par l'une ou l'autre des parties sous réserve d'un préavis d'un mois. Sur le premier semestre 2018, le montant facturé s'est élevé à 18 000 euros. Le conseil d'administration, après examen du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance, a estimé que la mission confiée à la société Catherine Blanchet Conseil, contrôlée par Madame Catherine Blanchet, membre du conseil d'administration, et la rémunération y afférente, ne faisaient pas obstacle à l'indépendance de Madame Catherine Blanchet, compte tenu notamment du caractère non significatif de la relation entretenue avec la Société pour la société Catherine Blanchet Conseil.

Les opérations réalisées avec des apparentés sont décrites à la note 20 de l'annexe aux états financiers consolidés résumés figurant dans le rapport financier semestriel tel que reproduit à la section 12.2 « *Informations financières intermédiaires* » de la présente Actualisation.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'arrangement, pacte ou accord quelconque conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'un des membres du conseil d'administration et de la direction générale de la Société a été sélectionnée en tant que membre du conseil d'administration ou en tant que membre de la direction générale.

A la connaissance de la Société, il n'existe, à la date de dépôt de la présente Actualisation, aucune restriction n'a été acceptée par les membres du conseil d'administration et de la direction générale de la Société concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société.

9. REMUNERATIONS ET AVANTAGES

L'information ci-après est établie en se référant au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP-MEDEF tel qu'il a été mis à jour en juin 2018 (le « **Code AFEP-MEDEF** »).

9.1 Rémunération des mandataires sociaux

Le tableau n°9 « Historique des attributions gratuites d'actions » figurant à la section 15 « Rémunération et avantages » du Document de Référence est remplacé dans son intégralité par la rédaction suivante :

Historique des attributions d'actions de performance ⁽¹⁾⁽²⁾		
Information sur les actions de performance		
Date d'assemblée	2 février 2016	16 mai 2018
Date du directoire (ou du conseil d'administration)	2 février 2016	3 décembre 2018
Nombre total d'actions attribuées, dont le nombre attribué à :	864 000	220 000
<i>Amedeo D'Angelo</i>	<i>864 000</i>	<i>220 000</i>
Date d'acquisition des actions	2 février 2018	4 décembre 2020
Date de fin de période de conservation	pas de période de conservation	pas de période de conservation
Conditions de performance	-	⁽³⁾
Nombre d'actions acquises à la date de dépôt de la présente Actualisation	864 000	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	0	0
Actions de performance restantes en fin d'exercice	0	220 000

(1) *Seules les attributions toujours valables sont décrites.*

(2) *A la suite du changement de mode d'administration de la Société décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires le 16 mai 2018, la Société est gérée par un conseil d'administration. Ce tableau résume les attributions d'actions de performance au bénéfice de dirigeants mandataires sociaux exécutifs et non exécutifs en fonction à la date de dépôt de la présente Actualisation.*

(3) *Ces conditions de présence et de performance sont décrites en section 21.1.4 « Capital potentiel » du Document de Référence, telle que modifiée par la section 13.1.4 de la présente Actualisation.*

9.2 Actions attribuées gratuitement, bons de souscription d'actions et options de souscription d'actions attribués aux mandataires sociaux

La section 15.3 « Actions attribuées gratuitement, bons de souscription d'actions et options de souscription d'actions attribués aux mandataires sociaux » du Document de Référence est remplacée dans son intégralité par la rédaction suivante.

Le tableau ci-dessous présente, à la date de dépôt de la présente Actualisation, une synthèse de l'ensemble des titres ou droits donnant accès au capital en cours de validité, quelle que soit leur nature, émis par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux.

Actions attribuées gratuitement, bons de souscription d'actions et options de souscription d'actions attribués aux mandataires sociaux ⁽²⁾		
	Actions gratuites en période d'acquisition ⁽¹⁾	Nombre d'actions susceptibles d'être émises au résultat de ces droits
Amedeo D'Angelo	220 000	220 000
Alain Blancquart		0
Jean Schmitt		0
Muriel Barnéoud		0
Catherine Blanchet		0
Nombre d'actions susceptibles d'être émises au résultat de ces droits	220 000	220 000

(1) *Une description détaillée des conditions de présence et de performance conditionnant l'acquisition définitive des dites actions gratuites figure à la section 21.1.4 « Capital potentiel » du Document de Référence, telle que modifiée par la section 13.1.4 de la présente Actualisation.*

(2) *Seules les attributions toujours valables sont décrites, étant précisé que les actions gratuites définitivement acquises ne sont pas mentionnées.*

10. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

10.1 Direction de la Société

La section 16.1 « *Direction de la Société* » du Document de Référence est remplacée dans son intégralité par la rédaction suivante.

La Société est une société anonyme à conseil d'administration. Le conseil d'administration lors de sa séance du 16 mai 2018 a décidé de nommer Monsieur Amedeo D'Angelo en qualité de président directeur général de la Société.

La composition et les informations relatives aux membres des organes d'administration et de direction font l'objet des développements présentés à la section 21.2 « *Acte constitutif et statuts* » du Document de Référence tel que modifiée par la section 13.2 de la présente Actualisation.

Le conseil d'administration, lors de sa séance du 16 mai 2018, s'est doté d'un règlement intérieur aux fins de permettre à ses membres de participer aux réunions du conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Ce règlement intérieur précise également les règles de fonctionnement du conseil, les principes de conduite et les obligations des membres du conseil d'administration de la Société et les modalités de fonctionnement du conseil et des comités. Les principales dispositions du règlement intérieur du conseil sont reproduites ci-après ainsi qu'à la section 21.2 « *Acte constitutif et statuts* » du Document de Référence tel que modifiée par la section 13.2 de la présente Actualisation.

10.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages

La section 16.2 « *Contrats de services entre les membres du directoire ou les membres du conseil de surveillance et la Société* » du Document de Référence est remplacée dans son intégralité par la rédaction suivante.

Il n'existe pas, à la date de dépôt de la présente Actualisation, de contrat de service liant des membres des organes d'administration et de direction à la Société ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages, hormis un contrat de prestation de services faisant l'objet d'une convention règlementée, entre la société Catherine Blanchet Conseil, contrôlée par Madame Catherine Blanchet, membre du conseil d'administration, et la Société, et décrite à la section 19.2 « *Opérations avec les apparentés* » du Document de Référence. Le contrat, d'une durée initiale de un an, renouvelé pour une durée identique après autorisation du conseil d'administration le 18 octobre 2018, porte sur des prestations de conseil en matière de communication financière et de relations investisseurs. Ce contrat est résiliable par anticipation par l'une ou l'autre des parties sous réserve d'un préavis de un mois.

10.3 Comités

La section 16.3 « *Comités* » du Document de Référence est remplacée dans son intégralité par la rédaction suivante.

Le conseil d'administration de la Société dispose de deux comités destinés à l'assister dans ses travaux :

- le comité d'audit, et
- le comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance.

10.3.1 Comité d'audit

Le comité d'audit a été mis en place par le conseil d'administration le 16 mai 2018. Le conseil d'administration a adopté le même jour un règlement intérieur dudit comité.

La mission du comité d'audit est, sous la responsabilité exclusive et collective des membres du conseil d'administration de la Société et en vue de s'assurer de la qualité du contrôle interne et de la fiabilité de

l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers, d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières et, à cet effet, notamment :

- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière : y compris examen, préalablement à leur présentation au conseil d'administration, des comptes sociaux et consolidés, annuels ou semestriels et les présentations financières trimestrielles et de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables utilisées pour l'établissement de ces comptes et/ou présentations. Le comité d'audit se penchera sur les opérations importantes à l'occasion desquelles aurait pu se produire un conflit d'intérêts et examinera toute situation de conflits d'intérêts pouvant affecter un membre du conseil d'administration et proposera des mesures pour y remédier ; d'une façon générale, le comité d'audit veille à la qualité de l'information financière fournie aux actionnaires ;
- d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques d'assurer le suivi de l'information financière et comptable : à ce titre, le comité d'audit doit être informé par le conseil d'administration, le directeur général, les directeurs généraux délégués et/ou les commissaires aux comptes :
 - (i) de tout événement exposant le groupe à un risque significatif,
 - (ii) des principaux risques environnementaux, sociaux et sociétaux du groupe,
 - (iii) de toute défaillance ou faiblesse significatives en matière de contrôle interne et de toute fraude importante ;
- de revoir le rapport annuel sur la gouvernance, le contrôle interne et la gestion des risques pour la partie sur le contrôle interne et la gestion des risques ;
- s'assurer de l'existence de dispositif anti-fraude et anti-corruption ;
- s'assurer du suivi du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- d'émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale et de revoir les conditions de leur rémunération ;
- d'assurer le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- d'examiner les conditions d'utilisation des produits dérivés ;
- de prendre connaissance périodiquement de l'état des contentieux importants ;
- d'examiner les procédures de la Société en matière de réception, conservation et traitement des réclamations ayant trait à la comptabilité et aux contrôles comptables effectués en interne, aux questions relevant du contrôle des comptes ainsi qu'aux documents transmis par des employés sur une base anonyme et confidentielle et qui mettraient en cause des pratiques en matière comptable ou de contrôle des comptes ; et
- de manière générale, apporter tout conseil et formuler toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

Le comité d'audit est composé d'au moins trois membres du conseil d'administration désignés par le conseil d'administration. Au moins deux tiers des membres du comité d'audit sont des membres indépendants selon les critères définis par le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF, auquel se réfère la Société.

Dans le choix des membres du comité d'audit, le conseil d'administration veille à leur indépendance, à ce qu'un membre indépendant au moins du comité d'audit présente des compétences particulières en matière financière ou comptable et à ce que tous les membres possèdent des compétences minimales en matière

financière et comptable. Aucun membre du conseil d'administration exerçant des fonctions de direction au sein de la Société et des sociétés de son groupe ne peut être membre du comité d'audit.

Les membres du comité d'audit sont :

- Madame Catherine Blanchet (expert financier, président du comité d'audit, membre indépendant du conseil d'administration),
- Monsieur Jean Schmitt (expert financier, membre indépendant du conseil d'administration), et
- Monsieur Alain Blancquart (vice-président du conseil d'administration et membre indépendant du conseil d'administration).

Ces trois personnes ont été choisies pour leurs compétences en matière comptable et financière étant précisé qu'elles remplissent de surcroît les critères d'indépendance retenus par la Société et rappelés dans le règlement intérieur du conseil.

Avec 100% de ses membres indépendants, le comité d'audit se conforme aux recommandations du Code AFEP-MEDEF selon lesquelles le comité d'audit doit être composé d'un minimum de 2/3 de membres indépendants.

Le comité d'audit peut entendre tout membre de la direction générale de la Société et procéder à la visite ou à l'audition de responsables d'entités opérationnelles ou fonctionnelles utiles à la réalisation de sa mission. Il en informe préalablement le président du conseil d'administration et le directeur général de la Société. En particulier, le comité d'audit a la faculté de procéder à l'audition des personnes qui participent à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle (directeur administratif et financier et principaux responsables de la direction financière).

Le comité d'audit procède à l'audition des commissaires aux comptes.

Depuis sa création le 16 mai 2018, le comité d'audit s'est réuni 2 fois avec un taux de présence de 100%.

10.3.2 Comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance

Le comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance a été mis en place par le conseil d'administration le 16 mai 2018. Le conseil d'administration a adopté le même jour un règlement intérieur dudit comité.

Le comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance a pour objectifs principaux :

- de recommander au conseil d'administration les personnes qui devraient être nommées à la direction générale, membres du conseil d'administration ou de l'un de ses comités selon le cas ;
- d'examiner les politiques de rémunération des dirigeants mises en œuvre dans le groupe Inside Secure, de proposer la rémunération des membres de la direction générale et, le cas échéant, des membres du conseil d'administration et de préparer tout rapport que la Société doit présenter sur ces sujets.

Le comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance exerce, notamment, les missions suivantes :

- (a) en matière de nominations, il est chargé :
- de présenter au conseil d'administration des recommandations motivées sur la composition du conseil d'administration et de ses comités, guidées par l'intérêt des actionnaires et de la Société. Le comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance doit s'efforcer de refléter une diversité d'expériences et de points de vue, tout en assurant un niveau élevé de compétence, de crédibilité interne et externe et de stabilité des organes sociaux de la Société ;
 - d'établir un plan de succession des dirigeants de la Société et d'assister le conseil d'administration dans le choix et l'évaluation des membres du conseil d'administration;

- de préparer la liste des personnes dont la désignation comme membre du conseil d'administration peut être recommandée, en prenant en compte les critères suivants : (i) l'équilibre souhaitable de la composition du conseil d'administration au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société, (ii) le nombre souhaitable de membres indépendants, (iii) la proportion d'hommes et de femmes requise par la réglementation en vigueur, (iv) l'opportunité de renouvellement des mandats et (v) l'intégrité, la compétence, l'expérience et l'indépendant de chaque candidat. ; et
 - de préparer la liste des membres du conseil d'administration dont la désignation comme membre d'un comité du conseil peut être recommandée
 - de préparer annuellement la liste des dirigeants clés (i.e. directeur général, directeurs généraux délégués, directeur financier...);
- (b) en matière de rémunérations, il est chargé :
- d'examiner les principaux objectifs proposés par la direction en matière de rémunération des dirigeants non mandataires sociaux de la Société et, le cas échéant, de ses filiales, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
 - d'examiner la rémunération des dirigeants non mandataires sociaux de la Société et, le cas échéant, de ses filiales, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions, les régimes de retraite et de prévoyance et les avantages en nature ;
 - d'examiner les principaux objectifs de tout plan d'actions gratuites dont la mise en place serait envisagée au bénéfice des salariés de la Société et, le cas échéant, de ses filiales ;
 - de formuler, auprès du conseil d'administration, des recommandations et propositions concernant :
 - la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature, les autres droits pécuniaires (versement de primes exceptionnelles) y compris en cas de cessation d'activité (indemnité liée à la prise ou à la cessation des fonctions, indemnités compensatrices d'une clause de non concurrence, etc.) des mandataires sociaux de la Société et, le cas échéant, de ses filiales. Le comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance propose des montants et des structures de rémunération et, notamment, des règles de fixation de la part variable prenant en compte la stratégie, les objectifs et les résultats de la Société et, le cas échéant, de ses filiales ainsi que les pratiques du marché, et
 - les plans d'actions gratuites, d'options de souscription ou d'achat d'actions et tout autre mécanisme similaire d'intéressement et, en particulier, les attributions nominatives aux mandataires sociaux éligibles à ce type de mécanisme,
 - de s'assurer de la cohérence entre la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et celle des autres cadres dirigeants non mandataires sociaux ;
 - de veiller au respect par la Société de ses obligations de transparence en matière de rémunération. Dans le cadre de l'élaboration de ses propositions et travaux, le comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance prend en compte les pratiques de place en matière de gouvernement d'entreprise.
 - d'examiner le montant total des jetons de présence et leur système de répartition entre les administrateurs, en tenant notamment compte de l'assiduité des administrateurs et du temps qu'ils consacrent à leur fonction, y compris, le cas échéant, au sein de comités mis en place par le conseil d'administration, ainsi que les conditions de remboursement des frais éventuellement exposés par les membres du conseil d'administration ;
 - de préparer et de présenter les rapports, le cas échéant, prévus par le règlement intérieur du conseil d'administration ; et

- de préparer toute autre recommandation qui pourrait lui être demandée par le conseil d’administration en matière de rémunération.
- (c) en matière de gouvernance, il est chargé :
- de proposer, de revoir et de s’assurer périodiquement de la mise en œuvre par le Groupe des bonnes pratiques de gouvernement d’entreprise,
 - d’organiser la revue annuelle du fonctionnement du conseil d’administration et de ses comités,
 - de superviser l’intégration et la formation des membres du conseil nouvellement nommés,
 - d’examiner les questions d’indépendance (notamment de proposer annuellement au conseil d’administration la liste de ses membres pouvant être qualifiés de « membre indépendant » au regard des critères définis par le Code de gouvernement des entreprises cotées AFEP-MEDEF, auquel se réfère la Société) et les situations de conflits d’intérêts potentielles des membres du conseil d’administration et des dirigeants principaux du Groupe, et
 - de revoir et de s’assurer de la mise à jour des codes de conduite et de déontologie boursière de la Société.

De manière générale, le comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance apportera tout conseil et formulera toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

Les membres du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance sont :

- Madame Muriel Barnéoud (président du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance, membre indépendant du conseil d’administration),
- Monsieur Jean Schmitt (membre indépendant du conseil d’administration), et
- Madame Catherine Blanchet (membre indépendant du conseil d’administration).

Le comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance est composé d’au moins trois membres du conseil d’administration désignés par le conseil d’administration. Les membres indépendants représentent la majorité de ses membres.

Le comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance peut demander au président du conseil d’administration à bénéficier de l’assistance de tout cadre dirigeant de la Société dont les compétences pourraient faciliter le traitement d’un point à l’ordre du jour. Le président du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance ou le président de séance attire l’attention de toute personne participant aux débats sur les obligations de confidentialité qui lui incombent.

Depuis sa création le 16 mai 2018, le comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance s’est réuni 1 fois avec un taux de présence de 100%.

10.4 Déclaration relative au gouvernement d’entreprise

La section 16.4 « *Rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d’entreprise* » du Document de Référence est remplacée dans son intégralité par la rédaction suivante :

La Société se réfère au code de gouvernement d’entreprise des sociétés cotées publié par l’AFEP et le MEDEF dont la dernière version révisée a été publiée le 21 juin 2018 et validé en tant que code de référence de gouvernement d’entreprise par l’AMF (le « Code AFEP-MEDEF »), ce code étant disponible notamment sur le site du MEDEF (www.medef.com).

A ce titre, la Société procède régulièrement à une revue de sa gouvernance par rapport aux recommandations de ce Code AFEP-MEDEF.

Le conseil d'administration a notamment procédé à cette revue lors de sa séance du 3 décembre 2018 et a estimé que quatre parmi ses cinq membres actuels sont indépendants. Messieurs Alain Blancquart et Jean Schmitt, et Mesdames Muriel Barnéoud et Catherine Blanchet remplissent en effet les critères d'indépendance définis dans le Code AFEP- MEDEF, dans la mesure où aucun d'entre eux :

- n'est pas, ni a été au cours des cinq dernières années :
 - salarié ou mandataire de la Société ou d'une société du Groupe,
 - mandataire d'une autre société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat ou dans laquelle un salarié ou un mandataire de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat ;
- n'est pas (directement ou indirectement) client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou de son groupe ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité; étant à cet égard rappelé que le conseil d'administration, après examen du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance, a estimé que la mission confiée à la société Catherine Blanchet Conseil, contrôlée par Madame Catherine Blanchet et la rémunération y afférente, ne faisaient pas obstacle à l'indépendance de Madame Catherine Blanchet, compte tenu notamment du caractère non significatif de la relation entretenue avec la Société pour la société Catherine Blanchet Conseil ;
- n'a de lien familial proche avec un mandataire social ;
- n'a été auditeur de l'entreprise au cours des cinq dernières années ;
- n'est membre du conseil d'administration de la Société depuis plus de douze ans ;
- n'est actionnaire de référence de la Société.

La Société respecte les recommandations du Code AFEP-MEDEF à l'exception de celles décrites ci-dessous :

Recommandation du Code AFEP-MEDEF	Explications
<p><u>L'évaluation du conseil d'administration</u> est effectuée selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une fois par an, le conseil débat de son fonctionnement ; - une évaluation formalisée est réalisée tous les trois ans au moins (voir section 9.3 du Code AFEP-MEDEF). 	<p>Le conseil d'administration apprécie chaque année son fonctionnement, mais, à ce jour, aucune démarche formelle d'évaluation n'a pas été mise en place. Le changement de mode d'administration de la Société et l'évolution de la composition du conseil d'administration étant désormais achevés depuis le 16 mai 2018, la Société entend à l'avenir procéder à des évaluations formalisées.</p>
<p><u>Rémunérations de long terme des dirigeants mandataires sociaux exécutifs</u> (voir section 24.3.3 du Code AFEP-MEDEF).</p> <p>Le conseil doit veiller à procéder à des attributions aux mêmes périodes calendaires, par exemple après la publication des comptes de l'exercice précédent et de préférence chaque année.</p> <p>S'agissant des dirigeants mandataires sociaux exécutifs, il convient :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de veiller à ce que les options d'actions et les actions de performance valorisées selon la méthode retenue pour les comptes consolidés représentent un pourcentage proportionné de l'ensemble des rémunérations, options et actions qui leur sont attribuées. Les conseils doivent fixer le pourcentage de rémunération 	<p>Il n'existe pas à ce jour de politique générale de distribution d'options de souscription d'actions ou d'actions de performance. Les différentes attributions d'options de souscription d'actions et attributions gratuites d'actions qui ont eu lieu au cours des exercices passés n'ont de surcroît pas été effectuées à périodes calendaires fixes comme le recommande le Code AFEP-MEDEF. Ces attributions ont eu comme objectif de motiver des salariés et dirigeants rejoignant le Groupe, principalement à la suite d'acquisition de sociétés par le Groupe, et, plus récemment, à motiver et fidéliser les cadres et dirigeants dans le cadre de la transformation stratégique et opérationnelle du Groupe. Le conseil d'administration n'a pas défini de pourcentage maximum d'actions de performance pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires sociaux par rapport à l'enveloppe globale votée par les actionnaires car la Société souhaite pouvoir</p>

<p>que ne doivent pas dépasser ces attributions ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'éviter qu'ils bénéficient d'une trop forte concentration de l'attribution. Il appartiendra aux conseils, en fonction de la situation de chaque société (taille de la société, secteur d'activité, champ d'attribution plus ou moins large, nombre de dirigeants...), de définir le pourcentage maximum d'options et d'actions de performance pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires sociaux par rapport à l'enveloppe globale votée par les actionnaires. La résolution d'autorisation du plan d'attribution proposée au vote de l'assemblée générale doit mentionner ce pourcentage maximum sous forme d'un sous-plafond d'attribution pour les dirigeants mandataires sociaux ; • d'être cohérent avec les pratiques antérieures de l'entreprise pour la valorisation des options et des actions de performance attribuées. <p>Ces plans, dont l'attribution doit être proportionnée à la partie fixe et variable annuelle, doivent prévoir des conditions de performance exigeantes à satisfaire sur une période de plusieurs années consécutives. Ces conditions peuvent être des conditions de performance internes à l'entreprise ou relatives, c'est-à-dire liées à la performance d'autres entreprises, d'un secteur de référence... S'il est retenu, le cours de bourse peut être apprécié de manière relative (comparaison avec des pairs ou des indices). Lorsque cela est possible et pertinent, ces conditions de performance internes et relatives sont combinées.</p>	<p>librement motiver des dirigeants mandataires sociaux dans le cadre de cette transformation stratégique et opérationnelle du Groupe.</p> <p>Au cas spécifique des mandataires sociaux exécutifs, s'agissant des actions attribuées gratuitement à M. Amedeo D'Angelo le 3 décembre 2018, l'acquisition définitive de 100 000 actions gratuites est liée à une condition de présence de M. Amedeo D'Angelo dans le groupe comme mandataire social ou salarié au cours des deux prochaines années et l'acquisition définitive du solde, soit 120 000 actions gratuites, à la réalisation du projet d'acquisition de Verimatrix dans les conditions détaillées à la section 4.2.1 « Principaux investissements en cours » de la présente Actualisation, étant précisé que le conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance de la Société, pourra relever M. Amedeo D'Angelo de tout ou partie des dites conditions.</p> <p>Le conseil d'administration, sur recommandation du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance, a considéré que ces seuls critères constituent des conditions de performance exigeantes et permettent le mieux d'assurer un juste équilibre entre des performances internes et externes à l'entreprise. Les efforts déployés par Amedeo D'Angelo en interne notamment dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau plan stratégique de la Société devront se refléter sur la valorisation de l'entreprise en bourse.</p> <p>En outre, M. Amedeo D'Angelo est le seul bénéficiaire de l'attribution d'actions gratuites décidées le 3 décembre 2018.</p>
---	--

11. SALARIES

11.1 Participations et stock-options des mandataires sociaux

La section 17.3 « *Participations et stock-options des mandataires sociaux* » du Document de Référence est remplacée dans son intégralité par la rédaction suivante.

À la date de dépôt de la présente Actualisation, la participation directe et indirecte des membres du conseil d'administration ainsi que le nombre de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société qu'ils détiennent sont les suivantes :

	Nombre d'actions	Nombre d'actions susceptibles de résulter de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital ⁽¹⁾	Total
Amedeo D'Angelo ⁽²⁾	1 173 000	248 718 ⁽²⁾	1 421 718
Alain Blancquart	0	0	0
Jean Schmitt	2 034	14 358 ⁽²⁾	16 392
Muriel Barnéoud	0	0	0
Catherine Blanchet	4 200	0	4 200
Total	1 179 234	263 076	1 442 310

(1) Une ventilation détaillée de ces valeurs mobilières et droits figure à la section 15.3 du Document de Référence telle que modifiée par la section 9.2 de la présente Actualisation et une description détaillée des termes de chacun de ces plans figure à la section 21.1.4 « Capital potentiel » du Document de Référence telle que modifiée par la section 13.1.4 de la présente Actualisation. Les chiffres indiqués correspondent au nombre d'actions pouvant être souscrites par exercice de chacune des valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital de la Société.

(2) Y compris la conversion des OCEANE détenues à la date de dépôt de la présente Actualisation.

12. INFORMATIONS FINANCIERES

12.1 Date des dernières informations financières

La section 20.3 « *Date des dernières informations financières* » du Document de Référence est remplacée dans son intégralité par la rédaction suivante.

Les dernières informations financières disponibles sont en date du 30 juin 2018 (résultats semestriels) et en date du 30 septembre 2018 (chiffre d'affaires trimestriel).

12.2 Informations financières intermédiaires

12.2.1 Rapport financier semestriel

La section 20.4 « *Informations financières intermédiaires* » du Document de Référence est remplacée dans son intégralité par la rédaction suivante.

La présente section reprend dans son intégralité le rapport financier semestriel de la Société en date du 28 août 2018, à l'exception de la déclaration de la personne responsable du rapport financier semestriel pour laquelle le lecteur est invité à se reporter à l'attestation de la personne responsable de la présente Actualisation figurant à la section 1.2 de la présente Actualisation.

Les références à des notes sont des références aux notes du rapport financier semestriel et à sa numérotation qui lui est propre.

1. Rapport semestriel d'activité

1.1. Présentation résumée d'Inside Secure et activité au cours du semestre écoulé

Présentation générale de l'activité de la Société

Inside Secure (« la Société ») et ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») conçoit, développe et commercialise des logiciels embarqués et des composants de propriété intellectuelle dédiés à la sécurité des transactions, des contenus et de l'identité numérique.

En 2016, Inside Secure s'est désengagée de son activité historique de conception et de commercialisation de produits semi-conducteurs, notamment par une cession à la société WISeKey le 20 septembre 2016, pour se concentrer sur son activité de logiciels et de composants de propriété intellectuelle.

En 2017, Inside Secure a acquis la société finlandaise Meontrust Oy et a repris les actifs et les salariés de la société californienne SypherMedia International, Inc., deux sociétés développant des solutions logicielles et des services de sécurité.

Activité au cours du semestre écoulé

Durant le premier semestre 2018, Inside Secure a réalisé une performance solide tant en chiffre d'affaires qu'en rentabilité, tout en continuant à investir dans l'ensemble de ses activités pour soutenir la croissance future.

La croissance du chiffre d'affaires a été particulièrement forte ce semestre, tirée par de très bons fondamentaux, par de nouveaux contrats significatifs avec des clients existants au deuxième trimestre, et, par des revenus liés aux brevets NFC. La société a continué à développer de façon significative ses revenus de licences, tirant notamment parti des opportunités de ventes additionnelles à des clients existants et en attirant de nouveaux clients grâce à ses solutions combinées pour embarquer la sécurité au cœur de leurs produits et protéger leurs échanges de données, comme illustré par les partenariats avec Kalray dans les processeurs intelligents et avec Andes dans les solutions IoT sécurisées pour le marché asiatique.

Comme anticipé, la société a poursuivi ses efforts de recherche et développement sur l'ensemble de ses activités afin d'apporter davantage de valeur à ses clients sur les marchés à fort potentiel comme l'IoT et l'automobile ; en associant sa capacité à embarquer la sécurité au cœur des puces électroniques et les compétences de SypherMedia, récemment acquise, Inside Secure estime être en mesure de suivre la sécurité pendant tout le cycle de vie d'un produit. Enfin, la société développe des nouvelles solutions pour permettre aux studios de protéger leurs revenus sur les contenus premium.

1.2. Principes et méthodes comptables, présentation des comptes

Les états financiers consolidés semestriels, présentés de manière résumée, figurant au chapitre 2 de ce rapport, ont été préparés conformément à la norme internationale financière IAS 34, « Information financière intermédiaire ». Ils doivent être lus en liaison avec les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2017 qui ont été préparés conformément aux normes IFRS. Les principales méthodes comptables sont présentées dans la note 3 de l'annexe aux états financiers au 30 juin 2018 et les estimations et jugements comptables déterminants sont exposés dans la note 4 de ladite annexe.

Devise de présentation des états financiers consolidés

Le Groupe a retenu le dollar comme devise de présentation de ses états financiers consolidés. Le dollar est la devise fonctionnelle de la Société, monnaie dans laquelle est libellée la majorité de ses transactions. C'est la monnaie principalement utilisée pour les transactions du Groupe et dans l'industrie dans lequel le Groupe opère dans les relations entre clients et fournisseurs.

Les taux de conversion du dollar vers l'euro, principale devise utilisée dans le Groupe après le dollar, pour les périodes closes les 30 juin 2017 et 2018 et le 31 décembre 2017 sont les suivants :

<u>Euro/ US Dollar</u>	<u>30 juin 2017</u>	<u>31 décembre 2017</u>	<u>30 juin 2018</u>
Taux de clôture	1,1412	1,1993	1,1658
Taux moyens	1,1229	1,1293	1,2108

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe au 30 juin 2018 figure dans la note 26 de l'annexe aux états financiers consolidés semestriels ; il n'a pas évolué durant le 1^{er} semestre 2018.

Mise en œuvre de la norme IFRS 15

Le chiffre d'affaires et les résultats de la société de l'année 2017 et du premier semestre 2018 ont été préparés conformément à la norme IFRS 15 « Produits des activités tirés des contrats conclus avec des clients », d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2018, et qui remplace la norme IAS 18. La société avait choisi d'anticiper la mise en œuvre de la norme, notamment pour pouvoir présenter une année 2018 directement comparable à 2017.

La mise en œuvre de la norme IFRS 15 a modifié certains des principes de comptabilisation du chiffre d'affaires de la société.

En application de la norme IAS 18, les revenus correspondant aux accords de développement étaient comptabilisés selon la méthode à l'avancement qui consiste à comptabiliser le chiffre d'affaires au fur et à mesure de l'avancement des développements. Le pourcentage d'avancement jusqu'à l'achèvement était fonction des coûts réels engagés comparés au coût total estimé du projet. Selon IFRS 15, ces revenus doivent être comptabilisés à l'avancement si les contrats satisfont certains critères, dont notamment un droit exécutoire au paiement partiel. Dans le cas contraire, le chiffre d'affaires est reconnu à l'achèvement. Cette analyse est conduite contrat par contrat.

Les redevances correspondant aux revenus provenant de technologies licenciées à certains clients de la société peuvent être fixes et/ou variables. La politique appliquée précédemment par la société voulait que les

redevances fixes soient comptabilisées linéairement sur la durée des contrats. Les redevances variables sont en général fonction des ventes réalisées par les clients et sont donc par définition difficiles à estimer. Ces commissions étaient comptabilisées sur la base des confirmations reçues des clients, généralement au cours du trimestre suivant la livraison des produits. Selon IFRS 15, les licences vendues par la société correspondent à un « droit d'utilisation » de la propriété intellectuelle telle qu'elle existe à la date à laquelle la licence est octroyée, auquel cas les redevances fixes doivent être comptabilisées immédiatement à la date à partir de laquelle le client commence à utiliser la licence. Il s'ensuit que le chiffre d'affaires est comptabilisé plus tôt qu'auparavant. Pour ce qui est des redevances variables, celles-ci doivent être comptabilisées en chiffre d'affaires dès qu'elles arrivent à échéance, sur la base du chiffre d'affaires réalisé par le client, et non à la date de la confirmation par le client. La société en estime par conséquent désormais le montant en attente de la réception des confirmations de consommation.

La mise en œuvre de la norme IFRS 15 conduit d'une façon générale à accélérer la comptabilisation du chiffre d'affaires par rapport à IAS 18. A titre d'exemple, au premier semestre de 2018, le chiffre d'affaires consolidé ressort à 22,5 millions de dollars avec IFRS 15, alors qu'il aurait été de 20,9 millions de dollars selon IAS 18.

Indicateurs de performance non définis par les IFRS

Le Groupe intègre dans l'analyse de son activité des indicateurs de performance à caractère non strictement comptables définis ci-dessous. Ces indicateurs ne sont pas des agrégats définis par les normes IFRS, et ne constituent pas des éléments de mesure comptable de la performance financière du Groupe. Ils doivent être considérés comme une information complémentaire, non substituable à toute autre mesure de performance opérationnelle et financière à caractère strictement comptable, telle que présentée dans les états financiers consolidés du Groupe et leurs notes annexes. Le Groupe suit et entend suivre à l'avenir ces indicateurs car il estime qu'ils sont des mesures pertinentes de sa rentabilité opérationnelle courante et de la génération de ses flux de trésorerie opérationnels. Ces indicateurs peuvent ne pas être directement comparables à ceux d'autres sociétés qui pourraient avoir défini ou calculé de manière différente des indicateurs présentés sous la même dénomination.

La marge brute ajustée est définie comme la marge brute avant (i) l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, (ii) les éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, (iii) la charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions et (iv) les coûts non récurrents liés aux restructurations et aux acquisitions et cessions conduites par le Groupe.

Le résultat opérationnel ajusté est défini comme le résultat opérationnel avant (i) l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, (ii) les éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, (iii) la charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions et (iv) les coûts non récurrents liés aux restructurations et aux acquisitions et cessions conduites par le Groupe.

L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel ajusté avant les amortissements et dépréciations non liés aux regroupements d'entreprises.

Des tableaux présentant la réconciliation entre le compte de résultat consolidé et les agrégats financiers ajustés, tels que définis ci-dessus, pour les semestres clos les 30 juin 2018 et 30 juin 2017 figurent en annexe du présent rapport.

1.3. Examen de la situation financière et du résultat des opérations au 30 juin 2018

Les états financiers consolidés intermédiaires qui suivent ont été arrêtés par le conseil d'administration de la Société ; ils ont également fait l'objet d'un examen limité par les commissaires aux comptes dont le rapport figure au Chapitre 3 de ce rapport. Il y a lieu de rappeler que les résultats semestriels du Groupe ne sont pas représentatifs du résultat de l'exercice dans son ensemble.

Chiffre d'affaires du 2^e trimestre 2018 et du 1^{er} semestre 2018

(en milliers de dollars)	T2-2018	T2-2017	T2 2018 vs. T2 2017	S1-2018	S1-2017	S1 2018 vs. S1 2017
Licences	3 718	2 518	48%	6 572	4 846	36%
Royalties	5 443	3 731	46%	11 441	7 186	59%
Maintenance et autres	1 409	1 142	23%	2 673	2 326	15%
Chiffre d'affaires de l'activité stratégique	10 570	7 391	43%	20 686	14 359	44%
Non alloué (*)	1 806	-	-	1 806	-	-
Chiffre d'affaires consolidé	12 376	7 391	67%	22 492	14 359	57%

(*) Correspond à des revenus nets non récurrents de licences de brevets NFC de la société

Chiffre d'affaires du 2^e trimestre 2018

Chiffre d'affaires consolidé (IFRS)

Le chiffre d'affaires consolidé ressort à 12,4 millions de dollars au 2^e trimestre 2018, dont 10,6 millions de dollars provenant de l'activité stratégique et 1,8 million de dollars du programme de licence du portefeuille de brevets NFC de la société, France Brevets ayant signé un nouvel accord de licence avec un grand équipementier chinois en téléphonie et systèmes de télécommunication.

La croissance du chiffre d'affaires a été particulièrement forte au deuxième trimestre 2018, par comparaison avec le 2^e trimestre 2017, bénéficiant d'une forte traction commerciale, des revenus des brevets NFC et de nouveaux contrats significatifs liés aux technologies de propriété intellectuelle semiconducteurs (« Silicon IP ») à trois clients existants et conduisant à une reconnaissance accélérée du chiffre d'affaires en application de la norme IFRS 15.

Chiffre d'affaires de l'activité stratégique

Le chiffre d'affaires de l'activité stratégique de logiciels et de licences de technologies de sécurité atteint 10,6 millions de dollars au 2^e trimestre 2018, en croissance de 43% en rythme annuel.

Les revenus de licences ont fortement progressé au 2^e trimestre 2018, pour s'établir à 3,7 millions de dollars (+48% par rapport au 2^e trimestre 2017), tirés principalement par la ligne de produits « Silicon IP ». Ce trimestre, la société a continué de remporter de nouveaux contrats, tant auprès de ses clients existants qu'auprès de nouveaux clients, pour intégrer la sécurité dans les puces génériques utilisées notamment pour l'IoT, la connectivité dans le Cloud et les véhicules connectés et autonomes. À titre d'illustration, la société a été choisie par Kalray pour la sécurité embarquée dans ses nouveaux processeurs intelligents pour les centres de données et les voitures autonomes ; elle a par ailleurs signé un accord avec Andes pour fournir des solutions IoT sécurisées aux fabricants de puces destinées au marché asiatique. La société a également tiré parti des activités acquises en 2017, comme en témoigne le contrat conclu avec NationalChip en Chine sur l'offre de provisionnement sécurisé pour la gestion du cycle de vie des appareils de Syphermedia. La société a également intégré l'authentification forte de Meontrust dans ses solutions combinées pour des marchés tels que le divertissement et la finance.

Le chiffre d'affaires des redevances s'établit à 5,4 millions de dollars au 2^e trimestre 2018, soit une croissance de 46% par rapport au 2^e trimestre 2017, du fait notamment la contribution d'un client historique américain et de la croissance des volumes générée par les diffuseurs de contenu numérique et dans les échanges

sécurisés de données en conséquence des licences déjà signées pour garantir les communications à haut débit pour les centres de données et les solutions d'IoT.

Les revenus des activités de maintenance et autres services ressortent en croissance de 23% au 2e trimestre 2018, à 1,4 million de dollars, conformément à l'évolution du périmètre d'activité de la société.

Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2018

Au 1^{er} semestre 2018, le chiffre d'affaires consolidé atteint 22,5 millions de dollars, contre 14,4 millions de dollars au 1^{er} semestre 2017. La progression du chiffre d'affaires a été tirée par la forte croissance de l'activité stratégique sur le semestre, de nouveaux contrats significatifs avec des clients existants au deuxième trimestre et les revenus tirés des brevets NFC de la société (qui n'avaient pas généré de chiffre d'affaires au 1^{er} semestre 2017).

Le chiffre d'affaires de l'activité stratégique de logiciels et de licences de technologies de sécurité s'établit à 20,7 millions de dollars au 1^{er} semestre 2018, en hausse de 44% en rythme annuel. Retraité de la contribution des deux activités acquises en 2017, le chiffre d'affaires ressort en hausse de 36% en rythme annuel, reflétant la poursuite des efforts du Groupe pour capitaliser sur son portefeuille pour gagner en traction sur les marchés porteurs comme les centres de données, l'IoT et l'automobile, tout en bénéficiant de redevances (réduites) de son client américain dans le domaine de la défense.

Résultat opérationnel ajusté et EBITDA

Marge brute ajustée de l'activité stratégique >95%, reflétant le modèle économique fondé sur les logiciels

La marge brute ajustée de l'activité stratégique est passée de 14,0 millions de dollars au S1 2017 à 20,0 millions de dollars au 1^{er} semestre 2018, soit une croissance en ligne avec celle du chiffre d'affaires, puisque la marge étant restée stable en pourcentage du chiffre d'affaires, à 96,4%.

La marge brute consolidée a augmenté, passant de 13,7 millions de dollars au 1^{er} semestre 2017 à 21,0 millions de dollars au 1^{er} semestre 2018. En pourcentage du chiffre d'affaires, elle a légèrement diminué, de 95,6% du chiffre d'affaires à 93,4% du chiffre d'affaires, du fait du mix produit. Pour mémoire, le programme de licence de brevets NFC génère une marge brute inférieure à celle de l'activité stratégique de logiciels et de licences de technologies, mais n'occasionne pratiquement aucun coût fixe.

Augmentation prévue des charges opérationnelles

Comme anticipé, les charges opérationnelles de la société ont augmenté, passant de 13,7 millions de dollars au 1^{er} semestre 2017 à 18,3 millions de dollars au 1^{er} semestre 2018. Cette hausse résulte des nouvelles charges opérationnelles induites par les deux acquisitions réalisées en 2017 (1,9 million de dollars) et de l'impact de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar au cours du premier semestre de cette année (0,9 million de dollars). Dans le même temps, la société a mobilisé ses ressources pour poursuivre ses investissements, notamment en recherche & développement pour enrichir son offre afin de répondre à la demande de marchés porteurs comme l'IoT et l'automobile.

Le résultat opérationnel ajusté et l'EBITDA reflètent le levier opérationnel

Grâce à la croissance du chiffre d'affaires et au levier opérationnel, le résultat opérationnel ajusté de l'activité stratégique augmente fortement, de 0,3 million de dollars au 1^{er} semestre 2017 à 1,7 million de dollars au 1^{er} semestre 2018, et l'EBITDA passe de 0,6 million de dollars au 1^{er} semestre 2017 à 1,9 million de dollars au 1^{er} semestre 2018.

Grâce à la contribution de l'activité stratégique et au programme de licence de brevet NFC, le résultat opérationnel ajusté ressort en hausse, de 0,1 million de dollars au 1^{er} semestre 2017 à 2,7 millions de dollars au 1^{er} semestre 2018, et l'EBITDA progresse, passant de 0,6 million de dollars à 3,2 millions de dollars. Par conséquent, la marge d'EBITDA progresse de 4% du chiffre d'affaires au 1^{er} semestre 2017 à 14% du chiffre d'affaires au 1^{er} semestre 2018.

Résultat opérationnel (IFRS)

(en milliers de dollars)	S1 2018	S1 2017
EBITDA	3 161	585
Amortissements et dépréciations d'immobilisations (*)	491	523
Résultat opérationnel ajusté	2 670	62
Regroupements d'entreprise (**)	(1 150)	(1 099)
Autres coûts non récurrents (***)	(450)	(1 698)
Paiements fondés sur des actions	(267)	(616)
Résultat opérationnel	803	(3 351)
Produits / (charges) financiers, nets	1 437	(279)
Charges d'impôts sur le résultat	(437)	(264)
Résultat net consolidé	1 803	(3 894)

(*) hors amortissement et dépréciation d'actifs reconnus lors d'acquisitions d'activités et/ou d'entreprises. Eléments sans incidence sur la trésorerie.

(**) amortissement et dépréciation d'actifs reconnus lors d'acquisitions d'activités et/ou d'entreprises et coûts externes liés aux acquisitions. Eléments sans incidence sur la trésorerie.

(***) Coûts de restructuration et d'acquisitions.

Les sommes peuvent différer des totaux en raison des arrondis.

Le résultat opérationnel (IFRS) impacté par des éléments sans incidence sur la trésorerie

Le résultat opérationnel s'établit à 0,8 million de dollars au 1^{er} semestre 2018, contre une perte de 3,4 millions de dollars au 1^{er} semestre 2017. Les principaux éléments ayant une incidence sur la performance opérationnelle au 1^{er} semestre 2018 sont les suivants :

- le résultat opérationnel ajusté de 2,7 millions de dollars ;
- des charges non récurrentes liées aux acquisitions et à la restructuration passée à hauteur de 0,5 million de dollars ;
- des éléments sans incidence sur la trésorerie, d'un montant de 1,5 million d'euros, dont : une dotation aux amortissements des actifs incorporels reconnus dans le cadre des acquisitions réalisées ces dernières années (Metaforic en 2014, et Meontrust et SypherMedia en 2017) de 1,2 million de dollars, ainsi que les charges liées aux paiements fondés sur les actions de 0,3 million de dollars.

Produits / charges financiers, nets

Le résultat financier s'élève à +1,4 million de dollars au 1^{er} semestre 2018, les intérêts sur les obligations convertibles à échéance 2022 ayant été plus que compensés par un produit financier sans incidence sur la trésorerie d'un montant de 1,5 million de dollars, en raison de l'évolution de la juste valeur de l'option de conversion attachée aux obligations convertibles et par les produits générés par les placements de trésorerie.

Résultat net consolidé

Au 1^{er} semestre 2018, le Groupe a généré un résultat net consolidé (IFRS) de 1,8 million de dollar (contre une perte nette de 3,9 millions de dollars au 1^{er} semestre 2017), provenant du résultat opérationnel de 0,8 million de dollars, du résultat financier de 1,4 million de dollars et d'une charge d'impôt de 0,4 million de dollars.

1.4. Faits marquants de la période

Se reporter à la section 1.1 ci-dessus.

1.5. Facteurs de risques

Les facteurs de risques sont de même nature que ceux qui sont exposés dans le chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de référence déposé auprès l'Autorité des marchés financiers le 10 avril 2018 sous le numéro D. 18-0307. Ils n'ont pas évolué de façon significative sur le premier semestre 2018.

1.6. Transactions entre parties liées

Les transactions entre parties liées sont décrites dans la note 20 de l'annexe aux états financiers consolidés semestriels.

1.7. Perspectives

Au premier semestre 2018, Inside Secure a réalisé une forte croissance, avec une performance particulièrement élevée au deuxième trimestre, grâce à une forte traction commerciale, à de nouveaux contrats significatifs avec des clients existants et aux revenus tirés des brevets NFC, tandis que les redevances versées par le client historique américain dans le domaine de la défense ont été réduites.

Dans ce contexte, la Société confirme son objectif de croissance solide de son chiffre d'affaires en 2018, qui devrait plus que compenser la baisse anticipée de la contribution d'un client américain qui avait versé des redevances d'un niveau exceptionnellement élevé au second semestre 2017.

En intégrant le rythme actuel des investissements, la poursuite du pilotage attentif des ressources de recherche & développement et une appréciation de l'euro par rapport au dollar inférieure à celle anticipée initialement, la Société estime désormais que les charges opérationnelles seraient comprises entre 36 millions de dollars et 37 millions de dollars en 2018, contre une fourchette précédemment communiquée de 38,5 millions de dollars à 40,0 millions de dollars. La Société confirme que l'EBITDA sera positif en 2018 avant de revenir à une marge d'EBITDA normative supérieure à 20%.

1.8. Événements postérieurs à la clôture

Néant.

2. Etats financiers consolidés semestriels

Compte de résultat consolidé semestriel

En milliers de dollars	Note	Semestre clos le 30 juin	
		2018	2017 (*)
Chiffre d'affaires	8	22 492	14 359
Coût des ventes		(1 728)	(1 406)
Marge brute		20 764	12 953
Frais de recherche et développement	15	(8 968)	(6 157)
Frais commerciaux et de marketing		(7 015)	(6 359)
Frais généraux et administratifs		(3 902)	(3 199)
Autres produits / (charges) opérationnels, nets	16	(76)	(589)
Résultat opérationnel		803	(3 351)
Produits / (charges) financiers, nets	17	1 437	(279)
Résultat avant impôts		2 240	(3 630)
Charge d'impôts sur le résultat		(437)	(264)
Résultat net consolidé		1 803	(3 894)
Résultat revenant aux :			
Actionnaires de la Société		1 803	(3 894)
Intérêts non contrôlant		-	-
Résultat par action :			
Résultat net par action	18	0,041	(0,090)
Résultat net dilué par action	18	0,018	-

(*) Le compte de résultat présenté au 30 juin 2017 a été retraité de l'impact de la première application d'IFRS 15 (voir note 3).

Etat du résultat global consolidé semestriel

En milliers de dollars	Semestre clos le 30 juin	
	2018	2017 (*)
Résultat net consolidé	1 803	(3 894)
Pertes actuarielles sur engagements de retraite	3	(76)
Éléments du résultat global non recyclables au compte de résultat	3	(76)
Couverture des flux de trésorerie	(240)	115
Différences de conversion	259	(654)
Éléments du résultat global recyclables au compte de résultat	19	(539)
Total autres éléments du résultat global	22	(615)
Total du résultat global	1 825	(4 509)
Résultat global revenant aux		
Actionnaires de la Société	1 825	(4 509)
Intérêts non contrôlant	-	-
Total du résultat global	1 825	(4 509)

(*) Le compte de résultat présenté au 30 juin 2017 a été retraité de l'impact de la première application d'IFRS 15 (voir note 3).

Bilan Consolidé semestriel – Actif

En milliers de dollars	Note	30 juin 2018	31 décembre 2017
Goodwill		29 508	29 563
Immobilisations incorporelles	9	6 960	8 478
Immobilisations corporelles		1 289	1 269
Autres actifs non courants	11	1 034	1 676
Total des actifs non courants		38 791	40 986
Stocks		65	219
Clients et comptes rattachés	10	12 635	15 531
Autres actifs courants	11	2 947	3 390
Instruments financiers dérivés actifs		-	215
Trésorerie et équivalents de trésorerie		49 075	45 874
Total des actifs courants		64 722	65 230
Total de l'actif		103 513	106 216

Bilan Consolidé semestriel – Passif

En milliers de dollars	Note	30 juin 2018	31 décembre 2017
Capital	12	22 504	22 056
Primes d'émission	12	228 205	228 209
Autres réserves	12	13 051	13 385
Report à nouveau	12	(196 814)	(195 738)
Résultat		1 803	(1 076)
Capitaux propres part du Groupe		68 750	66 836
Intérêts non contrôlant		-	-
Total des capitaux propres		68 750	66 836
Instruments dérivés - Part non courante		3 213	4 759
Obligations convertibles - Part non courante	13	14 012	13 970
Dettes financières - Part non courante	13	501	575
Provisions pour passifs - Part non courante	6	3 013	3 120
Engagements de retraite	14	172	164
Total des passifs non courants		20 911	22 589
Instruments dérivés passifs		16	-
Fournisseurs et dettes rattachées		6 376	8 779
Dettes financières - Part courante	13	436	382
Provisions pour autres passifs	14	3 697	4 084
Produits constatés d'avance	10	3 327	3 547
Total des passifs courants		13 852	16 791
Total du passif		34 763	39 380
Total du passif et des capitaux propres		103 513	106 216

Tableau de variation des capitaux propres semestriel

En milliers de dollars	Part du Groupe				Total	Intérêts non contrôlés	Total des capitaux propres
	Capital social	Primes d'émission	Autres réserves	Report à nouveau et résultat			
Au 1er janvier 2017	22 023	228 029	12 493	(198 875)	63 670	-	63 670
Première application de IFRS15 (voir note 3)				3 137	3 137	-	3 137
Résultat de la période	-	-	-	(3 894)	(3 894)	-	(3 894)
Total autres éléments du résultat global	-	-	(463)	-	(463)	-	(463)
Paielements fondés sur des actions	-	-	615	-	615	-	615
Exercice de stocks options et/ou attribution définitive d'actions	23	127	-	-	150	-	150
Actions propres	-	-	25	-	25	-	25
Au 30 juin 2017	22 046	228 156	12 670	(199 632)	63 240	-	63 240
Au 1er janvier 2018	22 055	228 209	13 385	(196 814)	66 835	-	66 835
Résultat de la période	-	-	-	1 803	1 803	-	1 803
Total autres éléments du résultat global	-	-	22	-	22	-	22
Paielements fondés sur des actions	-	-	268	-	268	-	268
Exercice de stocks options et/ou attribution définitive d'actions	449	(4)	(449)	-	(3)	-	(3)
Actions propres	-	-	(175)	-	(175)	-	(175)
Au 30 juin 2018	22 504	228 205	13 051	(195 011)	68 750	-	68 750

Tableau consolidé des flux de trésorerie semestriel

En milliers de dollars	Notes	Semestre clos le	
		30 juin 2018	30 juin 2017 (*)
Résultat net		1 803	(3 894)
Elimination des éléments sans incidence de trésorerie :			
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles		226	147
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	9	1 415	1 475
(Reprises) / Dotations aux provisions pour clients douteux, nettes		(88)	3
Résultat financier	17	(1 437)	279
Charges liées aux paiements fondés sur des actions		267	615
Variations de la provision pour engagements de retraite	14	12	(59)
Charge d'impôts sur le résultat		437	51
Variations des provisions pour risques	14	(495)	(429)
Flux nets de trésorerie générés (absorbés) par l'activité hors variation du besoin en fonds de roulement :		2 139	(1 812)
Variation du besoin en fonds de roulement :			
Stocks		154	(18)
Clients et comptes rattachés	10	2 962	2 529
Autres créances	11	264	1 038
Crédit d'impôt recherche et subventions		656	(294)
Fournisseurs et dettes rattachées		(1 267)	(1 676)
Autres dettes		(842)	(3 615)
Flux nets de trésorerie générés/(absorbés) par le besoin en fonds de roulement		1 926	(2 037)
Flux de trésorerie générés/(absorbés) par l'activité		4 066	(3 849)
Intérêts et commissions reçus / (payés)		(93)	(13)
Impôts sur le résultat payés		(351)	(141)
Flux net de trésorerie générés/(absorbés) par l'activité		3 622	(4 002)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Cession d'actions Wisekey		-	4 377
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(95)	(253)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(95)	4 124
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Produits des opérations sur le capital	12	-	127
Emprunt obligataire convertible en actions (OCEANE)	13	-	16 276
Rachat d'actions propres		-	25
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		-	16 427
Variation de trésorerie nette		3 527	16 549
Trésorerie disponible à l'ouverture		45 874	27 081
Effet des variations des cours de change		(326)	247
Trésorerie disponible à la clôture		49 075	43 878

(*) Le compte de résultat présenté au 30 juin 2017 a été retraité de l'impact de la première application d'IFRS 15 (voir note 3)

Notes aux états financiers consolidés semestriels

1. Informations générales et événements significatifs de la période

Inside Secure (« la Société ») et ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») propose une offre de solutions logicielles et de licence de technologies de sécurité embarquée pour les appareils mobiles et les objets connectés, permettant de sécuriser les identités et les contenus numériques, les applications et les transactions.

Les actions de la Société sont cotées sur le marché réglementé d'Euronext à Paris sous le code Isin FR0010291245.

Jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires du 16 mai 2018, la Société était organisée sous forme de société anonyme à directoire et conseil de surveillance ; elle est depuis organisée sous forme de société anonyme à conseil d'administration Son siège social se situe à l'Arteparc Bachasson, rue de la carrière de Bachasson à Meyreuil (13590), France.

Les états financiers consolidés résumés au 30 juin 2018 ont été arrêtés par le conseil d'administration le 25 juillet 2018.

2. Base de préparation

Les états financiers consolidés semestriels arrêtés au 30 juin 2018, présentés de manière résumée, ont été préparés conformément à la norme internationale financière IAS 34, « Information financière intermédiaire ».

Les états financiers consolidés semestriels doivent être lus en liaison avec les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2017 qui ont été préparés conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations IFRIC, tels qu'adoptés par l'Union Européenne.

Devise de présentation

Le Groupe a choisi de présenter ses états financiers consolidés en dollar US. Le dollar US est la monnaie fonctionnelle d'Inside Secure, monnaie dans laquelle est libellée la majorité de ses transactions.

Les taux de conversion du dollar vers l'euro, principale devise utilisée dans le Groupe après le dollar, pour les semestres clos les 30 juin 2018 et 2017 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont les suivants :

Euro/ US Dollar	30 juin 2017	31 décembre 2017	30 juin 2018
Taux de clôture	1,1412	1,1993	1,1658
Taux moyens	1,1229	1,1293	1,2108

3. Méthodes comptables

Les principes comptables et les règles d'évaluation appliqués par le Groupe dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2018 sont les mêmes que ceux qui ont été retenus pour les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2017 à l'exception des éléments ci-dessous.

Normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2018

- IFRS 9, Instruments financiers – Classification des actifs et passifs financiers

Les états financiers consolidés semestriels ont été préparés conformément à la norme IFRS 9 « Instruments financiers » d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018.

Cette norme remplace la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » ainsi que les différentes interprétations existantes et introduit de nouvelles dispositions quant à la classification, l'évaluation et la dépréciation des instruments financiers ainsi que de nouveaux principes en matière de comptabilité de couverture.

Elle introduit notamment :

- une nouvelle classification des instruments financiers, fondée sur le modèle de gestion et les caractéristiques contractuelles des instruments financiers :
 - les actifs et passifs financiers du Groupe, hors créances commerciales, ne sont pas impactés par les changements apportés par IFRS 9 en matière de classification et d'évaluation.
- un nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers, fondé sur les pertes de crédit attendues, en remplacement du modèle jusqu'alors basé sur les pertes avérées :
 - la nouvelle méthode de dépréciation des actifs financiers, y compris créances commerciales, entraîne un impact au 1^{er} janvier 2018 qui n'a pas été comptabilisé par le Groupe dans les capitaux propres d'ouverture en raison de son caractère non-significatif.
- de nouveaux principes en matière de comptabilité de couverture privilégiant une analyse « économique » des couvertures mises en place visant ainsi à mettre en concordance la comptabilité et la politique de gestion des risques menée par le Groupe :
 - Ce dernier volet est optionnel. Le Groupe a décidé de l'appliquer au 1^{er} janvier 2018. Toutefois, la nouvelle méthode de comptabilité de couverture est sans impact sur les capitaux propres d'ouverture.

Les incidences des principaux changements de méthodes comptables résultant de l'application d'IFRS 9 sont par conséquent non significatifs sur les états financiers consolidés du Groupe.

- IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients

Pour mémoire, et comme présenté dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2017, le Groupe a choisi d'appliquer par anticipation la norme IFRS 15 au 1^{er} janvier 2017 selon la méthode rétrospective. L'impact de la première application sur le bilan au 1^{er} janvier 2017 a été présenté dans les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2017.

L'impact de la première application d'IFRS 15 sur le chiffre d'affaires, et le coût des ventes sur le premier semestre 2017 par rapport aux comptes publiés et clos le 30 juin 2017 s'analyse comme suit :

En milliers de dollars	Semestre clos le		
	30 juin 2017 IAS18 publié	30 juin 2017 IFRS15	30 juin 2018 IFRS15
Chiffre d'affaires	14 699	14 359	22 492
Coût des ventes	(1 507)	(1 406)	(1 728)
Marge brute	13 192	12 953	20 764
Résultat opérationnel	(3 112)	(3 351)	803
Produits / (charges) financiers, nets	(279)	(279)	1 437
Résultat avant impôts	(3 391)	(3 630)	2 240
Produit / (charge) d'impôts sur le résultat	(264)	(264)	(437)
Résultat net consolidé	(3 655)	(3 894)	1 803

L'impact détaillé sur le chiffre d'affaires, le coût des ventes au 30 juin 2017 et sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2017 se présente ainsi :

En milliers de dollars	Chiffre d'affaires	Coût des ventes	Capitaux propres
Redevances variables fonction des ventes réalisées par les clients	(101)	-	2 490
Redevances fixes	(285)	101	647
Développement de plateformes logicielles	46	-	-
Total	(340)	101	3 137

Les autres normes, interprétations ou amendements n'ont pas d'effets significatifs sur les états financiers consolidés du Groupe au 30 juin 2018.

Normes, amendements et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2018 et que le Groupe a décidé de ne pas anticiper

- IFRS 16, Contrats de location

L'analyse des impacts liés à la norme IFRS 16, n'a pas encore été menée par le Groupe. Pour rappel, au 30 juin 2018, le montant des engagements liés aux contrats de locations était de 3,932 milliers de dollars.

Les autres normes, interprétations ou amendements qui ne sont pas obligatoires au 1^{er} janvier 2018 n'ont pas d'effets significatifs sur les états financiers consolidés du Groupe au 30 juin 2018. Le Groupe n'a pas décidé de leurs adoptions anticipées.

4. Jugements et estimations significatifs

La préparation des états financiers consolidés intermédiaires requiert l'utilisation d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'impacter les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels à la date d'arrêté des états financiers.

Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en termes de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés semestriels sont identiques à ceux identifiés lors de l'établissement des comptes annuels au 31 décembre 2017.

5. Saisonnalité

L'analyse des données relatives à l'exercice clos au 31 décembre 2017 et au semestre clos le 30 juin 2018 ne permet pas de déduire de tendance en termes de saisonnalité à l'exception, historiquement, d'une légère surpondération structurelle du deuxième semestre comparé au premier semestre de l'année. Ainsi, les données financières relatives aux périodes intermédiaires présentées ne sont pas nécessairement représentatives de celles qui sont attendues pour l'exercice.

6. Regroupement d'entreprises

Au cours des périodes présentées le Groupe n'a pas réalisé d'acquisition. Sur le premier semestre 2018, les contributions des activités Meontrust et SypherMedia International, Inc. (SMI), acquises au second semestre 2017, représentent moins de 10% du chiffre d'affaires du Groupe.

Sur la base du plan d'affaires de l'activité reprise, la direction de la Société, a estimé que l'intégralité du complément de prix de SMI, serait dû (l'impact de l'actualisation de ce montant n'a pas été jugé significatif). La provision au titre du complément de prix relatif à l'acquisition de SMI est inscrite dans les provisions pour passifs – part non courante pour 3 000 milliers de dollars au 30 juin 2018 (voir note 5.2 aux états financiers consolidés au 31 décembre 2017).

7. Information sectorielle

Le Groupe n'opère que sur un seul secteur d'activité qui regroupe l'offre du Groupe dans toutes les problématiques de communication mobile et fournit une gamme complète de solutions de sécurité embarquées pour les terminaux mobiles et les outils connectés. Cette offre comprend la propriété intellectuelle ainsi que des solutions logicielles capables de répondre aux besoins croissants de solutions de sécurité sur toute plateforme mobile, sécurisant ainsi les paiements mobiles, le contenu, les transferts et le stockage de données.

En milliers de dollars	Activité selon le reporting de gestion (*)	Non alloué (**)	Total
Exercice clos le 30 juin 2018			
Chiffre d'affaires	20,686	1,806	22,492
Marge brute ajustée	19,951	1,061	21,012
Résultat opérationnel ajusté	1,713	957	2,670
EBITDA	1,918	1,243	3,161

En milliers de dollars	Activité selon le reporting de gestion (*)	Non alloué (**)	Total
Exercice clos le 30 juin 2017			
Chiffre d'affaires	14,359	-	14,359
Marge brute ajustée	14,020	(286)	13,734
Résultat opérationnel ajusté	348	(286)	62
EBITDA	585	-	585

(*) Logiciels de sécurité et licence de technologie

(**) La part non-allouée correspond au programme de licence des brevets NFC historiques de la Société, générant des revenus de licence non récurrents

Les informations financières présentées dans les rapports internes fournis à la direction de la Société chargée de l'élaboration des décisions stratégiques et communiquées au conseil d'administration incluent des mesures ajustées: marge brute ajustée, résultat opérationnel ajusté et EBITDA. Ces mesures ne sont pas des mesures de performance ou de liquidité définies par les normes IFRS.

La marge brute ajustée est définie comme la marge brute avant (i) l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, (ii) les éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, (iii) la charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions et (iv) les coûts non récurrents liés aux restructurations et aux acquisitions et cessions conduites par le Groupe.

Le résultat opérationnel ajusté est défini comme le résultat opérationnel avant (i) l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, (ii) les éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, (iii) la charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions et (iv) les coûts non récurrents liés aux restructurations et aux acquisitions et cessions conduites par le Groupe, y compris l'amortissement accéléré des intérêts précomptés du financement du Crédit impôt Recherche (CIR).

L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel ajusté avant les amortissements et dépréciations non liés aux regroupements d'entreprises.

La marge brute ajustée, le résultat opérationnel ajusté et l'EBITDA ajusté tels que présentés peuvent ne pas être strictement comparables aux indicateurs similaires que pourraient présenter d'autres sociétés.

La réconciliation de ces indicateurs avec les états financiers consolidés IFRS est la suivante :

(en milliers de dollars)	Semestre clos le 30 juin 2018	Semestre clos le 30 juin 2017 (*)
Marge brute IFRS	20 764	12 953
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	-	-
Amortissements des immobilisations transférées lors des acquisitions	248	781
Marge brute ajustée	21 012	13 734
Au 30 juin (en milliers de dollars)	2018	2017 (*)
Résultat opérationnel IFRS	803	(3 351)
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	267	616
Amortissements des immobilisations transférées lors des acquisitions	1 150	1 099
Charges d'intérêts du financement du CIR	-	169
Charges et produits non récurrents liés aux acquisitions (**)	491	-
Coûts de restructuration	(41)	1 529
Résultat opérationnel ajusté	2 670	62
Amortissements et dépréciations d'immobilisations corporelles et incorporelles non liées au regroupement d'entreprises	491	523
EBITDA ajusté	3 161	585

(*) Le compte de résultat présenté au 30 juin 2017 a été retraité de l'impact de la première application d'IFRS 15 (voir note 3)

(**) Incluant une charge de 388 milliers de dollars relative à des primes de rétention à verser à des salariés clefs

Au cours de la période close au 30 juin 2018, le chiffre d'affaires réalisé aux Etats Unis s'élève à 10 299 milliers de dollars (7 515 milliers de dollars au 30 juin 2017). Le chiffre d'affaires réalisé en France s'élève à 891 milliers de dollars au cours de la période close au 30 juin 2018 (154 milliers de dollars au cours de la période close au 30 juin 2017).

Les dix clients les plus importants du Groupe représentaient 44% de son chiffre d'affaires consolidé pour la période close au 30 juin 2018 et 45% de son chiffre d'affaires pour la période close au 30 juin 2017.

Clients représentant individuellement une part importante du chiffre d'affaires :

Au 30 juin 2018 (en milliers de dollars)	Montant facturé	% du chiffre d'affaires
Client A	1 952	9%
Client B	1 514	7%

Au 30 juin 2017 (en milliers de dollars)	Montant facturé	% du chiffre d'affaires
Client A	1 317	9%
Client C	877	6%

Le chiffre d'affaires par secteur géographique pour les périodes closes au 30 juin 2018 et 2017 est le suivant :

(en milliers de dollars)	Europe, Afrique, Moyen Orient, Amérique			Total
	Asie	Latine	Amérique du Nord	
Semestre clos au 30 juin 2018	5 025	7 168	10 299	22 492
Semestre clos au 30 juin 2017 - IFRS15	2 941	3 903	7 515	14 359
Semestre clos au 30 juin 2017 - IAS18	3 063	4 024	7 612	14 699

8. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires pour les périodes closes au 30 juin 2018 et 2017 se détaille de la façon suivante :

en milliers de dollars	Semestre clos le 30 juin 2018	Semestre clos le 30 juin 2017 (*)
Licenses	6 572	4 846
Royalties	11 441	7 186
Maintenance et autres	2 673	2 326
Revenu de l'activité selon le reporting de gestion	20 686	14 359
Non alloué (**)	1 806	-
Chiffre d'affaires	22 492	14 359

(*) Le chiffre d'affaires présenté au 30 juin 2017 a été retraité de l'impact de la première application d'IFRS 15 (voir note 3)

(**) Correspond à des revenus nets non récurrents, y compris de licences de brevets

La part non-allouée correspond au programme de licence des brevets NFC historiques de la Société, générant des revenus de licence non récurrents. Ce programme est géré par la société France Brevets.

9. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	Technologies brevetées	Logiciels	Redevance de licences de propriété intellectuelle	Relations Commerciales	Total
Exercice clos le 31 décembre 2017					
Montant à l'ouverture	4 986	619	930	-	6 534
Acquisitions	-	-	-	-	-
Business Combinations	3 986	51	-	1 224	5 261
Ecart de conversion	-	2	-	-	2
Cessions (valeurs nettes)	-	(27)	-	-	(27)
Amortissements	(2 302)	(23)	(930)	(37)	(3 292)
Montant net à la clôture	6 670	622	-	1 187	8 478
Au 31 décembre 2017					
Valeur brute	14 172	4 626	31 576	1 224	51 598
Amortissements et dépréciations cumulés	(7 502)	(4 004)	(31 576)	(37)	(43 120)
Valeur nette	6 670	622	-	1 187	8 478
Semestre clos le 30 juin 2018					
Montant à l'ouverture	6 670	622	-	1 187	8 478
Acquisitions	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	23	-	-	23
Cessions (valeur nette)	-	(126)	-	-	(126)
Amortissements	(1 193)	(101)	-	(122)	(1 415)
Montant net à la clôture	5 477	418	-	1 065	6 960
Au 30 juin 2018					
Valeur brute	14 172	4 484	31 576	1 224	51 456
Amortissements et dépréciations cumulés	(8 695)	(4 066)	(31 576)	(159)	(44 496)
Valeur nette	5 477	418	-	1 065	6 960

Au 30 juin 2018, il n'y a pas de locations financement incluses dans les immobilisations incorporelles.

10. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés, nets, se décomposent de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	30 juin 2018	31 décembre 2017
Clients	9 204	10 575
Moins : provision pour clients douteux	(131)	(220)
Clients - factures à établir	3 562	5 176
Clients et comptes rattachés, nets	12 635	15 531

Les factures à établir comprennent pour 3 562 milliers de dollars de redevances variables à recevoir fonction des ventes réalisées par les clients au cours du premier semestre 2018. Ces redevances à recevoir ont été comptabilisées sur la base de rapports de consommation reçus à la date d'arrêté des comptes à hauteur de 326 milliers de dollars et sur la base d'estimations pour le complément. Ces factures seront établies au cours du second semestre 2018.

Les produits constatés d'avance comptabilisés au passif du bilan correspondent essentiellement à des facturations des maintenances reconnues linéairement sur la durée de contrat.

11. Autres actifs

Les autres actifs s'analysent de la façon suivante :

En milliers de dollars	30 juin 2018	31 décembre 2017
Dépôts et garanties	537	576
Crédit d'impôt recherche et CICE	497	1 050
Autres créances	-	50
Autres actifs - Part non courante	1 034	1 676
Crédit d'impôt recherche	720	660
Charges constatées d'avance	1 164	959
Créances fiscales et de TVA	460	807
Autres créances	603	1 002
Autres actifs - Part courante	2 947	3 428
Total autres actifs	3 981	5 103

La créance relative au crédit impôt recherche ne fait pas l'objet d'une actualisation.

12. Capital et prime d'émission

Les variations du nombre d'actions, du capital et des primes d'émission se décomposent de la manière suivante :

En milliers de dollars, sauf nombre d'actions	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Total
Au 1er janvier 2017	43 126 999	22 023	228 029	250 052
Opérations sur le capital	54 254	23	127	150
Au 30 juin 2017	43 181 253	22 046	228 156	250 202
Au 1er janvier 2018	43 200 393	22 055	228 209	250 264
Opérations sur le capital	918 769	449	(3)	446
Au 30 juin 2018	44 119 162	22 504	228 206	250 710

Durant la période close au 30 juin 2018, une augmentation de capital a été effectuée afin de délivrer les actions gratuites définitivement acquises par le bénéficiaire pour un montant de 446 milliers de dollars.

L'augmentation de capital résultant des exercices d'option représente 3 milliers de dollars au 30 juin 2018.

13. Dettes financières

Les dettes financières s'analysent comme suit :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2017	Intérêts de la période	Montants décaissés	Reclassement	Variations sans incidences sur la trésorerie		30 juin 2018
					Effet de change	Juste valeur	
Dettes financières long-terme	575	3	(3)	(55)	(19)	-	501
Obligations convertibles en actions	13 971	1 041	(609)	-	(390)	-	14 012
Dettes financières court-terme	382	6	(6)	55	(2)	-	436
Dérivé passif	4 759	-	-	-	(92)	(1 454)	3 213
Dettes financières	19 687	1 050	(618)	-	(503)	(1 454)	18 162

Obligations convertibles en actions (OCEANE)

Les OCEANE portent intérêt à un taux nominal annuel de 6% payable semi annuellement à terme échu les 29 juin et 29 décembre de chaque année à compter du 29 décembre 2017. Les OCEANE ont été émises au pair le 29 juin 2017 et le 5 septembre 2017 et seront remboursées au pair le 29 juin 2022.

Les OCEANE donnent droit à l'attribution d'actions nouvelles et/ou existantes Inside Secure, à raison d'une action pour une OCEANE. Les OCEANE pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de la société, sous certaines conditions.

Cette option de conversion incorporée à l'obligation doit faire l'objet d'un enregistrement séparé en normes IFRS. Les OCEANE sont émises dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de la Société, l'option se fera ainsi par l'échange d'un montant variable de trésorerie contre un nombre fixe d'actions. Par conséquent, cette option qualifie en normes IFRS de dérivé passif et non d'instrument de capitaux propres.

L'intégralité des OCEANE est enregistrée en dettes au passif :

- Une composante « instrument dérivé passif » évaluée à la juste valeur par résultat (produit ou charge financier). Cette composante a fait l'objet d'une évaluation initiale à partir des caractéristiques de l'option, qui est revue lors de chaque clôture. Les principales hypothèses ayant une incidence significative sur l'estimation de valeur de l'option sont :
 - Le cours de l'action Inside Secure à date de valorisation ;
 - La volatilité historique observée du cours de l'action : la période d'observation retenue dans le cadre de l'évaluation de la composante dérivée est la période postérieure à la cession de l'activité semi-conducteurs en septembre 2016.

Sur ces bases, l'évaluation de la juste valeur de la composante « instrument dérivé passif » s'élève à 3,213 milliers de dollars au 30 juin 2018 (cf. note 17).

- Une composante dette financière dont les variations de change (calculées au cours spot) sont enregistrées en résultat financier. La juste valeur initiale de cette composante a été déterminée par différence entre la juste valeur de l'option et le prix d'émission des OCEANE.

14. Provisions pour autres passifs

Les provisions pour autres passifs se décomposent de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	Contrats onéreux	Litiges commerciaux	Litiges sociaux et restructurations	Indemnités de départ à la retraite	Autres provisions et risques	Total
Au 1er janvier 2018	266	1 905	1 738	164	296	4 369
Impact sur le compte de résultat						
- Dotation aux provisions	-	-	47	12	-	59
- Reprises de provisions non utilisées	-	(5)	(25)	-	-	(30)
- Reprises de provisions utilisées	(93)	(250)	(102)	-	(4)	(449)
Ecart de conversion	(5)	-	(46)	(4)	(12)	(67)
Au 30 juin 2018	168	1 650	1 612	172	280	3 882

Litiges commerciaux

Le Groupe est sujet à des procédures juridiques en relation avec le cours normal des affaires. La direction du Groupe considère que les coûts finaux engendrés par ces litiges n'auront pas d'impact négatif significatif sur la situation financière consolidée du Groupe, sur le résultat des opérations et sur les flux de trésorerie.

Litiges sociaux et restructurations

La provision de 1 612 milliers de dollars au 30 juin 2018 est relative à des procédures prud'homales en cours.

15. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement se décomposent de la manière suivante :

En milliers de dollars	Semestre clos le	
	30 juin 2018	30 juin 2017
Frais de recherche et développement	9 229	6 451
Crédit d'impôt recherche	(261)	(294)
Total	8 968	6 157

Les activités de recherche et de développement sont essentiellement réalisées en interne, avec des équipes basées en Finlande, aux Pays-Bas, en Ecosse et en Californie (Etats-Unis).

16. Autres produits / (charges) opérationnels, nets

Les autres produits / (charges) opérationnels, nets se décomposent de la manière suivante :

En milliers de dollars	Semestre clos le	
	30 juin 2018	30 juin 2017
Frais externes attribuables aux acquisitions	(103)	-
Coûts de restructuration	41	(1 529)
Gains / (Pertes) de change opérationnels, nets	(81)	446
Autres	67	494
Total	(76)	(589)

Les pertes et gains de change opérationnels sont relatifs aux écarts de change réalisés sur des transactions à caractère opérationnel dénouées sur l'exercice ainsi qu'à l'impact de la réévaluation au taux de clôture des actifs et passifs d'exploitation libellés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle des sociétés consolidées.

17. Produits / (charges) financiers, nets

Les produits / (charges) financiers, nets se décomposent de la manière suivante :

En milliers de dollars	Semestre clos le	
	30 juin 2018	30 juin 2017
Pertes de changes	(175)	(890)
Intérêts financiers	(1 050)	(13)
Frais d'émissions des emprunts obligataires convertibles en actions	-	(245)
Variation de la juste valeur du dérivé passif lié aux obligations remboursables en actic	-	(137)
Variation de la juste valeur des obligations et résultat sur cessions d'actions Wisekey	-	(624)
Charges financières	(1 225)	(1 909)
Variation de la juste valeur du dérivé passif lié aux obligations remboursables en actic	1 454	-
Gains de change	805	1 625
Intérêts financiers	403	6
Produits financiers	2 662	1 630
Résultat financier	1 437	(279)

Revalorisation des obligations convertibles :

Le 29 juin 2017, la Société avait émis des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (« OCEANE ») pour un montant nominal de 15 millions d'euros. Les 4 021 447 obligations émises parviendront à échéance le 29 juin 2022 et portent intérêt à un taux nominal annuel de 6,00%. Le prix d'émission a été fixé à 3,73 € par OCEANE.

La revalorisation de la composante dérivé passif à sa juste valeur au 30 juin 2018 a généré un profit technique de 1,5 million de dollars, sans impact sur la trésorerie, essentiellement lié au cours de bourse en date de clôture et enregistré en produit financier du compte de résultat.

18. Résultat par action

(a) De base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période :

	Semestre clos le	
	30 juin 2018	30 juin 2017 (*)
(Perte) / Profit attribuable aux actionnaires de la Société (en milliers de dollars)	1 803	(3 894)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulations	43 881 769	43 227 821
Résultat net par action (en dollar)	0,041	(0,090)

(*) Le compte de résultat présenté au 30 juin 2017 a été retraité de l'impact de la première application d'IFRS 15 (voir note 3).

(b) Dilué

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif.

Le Groupe possède quatre catégories d'instruments financiers ayant un effet potentiellement dilutif : des actions gratuites, des bons de souscription d'actions, des options sur actions et des obligations convertibles en actions (OCEANE).

Lorsque la conversion des options a pour effet de porter la perte diluée par action à un montant supérieur à la perte de base par action, l'effet de la dilution n'est pas pris en compte.

Le résultat dilué au 30 juin 2018 se présente de la manière suivante :

	Semestre clos le	
	30 juin 2018	30 juin 2017
(Perte) / Profit attribuable aux actionnaires de la Société (en milliers de dollars)	1 803	(3 894)
Effet net d'impôt d'actions ordinaires potentiellement dilutives (OCEANE)	(895)	N/A
(Perte) / Profit dilué attribuable aux actionnaires de la Société (en milliers de dolla	908	N/A
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	43 881 769	43 227 821
Effets de dilution provenant des :		
- Actions gratuites	580 446	-
- Obligations convertibles en actions	4 313 125	-
- Options sur actions	1 224 045	-
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	49 999 386	43 227 821
Résultat dilué par action (en dollar)	0,018	-

19. Engagements

Le Groupe loue des bureaux dans le cadre de contrats de location simple non résiliables. La majorité de ces contrats de location sont renouvelables à la fin de la période de location aux prix du marché. Le Groupe loue également certains équipements sous des contrats de location résiliables.

Les paiements futurs minimum concernant les contrats de location non résiliables sont les suivants :

En milliers de dollars	30 juin 2018 31 décembre 2017	
Location financement - paiements futurs minimum		
A moins d'un an	1 646	1 625
Entre 1 et 5 ans	2 286	2 140
A plus de cinq ans	-	-
Total	3 932	3 765

Le Groupe a signé en août 2012 un contrat de bail portant sur un bâtiment qui abrite son siège social (avec effet à partir de juillet 2013). La durée initiale de ce contrat de location est de six ans. Les paiements de loyers futurs jusqu'à la fin de cette durée initiale sont inclus dans le tableau ci-dessus.

20. Transactions avec les parties liées

(a) Transactions avec les entreprises liées

Une convention règlementée a été autorisée par le conseil de surveillance le 19 octobre 2017, et amendée le 19 décembre 2017, avec la société Catherine Blanchet Conseil, contrôlée par Madame Catherine Blanchet, membre indépendant du conseil de surveillance et, depuis le 16 mai 2018, du conseil d'administration de la Société. Le contrat, d'une durée de un an porte sur des prestations de conseil en matière de communication financière et de relations investisseurs. Sur le premier semestre 2018, le montant facturé s'est élevé à 18 000 euros.

(a) Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont composés des membres du comité de direction du Groupe et du conseil d'administration. Les rémunérations prises en charge au titre des principaux dirigeants sont les suivantes :

En milliers de dollars	Semestre clos le	
	30 juin 2018	30 juin 2017
Salaires et traitements	885	728
Jetons de présence (*)	43	21
Charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions	146	201
Total	1 074	949

() Conseil de surveillance en 2017*

21. Événements postérieurs à la clôture

Néant.

22. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés au 30 juin 2018 comprennent les comptes d'Inside Secure, la société mère, ainsi que ceux des entités suivantes :

Pays	Société	Pourcentage de détention		Date d'entrée dans le périmètre	Méthode de consolidation	Mode Acquisition/création
		30 juin 2018	31 décembre			
France	Inside Secure France	100%	100%	2012	Global	Création
Etats-Unis	Inside Secure Corporation	100%	100%	2002	Global	Création
Royaume Uni	Inside Secure UK (ex.Vault-IC UK)	100%	100%	2010	Global	Acquisition
Pays-Bas	Inside Secure B.V	100%	100%	2012	Global	Acquisition
Pays-Bas	Inside Secure Amsterdam B.V	100%	100%	2012	Global	Acquisition
Finland	Inside Secure Oy	100%	100%	2012	Global	Acquisition
Finland	Meontrust Oy	100%	100%	2017	Global	Acquisition
Japon	Inside Secure K.K	100%	100%	2013	Global	Création
Royaume Uni	Metaforic Ltd (*)	100%	100%	2014	Global	Acquisition

Le périmètre de consolidation est demeuré inchangé au cours du semestre clos le 30 juin 2018 ; il n'a pas évolué durant le 1er semestre 2018.

12.2.2 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

Expertea Audit
60 boulevard Jean Labro
13 016 Marseille

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

(Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018)

Aux Actionnaires

Inside Secure SA

Rue de la Carrière de Bachasson
13590 Meyreuil

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Inside Secure SA, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Marseille, le 3 août 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Didier Cavanié
Associé

Experte Audit

Jérôme Magnan
Associé

12.3 Information financière consolidée pro forma non auditée

12.3.1 Information financière consolidée pro forma

1. Description de l'opération envisagée

Le 4 décembre 2018, Inside Secure (la Société) et Verimatrix ont signé un engagement d'exclusivité aux termes duquel ont été définies les conditions d'exclusivité dont bénéficie la Société en vue d'acquérir l'intégralité du capital de Verimatrix (voir la section 4.2.1 « *Principaux investissements en cours* » de la présente Actualisation du Document de Référence).

La signature du contrat d'acquisition définitif et la réalisation de l'opération demeurent soumises à la satisfaction de conditions usuelles et notamment à l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires de la Société de l'émission réservée d'obligations remboursables en actions et de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de la Société devant contribuer au financement de l'acquisition de Verimatrix.

2. Base de présentation de l'information financière pro forma non auditée

2.1. Objectifs de l'information financière pro forma

L'information financière pro forma consolidée et non auditée vise à donner au lecteur, qu'il soit investisseur ou actionnaire, l'impact qu'aurait eu l'opération décrite ci-dessus sur les états financiers historiques d'Inside Secure si cette opération avait été réalisée antérieurement à sa survenance réelle. Une telle information a notamment pour objet d'assister le lecteur dans ses analyses des perspectives de la Société dans sa nouvelle dimension en la présentant telle qu'elle aurait été à périmètre et méthodes comptables constants si l'opération envisagée avait été réalisée le 1^{er} janvier 2017.

Les informations financières pro forma reflètent l'application d'ajustements pro forma préliminaires, fondés sur les informations disponibles à date ainsi que certaines hypothèses décrites dans les notes ci-dessous qui, selon Inside Secure, sont raisonnables au vu des circonstances. Les résultats réels pourraient différer de manière significative des hypothèses contenues dans ces informations financières pro forma. Les informations financières pro forma ont été préparées par Inside Secure dans un but illustratif et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des résultats d'Inside Secure qui auraient été réalisés si l'acquisition de Verimatrix avait eu lieu à la date indiquée, ni de la situation financière ou des résultats futurs que le groupe combiné Inside Secure et Verimatrix pourrait réaliser à l'avenir. En

conséquence, les résultats consolidés et le bilan consolidé du futur groupe Inside Secure pourront différer de manière significative par rapport aux résultats et au bilan présentés dans les informations financières pro forma.

2.2. Base réglementaire

Les informations financières pro-forma sont établies conformément à l'annexe I du Règlement européen sur les prospectus n° 809/2004. En effet, l'opération implique une variation de taille supérieure à 25% en termes de produits et profits d'Inside Secure (considérée comme étant l'acquéreur comptable conformément aux dispositions d'IFRS 3 – Regroupement d'entreprises).

Elles ont été préparées conformément aux dispositions de l'Annexe II du Règlement européen n° 809/2004 « Module Information Financière Pro Forma ». Les informations financières pro forma appliquent les recommandations émises par l'ESMA (ESMA/2013/319 du 20 mars 2013 et la Recommandation AMF n° 2013-08 relative à l'information financière pro forma, modifiée le 15 avril 2016) et au niveau de la réglementation française, l'article 212-7 du règlement de l'AMF et l'instruction n° 2005-11 de l'AMF.

2.3. Hypothèses de construction

Les informations financières pro forma présentées ci-dessous ont été préparées en milliers de dollars (devise fonctionnelle d'Inside Secure et de Verimatrix, Inc.) et reflètent l'acquisition et le financement de l'opération comme si celle-ci avait été finalisée le 1^{er} janvier 2017 (pour les informations relatives au compte de résultat) ou au 30 juin 2018 (pour les informations relatives au bilan) plutôt qu'à la date d'acquisition effective future.

Les informations financières pro forma dans ce document ont été arrondies afin de faciliter la présentation. Par conséquent, dans certains tableaux, la somme des chiffres d'une colonne peut être différente du total indiqué pour cette colonne.

Les informations financières pro forma incluent les informations suivantes :

- Comme si l'acquisition était intervenue le 1^{er} janvier 2017 :
 - un compte de résultat sur 12 mois au 31 décembre 2017 ;
 - un compte de résultat sur 6 mois au 30 juin 2018.
- Comme si l'acquisition était intervenue le 30 juin 2018 :
 - un bilan consolidé au 30 juin 2018.
- des notes explicatives relatives au bilan consolidé au 30 juin 2018, au compte de résultat sur 12 mois au 31 décembre 2017 et au compte de résultat sur 6 mois au 30 juin 2018. Ces notes comprennent aussi des comptes de résultats ajustés sur les deux périodes précitées.

Ces informations financières ont été établies en utilisant la méthode de l'acquisition.

3. Information financière pro-forma non auditée

Conformément à la recommandation de l'AMF, Inside Secure présente l'information financière pro forma non auditée à partir des informations financières suivantes établies conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations IFRIC, tels qu'adoptés par l'Union Européenne applicables au 31 décembre 2017 et au 30 juin 2018 :

- les états financiers consolidés audités d'Inside Secure pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- les états financiers consolidés résumés d'Inside Secure pour le semestre clos le 30 juin 2018 ayant fait l'objet d'un examen limité par les commissaires aux comptes de la Société ;
- les états financiers consolidés audités de Verimatrix pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, établis conformément aux normes comptables américaines (US GAAP). Ces états financiers ont fait l'objet d'ajustements pour les rendre conformes aux IFRS sur la base des informations disponibles à ce jour ainsi que sur certaines hypothèses et estimations jugées raisonnables par Inside Secure ;

- le compte de résultat non audité de Verimatrix pour le semestre clos le 30 juin 2018 issu du reporting interne de la société préparé selon les US GAAP. Ce compte de résultat a fait l'objet d'ajustements pour le rendre conforme aux IFRS sur la base des informations disponibles à ce jour ainsi que sur certaines hypothèses et estimations jugées raisonnables par Inside Secure ; et
- Certains éléments bilantiels non audité de Verimatrix au 30 juin 2018 issus du reporting interne de la société préparé selon les US GAAP. Ces éléments ont fait l'objet d'ajustements pour les rendre conforme aux IFRS sur la base des informations disponibles à ce jour ainsi que sur certaines hypothèses et estimations jugées raisonnables par Inside Secure.

Par ailleurs, en accord avec la recommandation AMF n° 2013-08, les éléments suivants n'ont pas fait l'objet d'ajustement dans le cadre de l'établissement de l'information financière pro forma :

- les charges exclusivement dues aux changements à venir (tels que des changements de stratégie et d'organisation) et qui, parce qu'elles ne reflètent pas l'existant de la société qui fait l'objet de la transaction envisagée doivent être exclues de l'information pro forma ;
- les effets liés aux synergies à venir et économies d'échelle car représentatifs de données prévisionnelles.

3.1. Compte de résultat pro forma pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Le compte de résultat pro forma pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 se présente comme suit (en milliers de dollars) :

	A	B	<i>Ajustements pro forma</i>		C		D = A+B+C	
	Inside Secure Publié	Verimatrix historique retraité en IFRS (*)	Ajustements liés à l'acquisition	Ajustements liés au financement	Total des ajustements pro forma		Information financière pro forma	
Exercice clos le 31 décembre 2017								
Chiffre d'affaires	38 816	79 824	<i>Note</i> 4.2.1	(3 133)	<i>Note</i>	-	(3 133)	115 507
Coût des ventes	(3 262)	(15 728)	4.2.2	1 558		-	1 558	(17 432)
Marge brute	35 554	64 096		(1 575)		-	(1 575)	98 075
Frais de recherche et développement	(12 674)	(18 847)	4.2.2	(939)		-	(939)	(32 460)
Frais commerciaux et de marketing	(12 608)	(21 455)	4.2.2	(1 677)		-	(1 677)	(35 740)
Frais généraux et administratifs	(7 270)	(17 135)	4.2.3	599		-	599	(23 806)
Autres produits / (charges) opérationnels, nets	(1 357)	(39)	4.2.6	(2 004)		-	(2 004)	(3 400)
Résultat opérationnel	1 645	6 620		(5 595)		-	(5 595)	2 670
Produits / (charges) financiers, nets	(1 879)	672	4.2.3	(796)	4.3.1	(6 327)	(7 123)	(8 330)
Résultat avant impôts	(234)	7 292		(6 391)		(6 327)	(12 718)	(5 660)
Charges d'impôts sur le résultat	(564)	(3 637)	4.2.8	2 805	4.2.8	1 920	4 725	524
Résultat net consolidé des activités poursuivies	(798)	3 655		(3 587)		(4 406)	(7 993)	(5 136)

(*) voir note 4.1 ci-après

3.2. Compte de résultat pro forma pour le semestre clos le 30 juin 2018

Le compte de résultat pro forma pour le semestre clos le 30 juin 2018 se présente comme suit (en milliers de dollars) :

	A	B	<i>Ajustements pro forma</i>		C	D = A+B+C
	Inside Secure Publié	Verimatrix historique retraité en IFRS (*)	Ajustements liés à l'acquisition	Ajustements liés au financement	Total des ajustements pro forma	Information financière pro forma
Semestre clos le 30 juin 2018						
Chiffre d'affaires	22 492	36 791	<i>Note</i> 4.2.1	-	-	59 283
Coût des ventes	(1 728)	(8 056)	4.2.2	1 170	-	(8 614)
Marge brute	20 764	28 735		1 170	-	50 669
Frais de recherche et développement	(8 968)	(10 199)	4.2.2	(470)	-	(19 637)
Frais commerciaux et de marketing	(7 015)	(9 557)	4.2.2	(838)	-	(17 410)
Frais généraux et administratifs	(3 902)	(9 289)	4.2.3	216	-	(12 975)
Autres produits / (charges) opérationnels, nets	(76)	(660)		-	-	(736)
Résultat opérationnel	803	(970)		78	-	(89)
Produits / (charges) financiers, nets	1 437	(48)		-	<i>Note</i> 4.3.1 (3 163)	(1 774)
Résultat avant impôts	2 240	(1 018)		78	(3 163)	(1 863)
Charges d'impôts sur le résultat	(437)	(1 070)	4.2.8	(16)	4.2.8 576	(947)
Résultat net consolidé	1 803	(2 088)		62	(2 587)	(2 810)

(*) voir note 4.1 ci-après

3.3. Bilan pro forma au 30 juin 2018

Le bilan pro forma au 30 juin 2018 se présente comme suit (en milliers de dollars) :

Au 30 juin 2018	A		B		Ajustements pro forma		C	D = A+B+C
	Inside Secure Publié	Verimatrix historique	Ajustements liés à l'acquisition	Ajustements liés au financement	Total des ajustements	Information financière pro forma		
			<i>Note</i>	<i>Note</i>				
Goodwill	29 508	10 687	4.2.10	98 374	-	98 374	138 569	
Immobilisations incorporelles	6 960	7 170	4.2.2	14 290	-	14 290	28 420	
Immobilisations corporelles	1 289	6 591	-	-	-	-	7 880	
Autres actifs non courants	1 034	731	-	-	-	-	1 765	
Total des actifs non courants	38 791	25 179		112 664	-	112 664	176 634	
Stocks	65	-	-	-	-	-	65	
Clients et comptes rattachés	12 635	22 549	-	-	-	-	35 184	
Autres actifs courants	2 947	2 745	-	-	-	-	5 692	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	49 075	16 479	4.2.6	(3 077)	4.3.1 (34 279)	(37 356)	28 198	
Trésorerie soumise à restriction	-	1 610	-	-	-	-	1 610	
Total des actifs courants	64 722	43 383		(3 077)	(34 279)	(37 356)	70 749	
Total de l'actif	103 513	68 562		109 587	(34 279)	75 308	247 384	

Au 30 juin 2018	A		B		Ajustements pro forma		C	D = A+B+C
	Inside Secure Publié	Verimatrix historique	Ajustements liés à l'acquisition	Ajustements liés au financement	Total des ajustements	Information financière pro forma		
			<i>Note</i>	<i>Note</i>				
Capitaux propres	68 750	39 349		(41 353)	4.3.1 57 633	16 279	124 378	
Intérêts non contrôlant	-	-	-	-	-	-	-	
Total des capitaux propres	68 750	39 349		(41 353)	57 633	16 279	124 378	
Instruments dérivés - Part non courante	3 213	311	4.2.3	(311)	-	(311)	3 213	
Obligations convertibles - Part non courante	14 012	-	-	-	-	-	14 012	
Dettes financières - Part non courante	501	729	4.2.4	(216)	4.3.1 51 452	51 236	52 466	
Provisions pour passifs - Part non courante	3 013	1 703	4.2.5	(1 703)	-	(1 703)	3 013	
Engagements de retraite	172	-	-	-	-	-	172	
Impôts différés passifs	-	-	4.2.8	4 122	-	4 122	4 122	
Total des passifs non courants	20 911	2 743		1 892	51 452	53 344	76 998	
Instruments dérivés passifs	16	-	-	-	-	-	16	
Fournisseurs et dettes rattachées	6 376	1 168	-	-	-	-	7 544	
Dettes financières - Part courante	436	1 012	4.2.4	(857)	368	(489)	959	
Autres dettes	-	8 444	4.2.10	9 000	-	9 000	17 444	
Provisions pour autres passifs	3 697	713	4.2.5, 4.2.7	(104)	-	(104)	4 306	
Produits constatés d'avance	3 327	15 133	4.2.1	(2 722)	-	(2 722)	15 738	
Total des passifs courants	13 852	26 470		5 317	368	5 685	46 007	
Total du passif	34 764	29 213		7 209	51 820	59 029	123 006	
Total du passif et des capitaux propres	103 513	68 562		(34 144)	109 452	75 308	247 384	

Les ajustements relatifs aux capitaux propres s'élevant à 16 279 milliers de dollars consistent à :

- annuler les capitaux propres relatifs à Verimatrix (39 349 milliers de dollars)
- déduire les frais d'acquisition (2 004 milliers de dollars),
- rajouter le renforcement des capitaux propres pour 59 432 milliers de dollars (obligations remboursables en actions pour environ 35 millions de dollars nets de la part comptabilisée en dettes pour 368 milliers de dollars, et une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour environ 25 millions de dollars, étant précisé que ces opérations doivent être présentées aux actionnaires d'Inside Secure pour approbation lors de l'assemblée générale devant se tenir le 21 janvier 2019), et
- déduire, en application des normes du référentiel IFRS, les frais liés à ces opérations pour leur montant net d'impôt, estimé à 1 799 milliers de dollars.

4. Notes explicatives relatives à l'information financière pro forma

4.1. Information financière de Verimatrix pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et le semestre clos le 30 juin 2018, retraitée des différences entre US GAAP et IFRS et conforme à la présentation d'Inside Secure

Le compte de résultat de Verimatrix pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 retraité des différences entre US GAAP et IFRS et conforme à la présentation d'Inside Secure se détaille comme suit (en milliers de dollars) :

Exercice clos le 31 décembre 2017	Présentation US GAAP	Reclassifications IFRS		Présentation IFRS - format Inside Secure
Chiffre d'affaires	77 202	2 622	Chiffre d'affaires	79 824
Coût des ventes	(15 288)	(440)	Coût des ventes	(15 728)
Marge brute	61 914		Marge brute	64 096
Frais de recherche et développement	(17 930)	(917)	Frais de recherche et développement	(18 847)
Frais commerciaux, généraux et administratifs	(39 947)	1 357	Frais commerciaux et de marketing	(21 455)
Résultat opérationnel	4 037		Frais généraux et administratifs	(17 135)
Variation de la juste valeur des bons de souscription	796	(796)	Autres produits / (charges) opérationnels, net:	(39)
Autres produits / (charges), net	(39)	39	Résultat opérationnel	6 620
Résultat financier	(124)	796	Produits / (charges) financiers, nets	672
Résultat avant impôts	4 670		Résultat avant impôts	7 292
Charges d'impôts sur le résultat	(1 015)	(2 622)	Charges d'impôts sur le résultat	(3 637)
Résultat net consolidé	3 655		Résultat net consolidé	3 655

Le compte de résultat de Verimatrix pour le semestre clos le 30 juin 2018 retraité des différences entre US GAAP et IFRS et conforme à la présentation d'Inside Secure se détaille comme suit (en milliers de dollars) :

Semestre clos le 30 juin 2018	Présentation US GAAP	Reclassifications IFRS		Présentation IFRS - format Inside Secure
Chiffre d'affaires	35 350	1 441	Chiffre d'affaires	36 791
Coût des ventes	(7 788)	(268)	Coût des ventes	(8 056)
Marge brute	27 562		Marge brute	28 735
Frais de recherche et développement	(9 582)	(617)	Frais de recherche et développement	(10 199)
Frais commerciaux, généraux et administratifs	(19 732)	885	Frais commerciaux et de marketing	(9 557)
Coûts de réorganisation	(612)	-	Frais généraux et administratifs	(9 289)
Résultat opérationnel	(2 364)		Autres produits / (charges) opérationnels, nets	(660)
Autres produits / (charges), net	(47)	-	Résultat opérationnel	(970)
Résultat financier	(48)	-	Produits / (charges) financiers, nets	(48)
Résultat avant impôts	(2 459)		Résultat avant impôts	(1 018)
Charges d'impôts sur le résultat	371	(1 441)	Charges d'impôts sur le résultat	(1 070)
Résultat net consolidé	(2 088)		Résultat net consolidé	(2 088)

L'information financière pro forma non auditée inclut des ajustements sur les états financiers historiques de Verimatrix relatifs aux différences entre les normes US GAAP et IFRS. Ces ajustements correspondent aux différences ayant été identifiées à ce jour sur la base des informations disponibles, ils sont donc par nature provisoires.

La Société n'a pas identifié à ce stade de différences de principes comptables entre les US GAAP et les normes IFRS susceptibles de modifier le résultat net consolidé. Les ajustements sont donc limités à des reclassements visant essentiellement à harmoniser la présentation du compte de résultat avec celle du Groupe Inside Secure. Ils ont été effectués sur la base de la compréhension préliminaire par Inside Secure des classements comptables effectués par Verimatrix.

Il est rappelé que dans le secteur des logiciels dans lequel opèrent Inside Secure et Verimatrix, Inc., on constate une convergence entre les normes IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients - et ASC 606 - Revenu From Contracts With Customers, appliquées par anticipation par Inside Secure et Verimatrix à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2017.

En conséquence, à ce stade, la Société estime que le chiffre d'affaires de Verimatrix n'appelle pas de retraitement en IFRS hormis le reclassement en charges d'impôts sur le résultat des retenues à la source. En effet, selon la compréhension d'Inside Secure, ces retenues à la source portent sur du chiffre d'affaires réalisé dans certains pays et donnent droit à un crédit d'impôt imputable sur l'impôt payé sur ce chiffre d'affaires. Les retenues à la source inscrites en réduction du chiffre d'affaires dans les comptes de Verimatrix ont été reclassées en charge d'impôts sur le résultat pour un montant de 2 622 milliers de dollars au 31 décembre 2017 et 1 441 milliers de dollars au 30 juin 2018, dans la présentation selon les normes IFRS.

Dans les comptes de Verimatrix les charges de loyers (ainsi que les charges locatives associées) de toutes les entités sont comptabilisées dans les frais généraux et administratifs. Au titre de l'exercice 2017, ces charges qui s'élèvent à 2 114 milliers de dollars en frais généraux et administratifs ont été reclassées dans les différentes lignes du compte de résultat selon la nature des travaux effectués par les collaborateurs qui utilisent les surfaces et au prorata des surfaces occupées de la manière suivante :

- coûts des vente : 440 milliers de dollars
- frais de recherche et développement : 917 milliers de dollars
- frais commerciaux et marketing : 506 milliers de dollars
- frais généraux et administratifs : 250 milliers de dollars.

Au 30 juin 2018, ces charges qui s'élèvent à 1 302 milliers de dollars en frais généraux et administratifs ont été reclassées comme suit :

- coûts des ventes : 268 milliers de dollars,
- frais de recherche et développement : 617 milliers de dollars,
- frais commerciaux et marketing : 263 milliers de dollars,
- frais généraux et administratifs : 155 milliers de dollars.

La variation de juste valeur des bons de souscription d'actions s'élevant à 796 milliers de dollars au 31 décembre 2017 a été reclassée en résultat financier (pas de variation de juste valeur au 30 juin 2018).

4.2. Ajustements pro forma liés à l'acquisition

Les ajustements pro forma décrits ci-après ont été établis sur la base des informations disponibles à ce jour et sont pour l'essentiel des estimations. Ils revêtent un caractère provisoire. Si l'opération envisagée est conduite à son terme, la Société présentera alors dans son prochain document de référence une information financière pro forma a posteriori qui intégrera les informations complémentaires obtenues notamment pour la comptabilité de l'acquisition.

Pour les besoins de l'information financière pro forma, la Société a procédé à une allocation provisoire du prix d'acquisition en considérant cette acquisition comme un regroupement d'entreprises conformément à la norme IFRS 3 - Regroupements d'entreprises, qui requiert que les actifs identifiables acquis et les passifs repris soient évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. L'excédent entre la contrepartie transférée et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris est reconnu en écart d'acquisition.

4.2.1. Retraitement des produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent aux contrats de maintenance et de support facturés aux clients pour lesquels la période de réalisation est postérieure à la clôture et en général d'une durée de 12 mois.

Conformément aux dispositions d'IFRS 3 ces produits ont été comptabilisés à leur juste valeur sur la base des coûts directs nécessaires pour remplir les obligations contractuelles, plus une marge de profit raisonnable. Cette marge reflète la nature des obligations restant à compléter au titre des contrats de maintenance et exclut à ce titre des coûts de services rendus avant la date d'acquisition, tels que les efforts commerciaux de marketing ou formation.

Comme indiqué en note 2.3, les informations financières pro forma présentées reflètent l'acquisition et le financement de l'opération comme si celle-ci avait été finalisée le 1er janvier 2017 (pour les informations relatives au compte de résultat) ou au 30 juin 2018 (pour les informations relatives au bilan) plutôt qu'à la date d'acquisition effective future. Il y a donc deux exercices de réévaluation, un au 1^{er} janvier 2017 et un autre au 30 juin 2018.

Le compte de résultat pro forma au 31 décembre 2017 comprend donc les incidences de la réévaluation des produits constatés d'avance au 1^{er} janvier 2017.

Compte tenu d'une période de réalisation des contrats de maintenance d'une durée généralement inférieure à 12 mois, la totalité des incidences a été prise en compte sur le compte de résultat pro forma au 31 décembre 2017. Le revenu de l'exercice 2017 a ainsi été retraité de la différence entre la valeur historique des produits constatés d'avance au 31 décembre 2016, soit 17 416 milliers de dollars, et la juste valeur à cette même date de 14 283 milliers de dollars. L'impact net est une réduction du chiffre d'affaires de l'exercice 2017 de 3 133 milliers de dollars.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, compte tenu de la durée de 12 mois de ces produits facturés d'avance, ce retraitement est sans incidence sur le compte de résultat de la période de 6 mois close au 30 juin 2018.

La réévaluation au 30 juin 2018 n'a pour objectif que de déterminer le bilan pro forma au 30 juin 2018 et est sans incidence sur les résultats présentés. Pour le bilan au 30 juin 2018, la différence entre la valeur historique des produits constatés d'avance au 30 juin 2018, soit 15 133 milliers de dollars, et la juste valeur à cette même date de 12 411 milliers de dollars s'élève à 2 722 milliers de dollars.

4.2.2. Amortissement des actifs identifiables acquis

La Société a procédé à une identification des actifs détenus par Verimatrix et pour les besoins de l'information financière pro forma a valorisé la technologie d'une part et la relation client d'autre part.

L'évaluation de la technologie acquise a été réalisée sur la base d'un plan d'affaires à horizon 2023. Ce plan d'affaire est la résultante des estimations fournies par la direction de Verimatrix et des jugements apportés par la direction d'Inside Secure. La méthode de valorisation utilisée est celle des flux de trésorerie futurs attendus des technologies existantes sur la base d'une durée d'utilité de 7 années, d'une dégressivité des ventes au cours de cette durée d'utilité telle que la majeure partie des flux est réalisée au cours des 5 premières années et d'un taux d'actualisation de 11%. Sur ces bases, la technologie acquise est estimée à 9 392 milliers de dollars au 1^{er} janvier 2017 et est amortie linéairement sur 5 ans. L'amortissement au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élève à 1 878 milliers de dollars comptabilisés à parts égales (939 milliers de dollars) en coût des ventes et en frais de recherche et développement. Simultanément, l'amortissement des actifs incorporels existants pour un montant de 3 056 milliers de dollars en coût des ventes a été annulé. Ainsi, un montant net de 2 117 milliers de dollars a été comptabilisé en coût des ventes.

La relation commerciale au 1^{er} janvier 2017 a été évaluée en utilisant la méthode des surprofits basée sur les futures ventes attendues avec les clients récurrents existants, en prenant en compte un taux d'attrition qui augmente chaque année tel que la majeure partie des flux est réalisée au cours des 4 premières années et un taux d'actualisation de 11%. Sur ces bases, la relation commerciale s'élève à 8 941 milliers de dollars et est amortie linéairement sur 4 ans. L'amortissement au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élève à 2 235 milliers de dollars et est comptabilisé sur les lignes suivantes du compte de résultat :

- coûts des ventes : 559 milliers de dollars,
- frais commerciaux et marketing : 1 677 milliers de dollars.

Le total net des amortissements des actifs identifiables acquis comptabilisé en coût des ventes s'élève ainsi à 1 558 milliers de dollars (2 117 milliers de dollars au titre des technologies et 559 milliers de dollars au titre de la relation commerciale).

	Coût des ventes	Frais de recherche et développement	Frais commerciaux et administratifs	Total
Amortissements des technologies acquises	(939)	(939)	-	(1 878)
Annulation de l'amortissement des actifs incorporels existants	3 056	-	-	3 056
Impact net sur l'amortissement des technologies	2 117	(939)	-	1 178
Amortissement des relations commerciales	(559)	-	(1 677)	(2 235)
Total	1 558	(939)	(1 677)	120

Comme indiqué en note 2.3, les informations financières pro forma présentées reflètent l'acquisition et le financement de l'opération comme si celle-ci avait été finalisée le 1^{er} janvier 2017 (pour les informations relatives au compte de résultat) ou au 30 juin 2018 (pour les informations relatives au bilan) plutôt qu'à la date d'acquisition effective future. Il y a donc deux exercices de réévaluation, un au 1^{er} janvier 2017 et un autre au 30 juin 2018. L'évolution des valeurs entre le 1^{er} janvier 2017 et le 30 juin 2018 reflète l'évolution des affaires du groupe et notamment l'accroissement des ventes dont celles avec les clients récurrents.

Les impacts sur le compte de résultat de 6 mois clos le 30 juin 2018 se détaillent comme suit (en milliers de dollars) :

	Coût des ventes	Frais de recherche et développement	Frais commerciaux et de marketing	Total
Amortissements des technologies acquises	(470)	(470)	-	(939)
Annulation de l'amortissement des incorporels existants	1 919	-	-	1 919
Impact net sur l'amortissement des technologies	1 449	(470)	-	980
Amortissement des relations commerciales	(279)	-	(838)	(1 118)
Total	1 170	(470)	(838)	(138)

Au 30 juin 2018, la technologie acquise est estimée à 11 386 milliers de dollars contre un montant de 7 170 milliers de dollars dans les comptes historiques de Verimatrix, soit une différence de 4 216 milliers de dollars. A cette même date la relation commerciale est estimée à 10 075 milliers de dollars. Un ajustement de 14 290 milliers de dollars a donc été comptabilisé en immobilisations incorporelles au 30 juin 2018.

4.2.3. Charges relatives aux instruments de capitaux propres

Inside Secure se porterait acquéreur de la totalité des actions de Verimatrix sur une base entièrement diluée. Par conséquent les instruments de capitaux propres tels que les stocks options et les bons de souscription d'actions sont considérés comme ayant été annulés à la date de réalisation de l'opération. Pour les besoins des comptes pro forma les charges liées à ces instruments ont été annulées. Par ailleurs, dans la mesure où Inside Secure ne s'est pas engagé à offrir des avantages comparables aux salariés concernés par les stock-options, ces charges ne sont pas reconstituées.

Au titre de l'exercice 2017 les ajustements suivants ont été comptabilisés dans les comptes pro forma :

- Annulation d'un produit de 796 milliers de dollars correspondant à la variation de la juste valeur des bons de souscription d'actions,
- Annulation d'un montant de 599 milliers de dollars correspondant à la charge des stocks options.

Au titre du semestre clos le 30 juin 2018, un montant de 216 milliers de dollars correspondant aux charges liées aux stocks options a été annulé.

Le montant des bons de souscription d'actions au 30 juin 2018 s'élève à 311 milliers de dollars dans les comptes historiques de Verimatrix et a été annulé pour les besoins du bilan pro forma.

4.2.4. Dette financière

Préalablement à la réalisation de l'acquisition, Verimatrix remboursera un prêt de 1 073 milliers de dollars accordé par une banque américaine.

4.2.5. Avantages consentis par les bailleurs

Dans le cadre de la souscription de contrats de location, Verimatrix a bénéficié d'avantages consentis par les bailleurs qui ont été différés au passif du bilan et sont reconnus linéairement sur la durée de la location. Dans les comptes pro forma, la juste valeur de ces avantages est nulle et les passifs correspondants (1 703 milliers de dollars à long terme et 603 milliers de dollars à court terme) ont donc été annulés. L'impact sur le résultat est jugé non significatif par la Société.

4.2.6. Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition sont estimés à 2 004 milliers de dollars et ont été inscrits sur la ligne « Autres produits / (charges) opérationnels, nets » du compte de résultat pro forma pour l'exercice clos au 31 décembre 2017. Ils sont neutralisés pour le calcul du résultat opérationnel ajusté pro forma.

4.2.7. Provision pour risques fiscaux

Dans le cadre de l'identification des passifs repris à leur juste valeur à la date d'acquisition, la Société a identifié des risques fiscaux pour un montant de 500 milliers de dollars au 1^{er} janvier 2017 et au 30 juin 2018.

4.2.8. Impôts sur les sociétés

Conformément aux recommandations AMF n° 2013-08, les effets impôts appliqués aux différents ajustements effectués sont les mêmes que ceux utilisés dans les comptes historiques des deux sociétés (Inside Secure et Verimatrix, Inc.) :

- concernant les ajustements liés aux comptes consolidés audités d'Inside Secure, les différents ajustements étant relatifs aux entités françaises, aucune charge d'impôt n'a été considérée, les entités n'étant pas taxables sur les périodes concernées ;
- concernant les ajustements liés aux comptes consolidés audités de Verimatrix, Inc., les effets impôts sont calculés en utilisant le taux d'impôt applicable en son siège américain.

Le taux d'impôt applicable aux Etats-Unis pour Verimatrix a été de 35% jusqu'en 2017 et est passé à 21% à la clôture de l'exercice 2017.

Le total des ajustements pro forma au titre de la charge d'impôt sur le résultat de l'exercice 2017 est un profit de 4 725 milliers de dollars, y compris un profit de 1 269 milliers de dollars au titre de l'impact de la baisse des taux d'impôt aux Etats-Unis votée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le total des ajustements pro forma au titre de la charge d'impôt sur le résultat au 30 juin 2018 est un profit de 560 milliers de dollars.

Les impôts différés passifs sur les ajustements s'élèvent à 4 122 milliers d'euros au 30 juin 2018.

4.2.9. Opérations intragroupes et relations avec les filiales

Conformément à la recommandation AMF n°2013-08, s'il existe des relations entre les sociétés parties à la transaction antérieurement à sa réalisation effective, il est recommandé de retraiter dans l'information financière pro forma ces opérations qui mécaniquement sont devenues des « opérations réciproques ».

Verimatrix est un client de la société SypherMedia Inc. dont les actifs et le personnel ont été repris par Inside Secure en novembre 2017. Toutefois, les volumes des échanges réalisés en 2017 et au premier semestre 2018 étant considérés comme non significatifs, aucun ajustement n'a été opéré sur les comptes pro forma.

A l'exception des transactions avec SypherMedia Inc., il n'y a aucune opération réciproque entre les deux groupes.

4.2.10. Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition provisoire (109 062 milliers de dollars) a été calculé sur la base du prix d'acquisition estimé à ce jour (152 731 milliers de dollars y compris des compléments de prix basés sur la performance de Verimatrix au titre de l'exercice 2018 et sur un montant négocié lié à l'estimation de trésorerie transférée en date d'acquisition) et de la situation nette ajustée à sa juste valeur de Verimatrix au 30 juin 2018 (43 669 milliers de dollars). L'écart d'acquisition historique existant dans les comptes de Verimatrix et s'élevant à 10 687 milliers de dollars au 30 juin 2018 a été annulé.

Conformément aux termes du contrat d'acquisition, le prix comprend un montant correspondant à la valeur de l'entreprise, plus un montant négocié relatif à la trésorerie nette transférée, plus un ajustement sur le besoin en fonds de roulement au closing et, enfin, un complément de prix pouvant atteindre 15 millions de dollars, sous réserve de l'atteinte par Verimatrix d'un objectif d'EBITDA pour l'année civile 2018. Ce complément de prix, estimé pour les besoins des comptes pro forma à 9 000 milliers de dollars, sera payé au cours du deuxième trimestre 2019 et a été inscrit en autres dettes au bilan au 30 juin 2018.

La réconciliation entre la situation nette comptable de Verimatrix et la situation nette retenue s'analyse ainsi :

Situation nette comptable	39 349
Elimination du goodwill existant	(10 687)
Elimination des immobilisations incorporelles existantes	(7 170)
Relations commerciales	10 075
Technologies acquises	11 386
Elimination des bons de souscription d'actions	311
Provision pour risque fiscal	(500)
Réévaluation des produits constatés d'avance	2 722
Elimination de l'avantage consenti par les bailleurs	2 305
Impôts différés passifs	(4 122)
Situation nette retenue	43 669

4.3. Ajustements pro forma liés au financement

4.3.1. Financement de l'acquisition et frais attachés

Inside Secure envisage de financer l'acquisition de Verimatrix par une combinaison d'utilisation d'une partie de sa trésorerie propre, d'endettement et de renforcement des capitaux propres dans les proportions suivantes :

- utilisation de la trésorerie disponible d'Inside Secure pour environ 38 000 milliers de dollars (hors les frais, honoraires et commissions pour un montant de 6 352 milliers de dollars liés à l'acquisition et son financement),
- émission d'un emprunt obligataire pour un montant estimé à 54 millions de dollars (par la Société au regard du complément de prix d'acquisition à acquitter au second trimestre 2019),
- réalisation d'une émission réservée d'obligations remboursables en actions pour 30 millions d'euros (environ 35 millions de dollars) et d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour environ 22 millions d'euros (environ 25 millions de dollars).

Endettement financier

Le coût annuel de l'endettement financier estimé lié au financement de l'acquisition envisagée a été retraité dans le compte de résultat pro forma pour 6 327 milliers de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

et 3 163 milliers de dollars pour le semestre clos le 30 juin 2018, et a été inscrit au sein du poste « produits/(charges) financiers nets ».

Le coût de l'endettement financier a été calculé sur la base de la meilleure estimation de la Société sur la base de la term-sheet détaillée agréée avec le fonds de dette Apera Capital, des frais d'émission compris estimés à 2 548 milliers de dollars, et de la prise en compte de la réduction de produits financiers au titre de l'utilisation de la trésorerie disponible d'Inside Secure. Les intérêts des emprunts seront variables en fonction du Libor plus une marge dépendant d'un ratio de levier d'endettement. Après prise en compte des frais d'émission, le taux effectif des emprunts est estimé à 10% pour les besoins des comptes pro forma.

Instruments de capitaux propres

Inside Secure a décidé de proposer lors de la prochaine Assemblée Générale, une émission réservée d'obligations remboursables en actions pour 30 millions d'euros et une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour environ 22 millions d'euros. Conformément à la réglementation comptable, les frais liés à ces opérations seront imputés sur les capitaux propres d'Inside Secure pour leur montant net d'impôt, estimé à 1 799 milliers de dollars, et sont donc sans effet sur le compte de résultat pro forma.

Au regard de leurs caractéristiques, les obligations remboursables en actions seront classées en capitaux propres pour environ 34,1 millions de dollars et en dette pour le solde de l'émission, soit 0,4 million de dollars correspondant à la part des intérêts courus qu'Inside Secure ne pourra pas éviter de payer même si la Société exerçait l'option de remboursement en actions à sa main. Les intérêts seront ensuite comptabilisés par contrepartie des capitaux propres.

5. Comptes de résultat pro forma ajustés

Le compte de résultat pro forma ajusté pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et le semestre clos le 30 juin 2018 se présente comme suit (en milliers de dollars) :

Comptes pro forma ajustés	Exercice clos le 31 décembre 2017	Semestre clos le 30 juin 2018
Chiffre d'affaires ajusté	118 640	59 283
Marge brute ajustée	104 200	51 666
Résultat opérationnel ajusté	18 673	4 560
EBITDA	21 540	6 229

Pour les besoins de sa communication financière Inside Secure utilise des mesures ajustées, représentant des indicateurs de performance à caractère non strictement comptables, ils sont définis ci-dessous.

Ces indicateurs ne sont pas des agrégats définis par les normes IFRS et ne constituent pas des éléments de mesure comptable de la performance financière d'Inside Secure. Ils doivent être considérés comme une information complémentaire, non substituable à toute autre mesure de performance opérationnelle et financière à caractère strictement comptable, telle que présentées dans les états financiers consolidés et leurs notes annexes. Inside Secure suit ces indicateurs car il estime qu'ils sont des mesures pertinentes de sa rentabilité opérationnelle courante et de la génération de ses flux de trésorerie opérationnels. Bien que généralement utilisés par les sociétés du même secteur dans le monde, ces indicateurs peuvent ne pas être strictement comparables à ceux d'autres sociétés qui pourraient avoir défini ou calculé de manière différente des indicateurs présentés pourtant sous la même dénomination.

Le chiffre d'affaires ajusté est défini comme le chiffre d'affaires avant les ajustements non récurrents du chiffre d'affaires liés aux acquisitions.

La marge brute ajustée est définie comme la marge brute avant (i) les ajustements non récurrents du chiffre d'affaires liés aux acquisitions, (ii) l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, (iii) les éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, (iv) la charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions et (v) les coûts non récurrents liés aux restructurations et aux acquisitions et cessions conduites par Inside Secure.

Le résultat opérationnel ajusté est défini comme le résultat opérationnel avant (i) les ajustements non récurrents du chiffre d'affaires liés aux acquisitions, (ii) l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, (iii) les éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, (iv) la charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions et (v) les coûts non récurrents liés aux restructurations et aux acquisitions et cessions conduites par Inside Secure.

L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel ajusté avant les amortissements et dépréciations non liés aux regroupements d'entreprises.

La réconciliation de ces indicateurs avec l'information pro forma IFRS est la suivante (en milliers de dollars) :

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Semestre clos le 30 juin 2018
Chiffre d'affaires proforma	115 507	59 283
Ajustement non récurrent du chiffre d'affaires lié aux acquisitions (voir note 4.2.1)	3 133	-
Chiffre d'affaires proforma ajusté	118 640	59 283
Marge brute pro forma	98 075	50 669
Amortissements des immobilisations transférées lors des acquisitions	2 992	997
Ajustement non récurrent du chiffre d'affaires lié aux acquisitions (voir note 4.2.1)	3 133	-
Marge brute pro forma ajustée	104 200	51 666
Résultat opérationnel IFRS pro forma	2 670	(89)
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	521	267
Ajustement non récurrent du chiffre d'affaires lié aux acquisitions (voir note 4.2.1)	3 133	-
Amortissements des immobilisations transférées lors des acquisitions	6 540	3 207
Amortissements accélérés des intérêts précomptés du financement du CIR	169	-
Coûts non récurrents liés aux restructurations	2 137	675
Coûts non récurrents liés aux acquisitions	3 504	500
Résultat opérationnel ajusté pro forma	18 673	4 560
Amortissements et dépréciations d'immobilisations corporelles et incorporelles non liées aux regroupements d'entreprises	2 867	1 669
EBITDA pro forma	21 540	6 229

12.3.2 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière pro forma

Rapport des commissaires aux comptes sur les informations financières pro forma relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017 et au semestre clos le 30 juin 2018

Monsieur Amedeo D'Angelo
Président Directeur Général
Inside Secure
Rue de la Carrière de Bachasson
13590 Meyreuil

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) n°809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les informations financières pro forma de la société Inside Secure relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017 et au semestre clos le 30 juin 2018 incluses dans la section 12.3 « *Information financière consolidée pro forma non auditée* » de l'actualisation du document de référence 2017.

Ces informations financières pro forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que l'acquisition de la société Verimatrix par la société Inside Secure aurait pu avoir sur le bilan consolidé au 30 juin 2018 si l'opération avait pris effet au 30 juin 2018 et sur le compte de résultat consolidé de la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 et de la période du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018, de la société Inside Secure si l'opération avait pris effet au 1^{er} janvier 2017. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération ou l'évènement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou envisagée.

Ces informations financières pro forma ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (CE) n°809/2004 et des recommandations ESMA relatives aux informations financières pro forma.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe II, point 7, du règlement (CE) n°809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement des informations pro forma.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences, qui ne comportent ni audit ni examen limité des informations financières sous-jacentes à l'établissement des informations financières pro forma, ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces informations financières pro forma ont été établies concordent avec les documents sources tels que décrits dans les notes explicatives aux informations financières pro forma, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la direction de la société Inside Secure pour collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires.

A notre avis :

- les informations financières pro forma ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- cette base est conforme aux méthodes comptables de l'émetteur.

Ce rapport est émis aux seules fins du dépôt de l'actualisation du document de référence auprès de l'AMF et ne peut pas être utilisé dans un autre contexte.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Marseille, le 21 décembre 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Expertea Audit

Didier Cavanié
Associé

Jérôme Magnan

12.4 Procédures judiciaires et d'arbitrage

La section 20.6 « Procédures judiciaires et d'arbitrage » du Document de Référence est remplacée dans son intégralité par la rédaction suivante.

Le Groupe peut occasionnellement être exposé au dépôt d'observations à l'encontre de certaines de ses demandes de brevets ou à des procédures d'opposition engagées notamment devant l'Office européen des brevets à l'encontre de certains de ses brevets, en particulier européens, ou à des actions en annulation devant des tribunaux nationaux de certains de ses brevets nationaux. Ces procédures à l'encontre des brevets ou demandes de brevets appartenant à la Société peuvent notamment être diligentées par des acteurs industriels poursuivis en contrefaçon ou susceptibles de l'être dans le cadre du programme de licence de brevets NFC, ou par des tiers fournissant des composants incriminés aux dits acteurs poursuivis en contrefaçon ou susceptibles de l'être.

Un acteur industriel avait notamment obtenu en juin 2016 en première instance l'annulation de la partie allemande d'un brevet européen contenant des revendications portant sur le standard NFC tel que défini par le NFC Forum. La Société a interjeté appel de cette décision devant la *Bundesgerichtshof* et a obtenu en juillet 2018 l'infirmité de la première décision et la validation de la partie allemande du brevet.

Un autre acteur industriel a initié en février et mars 2016 cinq demandes d'*inter partes review* devant le *Patent Trial and Appeal Board* de l'Office américain des brevets portant, d'une part, sur le brevet US appartenant à la famille du brevet européen contenant des revendications portant sur le standard NFC tel que défini par le NFC Forum, et d'autre part, sur le brevet US appartenant à la famille de brevets dont la partie

allemande du brevet européen avait fait l'objet d'une procédure d'opposition sans succès (une juridiction allemande de premier degré avait rejeté l'opposition). En septembre 2016, le *Patent Trial and Appeal Board* a regroupé ces demandes en deux procédures et institué un procès pour les examiner. Le Patent Trial and Appeal Board a rendu ses décisions dans ces affaires en août 2017, en invalidant le brevet US portant sur le standard NFC et en validant le deuxième brevet. La décision d'invalidation du brevet US portant sur le standard NFC est définitive. La validation du deuxième brevet US a fait l'objet d'un recours qui est toujours pendant à la date de dépôt de la présente Actualisation.

Bien que le Groupe estime bénéficier de solides lignes de défense de ses brevets et demandes de brevets lui permettant de résister à de telles actions, il ne peut en garantir l'issue, ni exclure qu'elles soient coûteuses et consommatrices de temps pour son management.

Enfin, dans le cours normal de ses activités, le Groupe est exposé à diverses autres réclamations et litiges, notamment de la part de salariés existants ou anciens.

À la date de dépôt de la présente Actualisation, le Groupe considère que les éventuelles pertes qu'il pourrait subir dans le cadre de ces réclamations et litiges en cours, ne sauraient à elles seules avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives et estime, quand elle l'estimait nécessaire, avoir comptabilisé des provisions pour un montant adéquat au regard des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Il n'existe donc pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les sections 21.1 à 21.1.5 du Document de Référence sont modifiées et remplacées par la rédaction suivante :

13.1 Capital social

13.1.1 Montant du capital social

À la date de dépôt de la présente Actualisation, le capital social de la Société s'élève à 17 647 664,80 euros, divisé en 44 119 162 actions ordinaires, de 0,40 euro de valeur nominale chacune, intégralement libérées.

13.1.2 Titres non représentatifs du capital

Néant.

13.1.3 Acquisition par la Société de ses propres actions

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 16 mai 2018 a autorisé le conseil d'administration à mettre en œuvre, pour une durée de dix-huit mois à compter de l'assemblée, un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du code de commerce et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers.

Les principaux termes de cette autorisation sont les suivants :

- nombre maximum d'actions pouvant être achetées : 10% du nombre total d'actions, étant précisé que (i) lorsque les actions seront acquises dans le but de favoriser la liquidité des actions de la Société, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspondra au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation et (ii) lorsqu'elles le seront en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, le nombre d'actions acquises ne pourra excéder 5% du nombre total d'actions ;
- objectifs des rachats d'actions :
 - assurer la liquidité des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement, conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
 - honorer des obligations liées à des programmes d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées ;
 - remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
 - acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans le respect des pratiques de marché admises par l'autorité des marchés financiers ;
 - annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées ;
 - plus, généralement, opérer dans tout but qui viendrait à être autorisé par la loi ou toute pratique de marché qui viendrait à être admise par les autorités de marché, étant précisé que, dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué ;
- prix d'achat maximum (hors frais et commission) : 10 euros avec un plafond global de 33 000 000 euros.

A cet égard, la Société a conclu, le 8 mars 2012, avec Natixis un contrat de liquidité et y a affecté la somme de 500 000 euros. Ce contrat a été transféré à Oddo BHF SCA en 2018 dans le cadre d'un partenariat entre Natixis et Oddo BHF SCA.

Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice 2017 et au cours du premier semestre 2018

Dans le cadre du contrat de liquidité, au cours de l'exercice 2017,

- 998 406 actions ont été achetées au cours moyen de 2,81537 euros, et
- 1 036 834 actions ont été vendues au cours moyen de 2,83234 euros.

Dans le cadre du contrat de liquidité, au cours du premier semestre 2018,

- 345 068 actions ont été achetées au cours moyen de 2,68022 euros, et
- 286 536 actions ont été vendues au cours moyen de 2,711745 euros.

La Société a n'a pas procédé au rachat de ses propres actions pour d'autres motifs.

Nombre et valeur des actions propres détenues au 30 juin 2018

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours du premier semestre 2018, le solde du contrat de liquidité était de 91 006 actions au 30 juin 2018. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 389 882,77 euros, sur la base du cours de clôture au 29 juin 2018, soit 2,61 euros.

Hormis les actions acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité, la Société ne détient pas d'autres actions d'autocontrôle.

13.1.4 Capital potentiel

A la date de dépôt de la présente Actualisation, les valeurs mobilières et autres instruments en cours de validité ouvrant droit à une quote-part du capital sont indiquées ci-après au sein des sections 21.1.4.1, 21.1.4.2, 21.1.4.3 et 21.1.4.4 du Document de Référence tel que modifiées par la présente Actualisation. L'exercice de la totalité de ces valeurs mobilières et instruments et l'acquisition de la totalité des actions gratuites résulterait en l'émission de 6 382 943 actions ordinaires de la Société supplémentaires :

Nature de la valeur mobilière	Référence dans le Document de Référence	Nombre d'actions potentielles ⁽¹⁾	
		A la date du Document de Référence	A la date de la présente Actualisation
Bons de souscription d'actions	Section 21.1.4.1	42 752	16 629
Attributions gratuites d'actions	Section 21.1.4.2	580 446	800 446
Options d'achat ou de souscription d'actions	Section 21.1.4.3	1 229 543	1 252 743
OCEANE	Section 21.1.4.4	4 313 125	4 313 125
Total		6 235 866	6 382 943

(1) Si seules des actions nouvelles étaient attribuées et non une combinaison d'actions nouvelles et existantes

Un actionnaire détenant 1% du capital d'Inside Secure verrait sa participation passer à 0,874% en cas d'exercice ou d'acquisition de la totalité des bons de souscription d'actions, options de souscription d'actions et actions gratuites.

13.1.4.1 Bons de souscription d'actions

Les principales caractéristiques des bons de souscription d'actions (les « BSA ») émis par la Société et en cours de validité à la date de dépôt de la présente Actualisation figurent dans le tableau qui suit.

<u>Désignation des BSA⁽¹⁾</u>	<u>Date d'émission</u>	<u>Nombre total de BSA</u>	<u>Nombre maximum d'actions issues des BSA⁽²⁾</u>	<u>Prix unitaire de souscription des actions issues des BSA⁽²⁾</u>	<u>Calendrier d'exercice des BSA</u>	<u>Date limite d'exercice des BSA</u>
BSA 2007-4	18 décembre 2008	750	3 157	6,698 €	exerçables en totalité	4 mai 2019
BSA 8	18 décembre 2008	3 200	13 472	9,5438 €	exerçables en totalité	24 mars 2019
		3 950	16 629			

(1) Seuls les BSA en cours de validité sont décrits dans le tableau.

(2) Afin de préserver les droits des titulaires de BSA à la suite à l'augmentation de capital d'avril 2016, la parité d'exercice des BSA et le prix unitaire de souscription des actions issues des BSA ont été ajustés conformément aux dispositions légales et réglementaires.

A la date de dépôt de la présente Actualisation, les membres du conseil d'administration de la Société ne détiennent aucun BSA.

13.1.4.2 Attributions gratuites d'actions

A la date de dépôt de la présente Actualisation, le directoire de la Société (avant le 16 mai 2018) puis le conseil d'administration (à compter du 16 mai 2018) a attribué un total de 4 449 290 actions gratuites au bénéfice des salariés et dirigeants de la Société et de son Groupe, dans le cadre d'autorisations consenties par les assemblées générales des actionnaires des 16 juin 2005, 20 octobre 2005, 30 juin 2008, 30 juin 2010, 20 janvier 2012, 29 juin 2012, 26 juin 2014, 2 février 2016, 16 décembre 2016 et 16 mai 2018. A la date de dépôt de la présente Actualisation, compte tenu de leurs termes, 2 642 795 actions ont d'ores et déjà été définitivement acquises, 1 006 049 actions sont devenues caduques et 800 446 actions sont en cours d'acquisition.

Les principales caractéristiques de ces plans d'actions gratuites figurent dans le tableau qui suit.

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES																		
INFORMATIONS SUR LES ACTIONS GRATUITES																		
	PLAN N°1	PLAN N°2	PLAN N°3	PLAN N°4	PLAN N°5	PLAN N°6	PLAN N°7	PLAN N°8	PLAN N°9	PLAN N°10	PLAN N°11	PLAN N°12	PLAN N°13	PLAN N°14	PLAN N°15	PLAN N°16	PLAN N°17	TOTAUX
Date d'assemblée ayant autorisé l'attribution	16/06/2005	16/06/2005	20/10/2005	20/10/2005	20/10/2005	30/06/2008	30/06/2010	20/01/2012	29/06/2012	29/06/2012	29/06/2012	26/06/2014	26/06/2014	2/02/2016	2/02/2016	16/12/2016	16/05/2018	
Date d'attribution par le directoire de la Société (avant le 16 mai 2018) puis le conseil d'administration (à compter du 16 mai 2018)	28/07/2005	28/07/2005	17/02/2006	17/02/2006	2/06/2006	3/11/2008	16/12/2010	6/04/2012	26/07/2012	17/10/2012	20/12/2012	23/03/2015	23/03/2015	2/02/2016	30/05/2016	16/12/2016	03/12/2018	
Nombre total d'actions attribuées, dont le nombre attribué à :	92 184 21 016	112 600 25 664	83 092	56 264 12 832	76 096	20 000	1 116 000 110 000	151 370 64 100	2 200 4 000 63 510	160 533	10 133	299 270	64 426	864 000	220 000	600 000	220 000	4 449 490
Les mandataires sociaux (1) Amedeo D'Angelo														864 000			220 000	
Date d'acquisition des actions	6/03/2012 28/07/2007	N/A 28/07/2007	17/02/2008 17/02/2009 17/02/2010	N/A 17/02/2008	2/06/2008 2/06/2009 2/06/2010	3/11/2010	16/12/2012 16/12/2014	N/A N/A	N/A N/A 26/07/2014	17/10/2014 17/10/2015 17/10/2016	20/12/2014 20/12/2015 20/12/2016	23/03/2018 (3)	23/03/2020 (4)	2/02/2018 (5)	2/02/2019 (6)	16/12/2019 (7)	04/12/2020 (8)	
Durée de période de conservation (2)	2 ans 2 ans	N/A 2 ans	2 ans 2 ans 2 ans	N/A 2 ans	2 ans 2 ans 2 ans	2 ans	2 ans 2 ans	N/A N/A	N/A N/A 2 ans	2 ans 2 ans 2 ans	2 ans 2 ans 2 ans	2 ans	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
Nombre d'actions acquises à la date de dépôt de la présente Actualisation	69 138 21 016	0 25 664	44 840 16 192 15 972	0 12 832	38 048 19 024 19 024	20 000	1 116 000 110 000	0 0	0 0 63 510	80 000 40 000 10 533	5 000 2 500	49 502	0	864 000	0	0	0	2 642 795
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	23 046 0	112 600 0	6 088	56 264 0	0	0	0 0	151 370 64 100	2 200 4 000 0	30 000	2 633	249 768	39 297	0	168 683	96 000	0	1 006 049
Actions gratuites restantes en fin d'exercice	0 0	0	0	0 0	0	0	0 0	0 0	0 0 0	0 0 0	0 0	0	25 129	0	51 317	504 000	220 000	800 446

(1) Liste nominative des dirigeants mandataires sociaux exécutifs et non exécutifs.

(2) La période de conservation débute à compter de la date d'acquisition des actions gratuites.

(3) Le plan d'actions gratuites du 23 mars 2015 faisait l'objet d'une double condition (i) de présence dans le Groupe pendant les trois années suivants la date d'attribution, et (ii) de marché (le pourcentage d'actions acquises au titre de cette deuxième condition variant entre zéro et cent selon que la moyenne pondérée par les volumes des cours des actions de la Société pendant les vingt dernières séances de bourse précédant le 23 mars 2018 sera respectivement inférieure à 3,125 euros ou supérieure à 6 euros). Faisant usage d'une faculté prévue dans le plan, le directoire a décidé, dans l'intérêt de la société, le 22 mars 2018, après autorisation préalable du conseil de surveillance réuni en séance le 21 mars 2018, de relever certains attributaires de la condition de marché susvisée.

(4) Chaque attributaire deviendra actionnaire d'Inside Secure à l'issue d'une période de cinq ans sous réserve d'une double condition (i) de présence dans le Groupe pendant les cinq années suivant la date

d'attribution, et (ii) de marché (le pourcentage d'actions acquises au titre de cette deuxième condition variant entre zéro et cent selon que la moyenne pondérée par les volumes des cours des actions de la Société pendant les vingt dernières séances de bourse précédant le 23 mars 2018 sera respectivement inférieure à 3,125 euros ou supérieure à 6 euros). Le conseil d'administration (compte-tenu du changement de mode d'administration et de direction de la Société) pourra éventuellement et s'il l'estime dans l'intérêt de la société, relever un attributaire donné de l'une et/ou l'autre des conditions susvisées pour tout ou partie de ses actions. En cas de changement de contrôle de la Société, un pourcentage des actions non encore caduques calculé mutatis mutandis ainsi qu'indiqué ci-dessus, en remplaçant la moyenne pondérée susvisée par le prix du changement de contrôle, sera définitivement acquis.

- (5) L'attributaire deviendra actionnaire d'Inside Secure le 1er octobre 2018 sous réserve d'une double condition (i) de présence dans le Groupe à cette date et (ii) de marché (le pourcentage d'actions acquises au titre de cette deuxième condition variant entre zéro et cent selon que la moyenne pondérée par les volumes des cours des actions de la Société pendant les soixante dernières séances de bourse précédant le 1er octobre 2018 sera respectivement inférieure à 1 euro ou supérieure à 3 euros), étant précisé que l'acquisition de ces actions pourrait être accélérée si la moyenne pondérée par les volumes des cours des actions de la Société pendant soixante séances de bourse consécutives avant le 1er octobre 2018 devait excéder 3 euros. Le conseil d'administration (compte-tenu du changement de mode d'administration et de direction de la Société) pourra éventuellement et s'il l'estime dans l'intérêt de la société, relever un attributaire donné de l'une et/ou l'autre des conditions susvisées pour tout ou partie de ses actions. En cas de changement de contrôle de la Société, un pourcentage des actions non encore caduques calculé mutatis mutandis ainsi qu'indiqué ci-dessus, en remplaçant la moyenne pondérée susvisée par le prix du changement de contrôle, sera définitivement acquis.
- (6) Chaque attributaire deviendra actionnaire d'Inside Secure le 16 décembre 2019 sous réserve d'une double condition (i) de présence dans le Groupe pendant les trois années suivant la date d'attribution, et (ii) de marché (le pourcentage d'actions acquises au titre de cette deuxième condition variant entre zéro et cent selon que la moyenne pondérée par les volumes des cours des actions de la Société pendant les soixante dernières séances de bourse précédant le 16 décembre 2019 sera respectivement inférieure à 2 euros ou supérieure à 3,50 euros). Le conseil d'administration (compte-tenu du changement de mode d'administration et de direction de la Société) pourra éventuellement et s'il l'estime dans l'intérêt de la société, relever un attributaire donné de l'une et/ou l'autre des conditions susvisées pour tout ou partie de ses actions. En cas de changement de contrôle de la Société, un pourcentage des actions non encore caduques calculé mutatis mutandis ainsi qu'indiqué ci-dessus, en remplaçant la moyenne pondérée susvisée par le prix du changement de contrôle, sera définitivement acquis.
- (7) Les nombres d'actions tiennent compte de l'ajustement des droits des titulaires d'actions gratuites effectué conformément aux dispositions légales et réglementaires à la suite de l'augmentation de capital du 26 avril 2016.
- (8) (i) l'acquisition de 100 000 actions gratuites est liée à une condition de présence du bénéficiaire dans le groupe comme mandataire social ou salarié au cours des deux prochaines années et (ii) l'acquisition du solde, soit 120 000 actions gratuites, à la réalisation du projet d'acquisition de Verimatrix, dans les conditions détaillées à la section 4.2.1 « Principaux investissements en cours » de la présente Actualisation, étant précisé que le conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance de la Société pourra relever le bénéficiaire de tout ou partie desdites conditions.

Les principales caractéristiques des actions gratuites attribuées au directeur général de la Société figurent dans le tableau qui suit ⁽²⁾.

<u>Nom et prénom</u>	<u>Mandat</u>	<u>Date du plan</u>	<u>Nombre d'actions attribuées</u>	<u>Nombre d'actions acquises</u>	<u>Nombre d'actions en cours d'acquisition</u>	<u>Date d'acquisition</u>	<u>Durée de période de conservation</u>	<u>Nombre d'actions à conserver pendant l'exercice du mandat</u>
Amedeo D'Angelo	président directeur général	2 février 2016	864 000	864 000	0	2 février 2018	N/A	10%
		3 décembre 2018	220 000		220 000	4 décembre 2020 ⁽¹⁾	N/A	10%
			1 084 000	864 000	220 000			

(1) (i) l'acquisition de 100 000 actions gratuites est liée à une condition de présence du bénéficiaire dans le groupe comme mandataire social ou salarié au cours des deux prochaines années et (ii) l'acquisition du solde, soit 120 000 actions gratuites, à la réalisation du projet d'acquisition de Verimatrix, dans les conditions détaillées à la section 4.2.1 « Principaux investissements en cours » de la présente Actualisation, étant précisé que le conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance de la Société pourra relever le bénéficiaire de tout ou partie desdites conditions.

(2) Les nombres d'actions tiennent compte de l'ajustement des droits des titulaires d'actions gratuites effectué conformément aux dispositions légales et réglementaires à la suite de l'augmentation de capital du 26 avril 2016.

13.1.4.3 Options d'achat ou de souscription d'actions

A la date de dépôt de la présente Actualisation, le directoire de la Société (avant le 16 mai 2018) a attribué un total de 4 242 937 options, donnant chacune droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société, au bénéfice des salariés et dirigeants de son Groupe, dans le cadre d'autorisations consenties par les assemblées générales des actionnaires des 16 juin 2005, 20 octobre 2005, 2 juin 2006, 19 juin 2007, 30 juin 2008, 29 juin 2012, 19 juin 2013, 26 juin 2014, 16 décembre 2016 et 16 mai 2018.

A la date de dépôt de la présente Actualisation, 111 161 options de souscription d'actions ont d'ores et déjà été levées par leurs titulaires, 1 281 851 options de souscription d'actions sont devenues caduques et 1 252 743 options de souscription d'actions sont en cours de validité.

Les principales caractéristiques de ces plans d'options de souscription d'actions figurent dans le tableau qui suit :

Désignation du plan	Date d'attribution	Nombre d'options attribuées ⁽³⁾	Nombre d'options caduques ⁽³⁾	Nombre d'options levées ⁽³⁾	Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites ⁽³⁾	Prix unitaire de souscription des actions ⁽³⁾	Calendrier d'exercice des options	Date d'expiration de la période d'indisponibilité ⁽¹⁾	Date limite d'exercice des options
Options juillet 2012	26 juillet 2012	2 277	0	0	2 277	2,9146 €	exerçables en totalité	26 juillet 2016	26 juillet 2022
Options juillet 2012	26 juillet 2012	12 989	0	0	12 989	2,9146 €	exerçables en totalité	26 juillet 2016	26 janvier 2022
Options février 2013	20 février 2013	195 872	122 135	31 601	42 136	2,7438 €	exerçables en totalité ⁽²⁾	N/A	20 février 2023
Options février 2013	20 février 2013	41 869	26 068	10 534	5 267	2,7438 €	exerçables en totalité ⁽²⁾	N/A	20 août 2022
Options février 2013	3 mai 2013	100 000	75 000	25 000	0	2,54 €		N/A	3 mai 2023
Options juin 2013	20 juin 2013	20 000	20 000	0	0	2,85 €		N/A	22 décembre 2022
Options juin 2013	27 août 2013	108 479	57 151	17 932	33 396	2,326 €	exerçables en totalité ⁽²⁾	N/A	27 août 2023
Options juin 2013	27 août 2013	36 603	24 381	6 954	5 268	2,326 €	exerçables en totalité ⁽²⁾	N/A	27 février 2023
Options janvier 2014	17 janvier 2014	100 000	100 000	0	0	2,11 €		N/A	17 janvier 2024
Options janvier 2014	23 avril 2014	15 800	15 800	0	0	3,4748 €		N/A	23 avril 2024
Options juin 2014	22 juillet 2014	242 264	242 264	0	0	4,3103 €		N/A	22 janvier 2024
Options juin 2014	22 juillet 2014	73 736	42 136	0	31 600	4,3103 €	21 067 exerçables ⁽²⁾ 10 533 le 22 juillet 2018 ⁽²⁾	N/A	22 juillet 2024
Options juin 2014	28 août 2014	82 934	35 534	0	47 400	3,997 €	31 286 exerçables ⁽²⁾ 16 114 le 28 août 2017 ⁽²⁾	N/A	28 août 2024
Options décembre 2016 NR	16 décembre 2016	394 000	46 450	19 140	328 410	1,91 €	109 470 exerçables ⁽²⁾ 109 470 le 16 décembre 2018 ⁽²⁾ 109 470 le 16 décembre 2019 ⁽²⁾	N/A	16 décembre 2026

Désignation du plan	Date d'attribution	Nombre d'options attribuées ⁽³⁾	Nombre d'options caduques ⁽³⁾	Nombre d'options levées ⁽³⁾	Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites ⁽³⁾	Prix unitaire de souscription des actions ⁽³⁾	Calendrier d'exercice des options	Date d'expiration de la période d'indisponibilité ⁽¹⁾	Date limite d'exercice des options
Options décembre 2016 US	16 décembre 2016	761 000	531 000		230 000	2,22 €	76 666 exerçables ⁽²⁾ 76 666 le 16 décembre ⁽²⁾ 76 668 le 16 décembre 2019 ⁽²⁾	N/A	16 juin 2026
Options décembre 2016 US	24 avril 2017	45 000	45 000	0	0	3,04 €		N/A	24 avril 2027
Options décembre 2016 US	19 octobre 2017	250 000	0	0	250 000	2,99 €	83 333 le 19 octobre 2018 ⁽²⁾ 83 333 le 19 octobre 2019 ⁽²⁾ 83 334 le 19 octobre 2020 ⁽²⁾	N/A	19 octobre 2027
Options décembre 2016 NR	19 octobre 2017	250 000	0	0	250 000	2,99 €	83 333 le 19 octobre 2018 ⁽²⁾ 83 333 le 19 octobre 2019 ⁽²⁾ 83 334 le 19 octobre 2020 ⁽²⁾	N/A	19 octobre 2027
Options avril 2018 NL	16 avril 2018	14 000	0	0	14 000	2,45 €	4 666 le 16 avril 2019 ⁽²⁾ 4 666 le 16 avril 2020 ⁽²⁾ 4 668 le 16 avril 2021 ⁽²⁾	N/A	16 avril 2028
		2 646 823	1 281 851	111 161	1 252 743				

(1) Pour les résidents fiscaux français

(2) La levée des options est subordonnée, selon le cas, à la qualité de salarié ou de mandataire social de la Société à la date de la levée

(3) Les nombres d'options et les prix d'exercice tiennent compte de l'ajustement des droits des titulaires d'actions gratuites effectué conformément aux dispositions légales et réglementaires à la suite de l'augmentation de capital du 26 avril 2016.

Aucun membre du conseil d'administration de la Société n'a bénéficié d'une attribution option d'achat ou de souscription d'actions de la Société.

13.1.4.4 OCEANE

La Société a procédé à l'émission, dans le cadre d'un placement privé, les 29 juin et 5 septembre 2017 de 4 313 125 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes Inside Secure (« OCEANE ») pour un montant total de 16 087 956,25 euros. La valeur nominale unitaire des OCEANE a été fixée sur la base d'une prime d'émission de 30% par rapport au cours de référence de l'action Inside Secure. L'émission du 29 juin 2017 a été réalisée au prix de 3,73 euros par obligation et l'émission complémentaire du 5 septembre 2017 au prix de 3,90 euros par obligation. Les OCEANE ont été émises aux mêmes conditions, à l'exception du prix d'émission, et les OCEANE émises le 5 septembre 2017 sont fongibles et assimilables en une seule ligne avec les OCEANE d'origine. Les OCEANE sont négociables sur Euronext Access (le marché libre d'Euronext à Paris) sous le code ISIN FR0013265527.

Les OCEANE portent intérêt à un taux nominal annuel de 6% payable semi-annuellement à terme échu les 29 juin et 29 décembre de chaque année, à compter du 29 décembre 2017. Les OCEANE donnent droit à l'attribution d'actions nouvelles et/ou existantes Inside Secure, à raison d'une action pour une OCEANE. Les OCEANE pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de la Société, sous certaines conditions. Les OCEANE viendront à échéance 29 juin 2022.

La conversion de la totalité des OCEANE pourrait entraîner la création d'un nombre maximum de 4 313 125 actions nouvelles si la Société décidait de n'attribuer que des actions nouvelles.

13.1.5 Capital autorisé

Les délégations et autorisations consenties au conseil d'administration par l'assemblée générale du 16 mai 2018, en cours de validité à la date de dépôt de la présente Actualisation, sont synthétisées ci-dessous :

	<u>Durée de validité</u>	<u>Montant nominal maximum (en euros)</u>	<u>Montant nominal maximum commun (en euros)</u>	<u>Date et modalités d'utilisation par le conseil d'administration</u>	<u>Modalités de détermination du prix d'émission</u>
Délégations et autorisations consenties par l'assemblée générale du 16 mai 2018					
Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, <u>avec maintien du droit préférentiel de souscription</u>	26 mois à compter du 16 mai 2018	8 813 932	8 813 932	Néant	
Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public et avec délai de priorité obligatoire</u>	26 mois à compter du 16 mai 2018	5 875 954,60		Néant	(2)
Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires à émettre dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier</u>	26 mois à compter du 16 mai 2018	1 762 786, dans la limite de 20% du capital social par période de 12 mois		Néant	(2)
Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres</u> , répondant aux caractéristiques suivantes : - <i>tout établissement de crédit, tout prestataire de services d'investissement ou membre d'un syndicat bancaire de placement ou tout fonds d'investissement ou société s'engageant à garantir la réalisation de l'augmentation de capital ou de toute émission susceptible d'entraîner une augmentation de capital à terme qui pourrait être réalisée en vertu de la présente délégation dans le cadre de la mise en place d'une ligne de financement en fonds propres</i>	18 mois à compter du 16 mai 2018	1 762 786		Néant	(3)

Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	26 mois à compter du 16 mai 2018	dans la limite de 15% de l'émission initiale		Néant	
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, <u>en cas d'offre publique comportant une composante d'échange initiée par la Société</u>	26 mois à compter du 16 mai 2018	1 762 786		Néant	
Délégation de pouvoirs à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social, dans les limites de 10% du capital, pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange	26 mois à compter du 16 mai 2018	dans la limite de 10% du capital social tel qu'existant à la date de l'opération considérée		Néant	
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	26 mois à compter du 16 mai 2018	2 000 000		Néant	
Autorisation consentie au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société	38 mois à compter du 16 mai 2018	660 000		Néant	(4)
Autorisation consentie au conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre	38 mois à compter du 16 mai 2018	220 000		25 juillet 2018 (1)	
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions au profit (i) de membres et censeurs du conseil d'administration de la Société en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales, (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société, ou (iii) de membres, n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales, de tout comité que le conseil d'administration a mis ou viendrait à mettre en place	18 mois à compter du 16 mai 2018	110 000	880 000	Néant	(5)

(1) Sur cette attribution, voir la section 13.1.4.2 de la présente Actualisation.

(2) Le prix d'émission des actions et des valeurs mobilières, susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation, sera fixé par le conseil conformément aux dispositions des articles L. 225-136-1^o et R. 225-119 du code de commerce (à titre indicatif au jour de l'assemblée générale du 16 mai 2018, le prix d'émission des actions doit être au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, telle que le cas échéant diminuée de la décote autorisée par la législation, soit, actuellement, 5%), étant précisé que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital le cas échéant émises en vertu de cette résolution sera tel que la somme le cas échéant perçue immédiatement par la Société, majorée de celle susceptible d'être perçue par elle lors de l'exercice ou de la conversion desdites valeurs mobilières, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant minimum susvisé.

(3) Le prix d'émission des actions émises en vertu de cette délégation sera déterminé par le conseil d'administration et sera au moins égal à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des 3 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 20 %, en tenant compte s'il y a lieu de leur date de jouissance ; étant précisé que (i) dans l'hypothèse de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission des actions susceptibles de résulter de leur exercice, de leur conversion ou de leur échange pourra le cas échéant être fixé, à la discrétion du conseil, par référence à une formule de calcul définie par celui-ci et applicable postérieurement à l'émission desdites valeurs mobilières (par exemple lors de leur exercice, conversion ou échange) auquel cas la décote maximale susvisée pourra être appréciée, si le conseil le juge opportun, à la date d'application de ladite formule (et non à la date de fixation du prix de l'émission), et (ii) le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital le cas échéant émises en vertu de la présente résolution sera tel que la somme le cas échéant perçue immédiatement par la Société, majorée de celle susceptible d'être perçue par elle lors de l'exercice ou de la conversion desdites valeurs mobilières, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant minimum susvisé.

(4) Le prix d'achat ou de souscription par action sera fixé par le conseil d'administration au jour où l'option est consentie dans les limites prévues par la loi et cette résolution, sans pouvoir être inférieur à quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil d'attribuer les options, arrondi au centième d'euro supérieur, ni, s'agissant des options d'achat, à 80 % du cours moyen d'achat des actions auto-détenues par la Société, arrondi au centième d'euro supérieur.

(5) Le prix d'émission d'un BSA sera déterminé par le conseil d'administration au jour de l'émission dudit BSA en fonction des caractéristiques de ce dernier et sera au moins égal à 5 % de la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des cinq (5) dernières séances de bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris précédant la date d'attribution dudit BSA par le conseil d'administration. S'agissant des attributions éventuelles de BSA au bénéfice d'administrateurs, le conseil d'administration fixera leur prix d'émission à leur valeur de marché, en s'appuyant le cas échéant sur l'évaluation faite par un expert.

13.1.6 Historique du capital social

13.1.6.1 Evolution de la répartition du capital de la Société depuis le 31 décembre 2015

La section 21.1.7.2 « *Evolution du capital de la société depuis le 31 décembre 2015* » du Document de Référence est remplacée dans son intégralité par la rédaction suivante :

A la connaissance de la Société, le capital de la Société a évolué comme suit depuis le 31 décembre 2015 :

	Situation au 31 décembre 2015		Situation au 31 décembre 2016		Situation au 31 décembre 2017		Situation à la date de dépôt de la présente Actualisation	
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital
Membres du conseil d'administration	2 034	0,01%	315 234	0,73%	315 234	0,73%	1 179 234	2,67%
Amedeo D'Angelo	0	0,00%	309 000	0,72%	309 000	0,72%	1 173 000	2,66%
Jean Schmitt	2 034	0,01%	2 034	0,00%	2 034	0,00%	2 034	0,00%
Muriel Barnéoud	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Catherine Blanchet	-	-	4 200	0,01%	4 200	0,01%	4 200	0,01%
Alain Blancquart	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Gimv⁽¹⁾	4 254 171	12,23%	5 275 167	12,23%	3 503 970	8,11%	1 653 758	3,75%
Jolt Capital	-	-	3 757 413	8,71%	2 447 297	5,66%	2 447 297	5,55%
Bpifrance Participations	2 423 991	6,97%	2 423 991	5,62%	2 423 991	5,61%	2 423 991	5,49%
Autres actionnaires⁽²⁾	28 091 152	80,46%	31 355 194	72,70%	34 509 901	79,88%	36 414 882	82,54%
dont Palladio Holding S.p.A.	-	-	-	-	-	-	2 213 626	5,02%
Total	34 771 348	100,00%	43 126 999	100,00%	43 200 393	100,00%	44 119 162	100,00%

(1) Par courrier à l'AMF reçu le 28 juin 2018, la société anonyme de droit belge Gimv NV a déclaré avoir franchi en baisse, le 26 juin 2018, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société Adviesbeheer Gimv Technology 2004 NV qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société Inside Secure et détenir, directement et indirectement, 1 653 758 actions Inside Secure à cette date. Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions Inside Secure sur le marché. Pour mémoire, Gimv NV avait informé l'AMF le 21 juin 2017 avoir franchi à la baisse le seuil de 10% du capital et des droits de vote de la société Inside Secure.

(2) Par courrier à l'AMF reçu le 16 janvier 2018, la société Palladio Holding S.p.A. (contrôlée par M. Jacopo Meneguzzo) a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 janvier 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société Inside Secure et détenir 2 213 626 actions Inside Secure à cette date. Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions Inside Secure sur le marché.

13.2 Acte constitutif et statuts

La section 21.2.2 « Organes de direction et de surveillance » du Document de Référence est remplacée dans son intégralité par la rédaction suivante :

13.2.1 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction

13.2.1.1 Conseil d'administration

13.2.1.1.1 Composition (article 11 des statuts)

La Société est administrée par un conseil composé de personnes physiques ou morales dont le nombre est fixé par l'assemblée générale ordinaire dans les limites de la loi.

Toute personne morale doit, lors de sa nomination, désigner une personne physique en qualité de représentant permanent au conseil d'administration. La durée du mandat du représentant permanent est la même que celle de l'administrateur personne morale qu'il représente. Lorsque la personne morale révoque son représentant permanent, elle doit aussitôt pourvoir à son remplacement. Les mêmes dispositions s'appliquent en cas de décès ou démission du représentant permanent.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois (3) années. Le mandat d'un administrateur prend fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont toujours rééligibles ; ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Les nominations effectuées par le conseil, en vertu de l'alinéa ci-dessus, sont soumises à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire, en vue de compléter l'effectif du conseil.

Un salarié de la société peut être nommé administrateur. Son contrat de travail doit toutefois correspondre à un emploi effectif. Il ne perd pas, dans ce cas, le bénéfice de son contrat de travail.

Le nombre des administrateurs qui sont liés à la société par un contrat de travail ne peut excéder le tiers des administrateurs en fonction.

Le nombre des administrateurs qui sont âgés de plus de 70 ans ne peut excéder le tiers des administrateurs en fonction. Lorsque cette limite vient à être dépassée en cours de mandat, l'administrateur le plus âgé est d'office réputé démissionnaire à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires la plus proche.

Conformément à son règlement intérieur tel qu'adopté lors de sa séance du 16 mai 2018, le conseil d'administration s'engage à faire ses meilleurs efforts afin de compter en son sein une majorité au moins de membres indépendants au sens du Code AFEP-MEDEF. Sont réputés avoir la qualité de membres indépendants les membres du conseil qui n'entretiennent aucune relation avec la Société, son groupe ou sa direction, susceptible de compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

13.2.1.1.2 Présidence

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui doit être une personne physique. Il détermine la durée de ses fonctions, qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur, et peut le révoquer à tout moment. Le conseil fixe sa rémunération éventuelle.

Le président organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le président du conseil ne peut être âgé de plus de 70 ans. Si le président atteint cette limite d'âge au cours de son mandat de président, il est réputé démissionnaire d'office. Son mandat se prolonge cependant jusqu'à la réunion la plus prochaine du conseil d'administration au cours de laquelle son successeur sera nommé. Sous réserve de cette disposition, le président du conseil est toujours rééligible.

13.2.1.1.3 Vice-présidence

S'il le juge utile, le conseil peut nommer, parmi ses membres, un ou plusieurs vice-présidents dont les fonctions consistent à présider les séances du conseil d'administration et les assemblées générales, en l'absence du président du conseil d'administration.

Tout vice-président peut également demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé. Dans cette hypothèse, le président du conseil d'administration doit convoquer le conseil à une date qui ne peut être postérieure à quinze jours.

Si la demande est restée sans suite, le vice-président peut procéder lui-même à la convocation, en indiquant l'ordre du jour de la séance.

13.2.1.1.4 Censeurs (article 15 des statuts)

L'assemblée générale ordinaire peut, sur proposition du conseil d'administration, nommer des censeurs. Le conseil d'administration peut également en nommer directement, sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale.

Les censeurs forment un collège. Ils sont choisis librement à raison de leur compétence.

Ils sont nommés pour une durée de trois (3) années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le collège de censeurs étudie les questions que le conseil d'administration ou son président soumet, pour avis, à son examen. Les censeurs assistent aux séances du conseil d'administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative seulement, sans que toutefois leur absence puisse affecter la validité des délibérations.

Ils sont convoqués aux séances du conseil dans les mêmes conditions que les administrateurs.

Le conseil d'administration peut rémunérer les censeurs par prélèvement sur le montant des jetons de présence alloué par l'assemblée générale aux administrateurs.

13.2.1.1.5 Réunion du conseil d'administration (article 12 des statuts)

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil par le président. La convocation peut être faite par tous moyens, par écrit ou oralement.

Le directeur général peut également demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Le vice-président peut également convoquer le conseil d'administration.

De plus, lorsque le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des administrateurs peut demander au président de convoquer le conseil sur un ordre du jour déterminé. Le président ne peut refuser de déférer à cette demande.

Lorsqu'il a été constitué un comité économique et social, les représentants de ce comité, désignés conformément aux dispositions du Code du travail, devront être convoqués à toutes les réunions du conseil d'administration.

Les réunions du conseil ont lieu soit au siège social soit en tout autre endroit en France ou hors de France.

Pour la validité des délibérations du conseil, le nombre des membres présents doit être au moins égal à la moitié des membres.

En l'absence du président et du ou des vice-présidents, le conseil désigne, parmi ses membres, le président de séance.

Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix ; en cas de partage des voix, celle du président de séance n'est pas prépondérante.

Le conseil d'administration, lors de sa séance du 16 mai 2018, s'est doté d'un règlement intérieur pour prévoir, notamment, que seront réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes à la réglementation en vigueur. Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions visées aux articles L. 232-1 et L. 233-16 du code de commerce.

Chaque administrateur reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et de son mandat et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Tout administrateur peut donner, par tout moyen écrit ou tout moyen de télétransmission, pouvoir à un autre administrateur de le représenter à une séance du conseil, mais chaque administrateur ne peut disposer au cours d'une séance que d'une seule procuration.

Les copies ou extraits des délibérations du conseil d'administration sont valablement certifiés par le président du conseil d'administration, le directeur général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

13.2.1.1.6 Pouvoirs du conseil d'administration (article 13 des statuts et règlement intérieur du conseil d'administration)

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Aux termes de son règlement intérieur adopté lors de sa séance du 16 mai 2018, il est précisé que le conseil d'administration doit approuver de façon préalable les décisions et engagements suivants :

- approbation et modification du plan d'affaires et du budget annuel du Groupe ;
- modification de l'activité principale du Groupe ;
- modification du périmètre du capital de la Société et du Groupe (augmentation ou réduction de capital de la Société ou, en cas d'ouverture du capital à un tiers, d'une société du Groupe, distributions, fusion, scission, liquidation, dissolution, filialisation, etc.) ;
- double cotation de la Société sur une place étrangère ;

- rachat par la Société de ses propres actions ;
- approbation de toute convention réglementée au sens des dispositions du code de commerce, ainsi que tout contrat avec les membres du conseil d'administration et actionnaires à plus de 5% ;
- recrutement, augmentation de la rémunération et licenciement/révocation du directeur général et des directeurs généraux délégués, approbation, sur proposition du directeur général, de la rémunération des cadres dirigeants qui rapportent directement au directeur général (les « N – 1 »), et approbation de la politique de rémunération des autres dirigeants et salariés du Groupe ;
- opérations de croissance externe (acquisitions, cessions, joint-ventures) d'un montant supérieur à 10.000.000 € par projet;
- décisions d'investissement et de désinvestissement d'un montant supérieur à 5.000.000 € par projet ;
- souscription de nouveaux endettements d'un montant supérieur à 5.000.000 € et remboursement anticipé des éventuels emprunts ;
- décisions (ouverture, transaction etc.) relatives à un litige important exposant la Société ou toute société du Groupe à devoir acquitter un montant supérieur à 2.000.000 € ;
- constitution de sûretés pour un montant supérieur à 1.000.000 €, ceci excluant les garanties données dans des contrats commerciaux signés dans le cours normal des affaires ;
- ouverture d'un plan social, de restructuration d'une division et/ou d'une entité de taille matérielle au sein du Groupe, ou d'une procédure de mandat ad hoc, conciliation ou sauvegarde ; et
- approbation de tout accord de partenariat stratégique (et de toute modification significative desdits accords) hors cours normal des affaires, étant précisé que devront en toute état de cause être approuvés tout partenariat stratégique restreignant significativement la liberté d'action du Groupe par le biais de clauses d'exclusivité ou de non concurrence.

Il est précisé en tant que de besoin qu'une décision qui aurait été approuvée dans la cadre du plan d'affaires ou du budget annuel n'aura pas besoin d'être approuvée à nouveau lors de sa mise en œuvre.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

En outre, le conseil d'administration exerce les pouvoirs spéciaux qui lui sont conférés par la loi.

13.2.1.2 Direction générale (article 14 des statuts)

La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le directeur général ne peut être âgé de plus de 70 ans. Si le directeur général atteignait cette limite d'âge, il serait réputé démissionnaire d'office. Son mandat se prolongerait cependant jusqu'à la réunion la plus prochaine du conseil d'administration au cours de laquelle le nouveau directeur général serait nommé.

Lorsque le directeur général a la qualité d'administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Le conseil d'administration peut le révoquer à tout moment. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommage intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de président du conseil d'administration.

Sur simple délibération prise à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, le conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale visées au premier alinéa du présent paragraphe.

Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions légales et réglementaires.

Le choix du conseil d'administration ainsi effectué reste en vigueur jusqu'à une décision contraire du conseil ou, au choix du conseil, pour la durée du mandat du directeur général.

Lorsque la direction générale de la société est assumée par le président du conseil d'administration, les dispositions applicables au directeur général lui sont applicables.

Conformément aux dispositions de l'article 706-43 du Code de procédure pénale, le directeur général peut valablement déléguer à toute personne de son choix le pouvoir de représenter la société dans le cadre des poursuites pénales qui pourraient être engagées à l'encontre de celle-ci.

Sur la proposition du directeur général, le conseil d'administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques d'assister le directeur général en qualité de directeur général délégué.

En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Le conseil d'administration fixe leur rémunération. Lorsqu'un directeur général délégué a la qualité d'administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

A l'égard des tiers, les directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le directeur général ; les directeurs généraux délégués ont notamment le pouvoir d'ester en justice.

Le nombre de directeurs généraux délégués ne peut être supérieur à cinq.

Le ou les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le conseil d'administration, sur proposition du directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Un directeur général délégué ne peut être âgé de plus de 70 ans. Si un directeur général délégué en fonction atteignait cette limite d'âge, il serait réputé démissionnaire d'office. Son mandat se prolongerait cependant jusqu'à la réunion la plus prochaine du conseil d'administration au cours de laquelle un nouveau directeur général délégué pourrait éventuellement être nommé.

Lorsque le directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil d'administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général.

14. CONTRATS IMPORTANTS

La section 22 « *Contrats importants* » du Document de Référence est complétée par la rédaction suivante :

14.1 Emprunt obligataire afférent à l'acquisition de Verimatrix

Dans le cadre du financement de l'acquisition de Verimatrix, Inside Secure a conclu une lettre d'engagement soumise au droit anglais avec Apera Capital Private Debt GP I S.à r.l (« Apera Capital »). Dans ce cadre, Apera Capital s'est engagée à mettre à la disposition d'Inside Secure un financement obligataire par la souscription d'obligations pour un montant de 45 millions de dollars, afin de financer le prix d'acquisition des actions de Verimatrix payable à la date de réalisation de ladite acquisition. En outre, Apera Capital s'est engagé à souscrire des obligations supplémentaires d'un montant additionnel maximum de 10 millions de dollars pour contribuer au financement du complément de prix éventuel (« *earn-out* »). L'engagement d'Apera Capital est soumis à la préparation, négociation et signature d'une convention de souscription des obligations, des termes et conditions des obligations et des autres documents de financement y afférents ainsi qu'à la levée des conditions suspensives usuelles pour ce type d'émission. La lettre d'engagement exige également que l'opération d'acquisition de Verimatrix soit réalisée au plus tard à la première des deux dates suivantes : 75 jours après la date de signature de la convention de souscription ou le 30 avril 2019.

La lettre d'engagement comprend une *term sheet* (la « Term Sheet ») énonçant et résumant les principaux termes de la convention de souscription, en ce compris les termes et conditions des obligations. Conformément à la Term Sheet, les obligations auront une maturité de sept (7) ans à compter de la date de réalisation de l'acquisition de Verimatrix, remboursables in fine en totalité. Sous réserve de certaines exceptions, les obligations ne pourront pas être remboursées par anticipation pendant les 12 premiers mois suivant la date d'émission sauf paiement d'une indemnité classique du type « *make-whole* » couvrant l'intégralité du manque à gagner des porteurs d'obligations (en l'occurrence le principal majoré des intérêts pendant la première période de 12 mois).

Les obligations porteront intérêt au taux LIBOR (sous réserve d'un taux plancher de 2%) majoré d'une marge initiale de 7% susceptible d'être réduite après 12 mois en fonction du niveau de ratio de levier financier net. Les intérêts sont payables mensuellement, trimestriellement ou annuellement au choix de l'émetteur. Une commission d'arrangement de 2,75% du montant souscrit à la date de signature du contrat de prêt et, le cas échéant, une commission d'engagement équivalent à 30% du LIBOR taux +7% appliqué sur le montant additionnel (entre 0 et 10 millions de dollars) que la Société aura décidé à la date de signature du contrat de prêt, seront payables à l'émission des obligations.

Les termes et conditions des obligations comprendront, conformément à la Term Sheet, des covenants financiers habituels, à savoir un ratio de levier financier net et un test de couverture des intérêts, chacun devant être maintenu et testé sur une base trimestrielle. Le ratio de levier financier net (ratio de la dette nette consolidée sur l'EBITDA ajusté) devra être initialement inférieur ou égal à 3:1, puis inférieur ou égal à 2,50:1 à compter du 31 mars 2021. La couverture des intérêts (ratio de l'EBITDA ajusté sur les charges financières nettes) devra être initialement d'au moins 2,1:1, augmentant progressivement jusqu'à au moins 2,70: 1, qui s'applique après le 31 décembre 2022. Les covenants seront testés tous les trimestres sur une base de douze mois glissants.

Les termes et conditions des obligations prévoient également des cas de remboursement anticipé obligatoire principalement en cas de retrait de la cotation d'Inside Secure, en cas de cession par Inside Secure de la quasi-totalité de ses actifs, d'incapacité de faire face au remboursement en numéraire des OCEANE dans les 6 mois précédant leur échéance (29 juin 2022), ou, si certains critères sont remplis, dans les trois mois précédant leur échéance). Par ailleurs, un remboursement anticipé partiel pourrait intervenir en cas de cessions d'actifs, sous réserve de certains seuils et d'autres exemptions, y compris aux fins de réinvestissement.

Les termes et conditions des obligations prévoient en outre des engagements de faire et de ne pas faire (en ce compris, sans que cette liste ne soit limitative, une limitation des sûretés et des restrictions quant à l'endettement financier, les cessions d'actifs et la mise en paiement de dividendes ou autres sommes au bénéfice des actionnaires, sous réserve de certaines exceptions), des cas de défaut (en ce compris, sans que cette liste ne soit limitative, en cas de défaut de paiement et d'autres obligations (sous réserve de période de remédiation usuelles), de défaut de covenants financiers et de défaut croisé (soumis à un seuil de matérialité))

et des clauses d'accélération au bénéfice des porteurs d'obligations, dans chaque cas usuels pour ce type d'émission.

Remboursement à l'initiative d'Inside Secure. Entre la date d'émission et le premier anniversaire de l'émission, l'amortissement anticipé ne sera pas possible. L'amortissement anticipé sera ensuite possible en contrepartie d'un versement correspondant à (i) 102% du montant en principal de l'emprunt obligataire en cas d'amortissement anticipé au cours des 6 premiers mois suivants le premier anniversaire de la date d'émission des obligations, réduite à (ii) 101% du montant en principal de l'emprunt obligataire en cas d'amortissement anticipé au cours des 6 mois suivants. Les obligations pourront faire l'objet d'un amortissement anticipé au pair après l'expiration d'un délai de 24 mois à compter de leur date d'émission.

Les obligations seront garanties par certaines filiales importantes et potentiellement d'autres filiales d'Inside Secure dans le futur, tandis que l'EBITDA et les ventes d'Inside Secure et des filiales garantes doivent représenter au moins 80% de l'EBITDA consolidé et des ventes d'Inside Secure. Les obligations seront également garanties par des sûretés qui seront accordées par Inside Secure et certaines de ses filiales, en ce compris Verimatrix, à compter de la date de réalisation de l'opération. Les actifs à nantir comprendront notamment des actions de Verimatrix et d'autres filiales d'Inside Secure ainsi que des comptes bancaires, des brevets et des créances.

15. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

La section 23 « *Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts* » du Document de Référence est remplacée dans son intégralité par la rédaction suivante :

15.1 Rapport du cabinet BM&A, expert désigné par le conseil d'administration pour l'assister dans le cadre de l'acquisition de Verimatrix

Conformément à la position-recommandation de l'AMF en matière de cessions et d'acquisitions d'actifs significatifs (DOC n°2015-05), le conseil d'administration de la Société a souhaité conforter l'objectivité et l'impartialité de l'examen de l'opération d'acquisition de Verimatrix par ses organes de gestion et d'administration, en désignant le cabinet BM&A (11, rue de Laborde, 75008 Paris) en qualité d'expert indépendant afin que ce cabinet remette un avis externe sur la valorisation de Verimatrix.

Les conclusions du cabinet BM&A sur cette opération sont les suivantes :

« Notre cabinet a été mandaté par la société Inside Secure pour réaliser l'évaluation de la société Verimatrix et se prononcer sur le prix d'acquisition de cette dernière. Nous avons réalisé nos travaux et remis notre rapport en date du 30 octobre 2018, préalablement à la conclusion des négociations engagées entre les parties. Le présent addendum est motivé par la nécessité d'ajuster la conclusion de ce rapport pour tenir compte du prix d'acquisition ayant été finalement conclu.

Il convient de préciser que l'évaluation de la société Verimatrix repose sur le plan d'affaires à horizon 2020 établi par son management et sur les informations que ce dernier nous a communiquées. Ces données ont été complétées par une analyse stratégique et par un audit comptable et fiscal réalisés à la demande d'Inside Secure.

Sur la base de ces informations, nous avons pu établir, fin octobre 2018, une évaluation de Verimatrix avant synergies, en tenant compte des facteurs de risque inhérents à l'appartenance de cette société à un secteur technologique très concurrentiel, à la fiabilité de ses prévisions financières passées, à ses performances récentes, ainsi qu'à l'intérêt qu'a suscité son mandat de vente. Nous pensons avoir reçu sur ces points des informations justifiant la mise en œuvre d'une évaluation raisonnablement prudente, prenant en compte un taux d'actualisation à dette nulle de 15,9 % et une décote de taille de 35 % sur les multiples boursiers¹⁰.

Le management d'Inside Secure nous a indiqué qu'aucun élément nouveau n'est venu modifier les perspectives financières de Verimatrix ni sa situation financière depuis le 30 octobre dernier.

Par référence au plan d'affaires établi par la société Verimatrix, le prix d'acquisition convenu avec les vendeurs s'établit à un montant ferme de 143 m\$, comprenant une trésorerie nette de 18 m€. À ce prix ferme, il convient d'ajouter un complément de prix payable au second trimestre 2019, dont la valeur probable est estimée à 9 m\$ par Inside Secure. Le prix d'acquisition total de Verimatrix s'établit ainsi à 152 m\$, dont une valeur d'entreprise de 134 m\$, hors trésorerie.

Selon notre estimation de la valeur de Verimatrix par la méthode du DCF, l'acquéreur se proposerait d'acquitter, complément de prix de 9 m€ inclus, une prime de contrôle de 28 % (par rapport à la valeur hors

¹⁰ Application de multiples d'EBITDA régressés sur la base d'un échantillon large constitué de : Inside Secure SA, Rambus Inc, InterDigital Inc, Xperi Corp, CEVA Inc, Cadence Design Systems Inc, Absolute Software Corp, Lattice Semiconductor Corp, Semtech Corp, Palo Alto Networks Inc, Amdocs Ltd, F5 Networks Inc, Symantec Corp, Check Point Software Technologies Ltd, Trend Micro Inc, Cisco Systems Inc, Kudelski SA, Amino Technologies PLC, Netgem SA, CA Inc, Synopsys Inc, Gemalto NV, Limelight Networks Inc, Synacor Inc.

trésorerie). Cette dernière correspondrait au paiement aux vendeurs d'environ 80 % de la valeur des seules synergies de coûts attendues du rapprochement des deux groupes telles qu'estimées par Inside Secure. Des calculs identiques menés sur la base d'une évaluation par les multiples de sociétés cotées, extériorisent une prime de contrôle de 17 %, correspondant au paiement aux vendeurs d'environ 50 % de la valeur des seules synergies de coûts attendues.

Il convient d'indiquer qu'Inside Secure anticipe également des synergies commerciales. Leur prise en compte augmentant la valeur de la Société, ramènerait les pourcentages de synergies payées aux vendeurs à 62 % et à 40 %, correspondant respectivement à la méthode du DCF et à celle des comparaisons boursières. Les synergies de ventes nous semblent toutefois plus aléatoires que celles attendues de simples économies de coûts, l'évolution de l'activité pouvant se trouver en partie obérée par des effets contraires toujours possibles à l'occasion d'un rapprochement.

Enfin, nous observons que la méthode des transactions comparables conduit en haut de fourchette à une valeur d'entreprise de 133 m\$ qui, compte tenu de la marge d'erreur de ce type d'approche, n'est pas significativement différente du prix de 134 m\$, hors trésorerie et complément de prix de 9 m\$ attendu, étant rappelé que ces références intègrent par construction le paiement de primes de contrôle dont la valeur médiane de 29 % n'est connue que pour les cibles cotées.

Les valeurs stand alone et après synergies de coûts, ainsi que les primes de contrôle en fonction du prix payé sont résumées ci-après :

En m\$	Avant synergies ⁽²⁾			Avec synergies de coûts ⁽²⁾			% de synergie payées au vendeur ⁽¹⁾		
	Minimum	Central	Maximum	Minimum	Central	Maximum	Minimum	Central	Maximum
VE par le DCF	92	105	123	124	143	168	100%	77%	24%
VE par les comparables boursiers	99	115	135	137	153	173	93%	50%	0%
VE par les multiples de transaction	nd	nd	nd	100	116	133	nd	nd	nd

⁽¹⁾ En cas de paiement du prix total de 134 m\$ hors trésorerie et sur la base des seules synergies de coûts.

⁽²⁾ Valeur d'entreprise hors trésorerie nette.

Primes de contrôle en fonction du prix et de la méthode de calcul de la valeur stand alone :

En m\$ et en %	Minimum	Central	Maximum	Minimum	Central	Maximum
Prix payé en m\$ hors trésorerie ⁽³⁾	134	134	134	140	140	140
Prime sur valeur DCF	46%	28%	9%	53%	33%	14%
Prime sur comparables boursiers	35%	17%	-1%	41%	22%	3%

⁽³⁾ Prix ferme de 125 m\$ hors trésorerie, majoré du complément de prix estimé à 9 m\$ ou de 15 m\$.

Dans l'hypothèse où le plan d'affaires de Verimatrix serait dépassé en 2018 et où la société parviendrait ensuite à délivrer des performances financières régulières en termes de marge et de croissance, alors les coefficients de sécurité dont nous avons tenu compte dans notre évaluation pourraient ne plus être nécessaires. Il en résulterait une appréciation de la valeur intrinsèque de Verimatrix. Ceci justifierait, le cas échéant, le paiement du montant maximum du complément de prix de 15 m\$, portant potentiellement à 158 m\$ le prix d'acquisition de la société y compris 18 m\$ de trésorerie.

En conséquence, au regard des valeurs auxquelles nous parvenons, le prix ferme de 143 m\$, porté à 152 m\$ y compris montant attendu du complément de prix, semble refléter le profil de risque actuel de Verimatrix tout en préservant un potentiel d'appréciation de la valeur pour les actionnaires d'Inside Secure. Le prix plafond de 158 m\$ en retenant le complément de prix maximum, quoi que moins favorable, s'inscrirait encore dans les fourchettes de valeurs y compris synergies de coûts qui résultent des méthodes d'évaluation que nous retenons à titre principal, i.e. DCF et comparaisons boursières. Par rapport aux valeurs centrales hors synergies, ce prix maximum induirait quoi qu'il en soit, des primes de contrôle demeurant également dans les fourchettes habituellement observées.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire que vous jugeriez utile, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Paris le 18 décembre 2018

BM&A Advisory & Support

*Pascal de Rocquigny
Associé*

*Roland Clère
Senior Manager »*

16. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux de la Société, ainsi que les informations financières historiques et toute évaluation ou déclaration établie par un expert à la demande de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la législation applicable, peuvent être consultés, sans frais, au siège social de la Société. L'information réglementée au sens des dispositions du Règlement général de l'AMF est également disponible sur le site Internet de la Société (www.insidesecond.com).

17. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

La section 25 « Informations sur les participations » du Document de Référence est remplacée dans son intégralité par la rédaction suivante :

A l'exception des filiales et participations de la Société figurant dans le périmètre de consolidation du Groupe tel que décrit dans la note 35 de l'annexe aux états financiers consolidés du Groupe figurant dans le rapport financier semestriel tel que reproduit à la section 12.2 « *Informations financières intermédiaires* » de la présente Actualisation, la Société et ses filiales ne détiennent pas de participations dans d'autres sociétés susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de leur patrimoine, de leur situation financière ou de leurs résultats.

Inside Secure

Arteparc Bachasson • Bât. A
Rue de la carrière de Bachasson
CS 70025 • 13590 MEYREUIL • France

Tél. : +33(0)4 42 90 59 05

Fax : +33(0)4 42 37 01 98

© Inside Secure 2018. All Rights Reserved Inside Secure®. Inside Secure logo and combinations thereof, and others are registered trademarks or tradenames of Inside Secure or its subsidiaries. Other terms and product names may be Trademarks of others.

www.insidesecond.com

